

L'ÉLÉPHANT DÉCHAINÉ

ANALYSE DE PRESSE - NOVEMBRE 2015

M2 FINANCE ET AFFAIRES INTERNATIONALES

PARCOURS: GESTION DE PATRIMOINE & GESTION DES RISQUES ET CLIENTELE ENTREPRISES



UNIVERSITÉ DE NANTES



INSTITUT D'ECONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES - IAE - POLE FINANCE, BANQUE, ASSURANCE ET LOGISTIQUE MARITIME

EDITORIAL

Dans le cadre de l'analyse de presse 2015, réalisée par les étudiants de Master 2 Finance et Affaires Internationales parcours Gestion de Patrimoine & Gestion des Risques et Clientèle Entreprises, nous sommes heureux de vous présenter l'édition de Novembre de l'Éléphant Déchainé!

Parce-que le Grand Éléphant des Machines de l'île de Nantes est un emblème culturel de la ville, nous avons souhaité lui rendre hommage dans cet ouvrage qui mélange actualités financières, dossiers thématiques et informations culturelles.

Nous souhaitons également souligner notre plus grande solidarité aux proches et familles des victimes des attentats du 13 novembre 2015. En effet, ce mois de novembre a été bouleversé par cet événement dramatique.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne lecture. Rendez-vous très vite pour notre présentation du Jeudi 17 décembre!



© http://www.get-the-look.fr/article/le-monde-rend-hommage-a-paris_a28720/1

LA RÉDACTION



L'équipe de rédaction de l'analyse de presse, édition Novembre 2015, devant l'université de Nantes.

De gauche à droite : Anne-Sophie BOUVIER, Paul-Emile GUILBAULT, Damien GROLAUD, Maud LE BIHAN, Benjamin CLAUDIN, Mario GEAY, Eléa GOBIN, Simon ANGIBAUD et Pauline DANILO

Date de début de l'édition : 01/11/2015 Date de fin de l'édition : 02/12/2015

« Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position de l'Université de Nantes ni de l'IEMN-IAE »

L'ÉQUIPE DE REDACTION

Simon ANGIBAUD - Master 2 Gestion des Risques si.angibaud@laposte.net

Stage: Chargé d'Affaires Entreprises (Agence Entreprises Vendée, CIC Ouest)

Projet professionnel: Chargé d'Affaires Entreprises





Anne-Sophie BOUVIER - Master 2 Gestion de Patrimoine anne-sophie.bouvier@hotmail.com

Stage : Conseillère en Gestion de Patrimoine, Arkea Banque Privée Projet professionnel : Conseillère en Gestion de Patrimoine (Banque Privée ou Cabinet Indépendant)

Benjamin CLAUDIN - Master 2 Gestion de Patrimoine benjamin.claudin@gmail.com

Stage: Conseiller en gestion de patrimoine (Banque Tarneaud)

Projet professionnel : Conseiller en Gestion de Patrimoine (Banque Privée)





Pauline DANILO - Master 2 Gestion de Patrimoine danilopauline@outlook.com

Stage : Société Générale Private Banking Projet professionnel : Devenir Conseillère en Gestion de patrimoine

Mario GEAY - Master 2 Gestion des Risques mario.geay@gmail.com

Stage: Chargé d'Affaires Entreprises Adjoint (LCL) Projet professionnel: Chargé d'Affaires Entreprises





Eléa GOBIN - Master 2 – Gestion des Risques elea.gobin@hotmail.fr

Stage: Assistante Chargé d'Affaires Entreprises (CIC) Projet professionnel: Chargé d'Affaires Entreprises

Damien GROLAUD - Master 2 – Gestion de patrimoine damien.grolaud@gmail.com

Stage: Banque Privée chez LCL à Nantes

Projet professionnel: Conseiller en Gestion de Patrimoine (Banque Privée)





Paul-Emile GUILBAULT - Master 2 – Gestion des Risques guilbault.pe@gmail.com

Stage: Chargé d'Affaires Entreprises Adjoint (LCL) Projet professionnel: Auditeur (Inspection Générale)

Maud LE BIHAN - Master 2 – Gestion de patrimoine maudlebihan@msn.com

Stage: Banque Privée de la Société Générale de Nantes

Projet professionnel: Ingénieur Patrimonial

ou Conseillère en Gestion de Patrimoine (Banque Privée)



SOMMAIRE

LA RÉD	RIAL DACTIONPE DE REDACTION	03
PARTIE	1 : ACTUALITES /	
SECTIO	ON 1 : ECONOMIE & FINANCE :	
1.1	ON 1 : ECONOMIE & FINANCE :	
1.2	LA REGION PAYS DE LA LOIRE : SOUTIEN MAJEUR DANS LE FINANCEMENT	
	DE SES ENTREPRISES11	
1.3	LE BILLET DE 20 EUROS CHANGE DE LOOK!	
1.4	L'ATTRACTIVITE FISCALE DE LA FRANCE EN PEINE	
1.5	CANAL+: V.BOLLORE SUBIT SA PREMIERE DEFAITE	
1.6	LE AIRBNB OPEN RELANCE LE DEBAT SUR L'IMPACT ECONOMIQUE D'AIRBNB EN FRANCE16	
1.7	LES BANQUES SUR LE TERRAIN DE L'OPEN INNOVATION	
1.8	MATHIEU FLAMINI: LE FOOTBALLEUR EN PASSE DE REVOLUTIONNER L'ENERGIE?18	
1.9	APPLE LANCE UNE SOLUTION DE PAIEMENT ENTRE PARTICULIERS	
1.10	UNE COULEE DE BOUE MEURTRIERE AU BRESIL	
SECTIO	ON 2 : ECONOMIE & FINANCE DE LA PRESSE INTERNATIONALE	
2.1	LAST PART OF THE EURO ZONE UNION BANKING PROJECT : EUROPEAN DEPOSIT INSURANCE	
	SCHEME (EDIS)	
2.2	· ,	
SECTIO	ON 3 : GESTION DE PATRIMOINE24	
3.1	PROJET DE LOI DE FINANCES ET BUDGET 2016	
3.2	EPARGNE: LES FRANÇAIS PREFERENT JOUER LA SECURITE	
3.3	RETRAITE : QUEL EST L'AVENIR POUR LES REGIMES DE RETRAITES COMPLEMENTAIRES DES	
	SALARIES DU PRIVE ?	
3.4		
3.5	IMMOBILIER - LE MARCHE DU NEUF REPREND DE SON ENVOL	
SECTIO	N 4 : GESTION DES RISQUES	
4.1	REDUIRE LES DELAIS DE PAIEMENT AFIN D'AMELIORER LA COMPETITIVITE	
7.1	DES ENTREPRISES	
4.2		
7.2	ORGANISATION ET ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE DAECH	
4.3	L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES ATTENTATS DE PARIS SUR LES ENTREPRISES FRANCAISES	
1.5		
4.4		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

PARTIE 2 : DOSSIERS /

SECTION 5 : ETHIQUE ET DEONTOLOGIE : L'UTILISATION ET LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	49
SECTION 6 : RISQUE : DIGITALISATION DE LA BANQUE : UNE MUTATION NECESSAIRE ?	51
SECTION 7 : MARCHE DE L'ART :	56
7.1 L'ART MINIMALISTE & CONCEPTUEL	56
7.2 L'ART CONCEPTUEL SELON BERNAR VENET	57
7.3 LES PRINCIPALES OEUVRES DE L'ARTISTE	58
7.4 BERNAR VENET: LES DERNIERES EXPOSITIONS	60
7.5 LE POSITIONNEMENT DE BERNAR VENET SUR LE MARCHE DE L'ART	61
PARTIE 3 : HORS-CHAMP /	
SECTION 8: ACTUALITES CULTURELLES	63
10.1 LE SAVOIR-FAIRE ARTISANAL EST MIS A L'HONNEUR AU SALON INTERNATIONAL	
DU PATRIMOINE CULTUREL	63
10.2 RESISTE, LA NOUVELLE COMEDIE MUSICALE DE FRANCE GALL	63
10.3 SPECTRE 007, LE 24EME JAMES BONDS	64
10.4 LE SALON DE LA PHOTO 2015 ATTIRE DE PLUS EN PLUS LA JEUNESSE	64
10.5 LA REMISE DES PRIX LITTERAIRES : PRESTIGE ET ENJEU ECONOMIQUE	65
10.6 LA 17EME EDITION DU SALON DES VINS ET DE LA GASTRONOMIE	65
10.7 LE BEAUJOLAIS NOUVEAU EST ARRIVE	66
10.8 SALON DES ENTREPRENEURS DE NANTES ET DU GRAND OUEST	
10.9 FORUM DES SENIORS	66
SECTION 9 : INTERVIEWS : QUE SONT-ILS DEVENUS ?	67
SECTION 10 : AGENDA, ACTUALITÉS DU POLE FINANCE, BANQUE, ASSURANCE, IUP	70
BIBLIOGRAPHIE /	71



- 1. ÉCONOMIE & FINANCE
- 2. ÉCONOMIE & FINANCE DANS LA PRESSE INTERNATIONALE
- 3. GESTION DE PATRIMOINE
- 4. GESTION DES RISQUES

PAGE DES MARCHES

Après avoir atteint des pics sur le mois, les bourses européennes restent alourdies par la chute des marchés chinois à la suite de nouveaux signes de faiblesse de la deuxième économie mondiale. Les actions chinoises ont plongé de plus de 5 %, leur recul le plus marqué en trois mois, à la suite de la publication des dernières mesures en date des autorités boursières pour limiter les achats financés par de la dette et d'une poursuite de la détérioration des résultats des sociétés industrielles.

Les marchés européens soufflent sur la fin du mois de Novembre après avoir affiché des gains d'environ 1 % en perspective de l'annonce d'un renforcement du soutien à l'activité de la Banque Centrale Européenne à l'issue de sa réunion de début décembre. Les attentes sont importantes puisque le marché anticipe l'annonce de nouvelles mesures afin de relancer l'économie et de faire remonter l'inflation, comme l'a laissé entendre Mario Draghi, ce qui pourrait laisser entrevoir une baisse du taux de dépôt ou un renforcement du programme de rachats d'actifs.

Les pressions restent à la baisse sur les obligations américaines. Beaucoup d'investisseurs ont déjà anticipé une remontée des taux de la FED en raison d'une économie américaine en meilleure forme. Du côté des actions, Il est délicat d'anticiper un mouvement sur les marchés actions avant la réunion de la FED prévue mi décembre.

Indices boursiers

Indices boursiers	Cours au 02/11/2015	Cours au 30/11/2015	Variation mensuelle	Variation 31/12/2014
CAC 40	4887,3	4906	+0,38 %	+14,63 %
Eurostoxx 50	3407,63	3476,27	+2,02 %	+8,64 %
Down Jones	17663,54	17798,49	+0,76 %	-0,90 %
S&P 500	2079,36	2090,11	+0,51 %	+1,55 %
Nikkei 225	18683,24	19747,47	+5,69 %	+7,06 %

© Données Bloomberg.com

La demande de matières premières est directement liée à la conjoncture économique. C'est pour cette raison que la tendance générale est à la baisse. Un recul qui s'explique également par l'attractivité du dollar qui a contribué au net repli des cours du pétrole sur l'ensemble de novembre, et qui devrait se solder par une baisse d'environ 10 % sur le mois, du jamais vu depuis juin 2013.

Les cours du pétrole sont également affectés par des indicateurs décevants en Chine et la surabondance de l'offre mondiale de brut.

La baisse de l'once d'or se justifie par une légère confiance retrouvée dans les marchés financiers. C'est pourquoi, l'or qui est considéré comme une valeur refuge n'est pas la priorité des investisseurs.

Les valeurs céréalières sont en chute sur l'année, notamment marquées par des récoltes abondantes qui ont fait baisser les cours.

Matières premières

Matières Premières	Cours au 02/11/2015	Cours au 30/11/2015	Variation mensuelle	Variation 31/12/2014
Pétrole Brent	\$48,77	\$44,70	- 8,34 %	- 22 %
Or	\$1068,60	\$1055,90	- 1,18 %	- 10,81 %
Argent	\$15,42	\$14,05	- 8,88 %	- 9 %
Blé	\$4,85	\$4,60	- 5,15 %	- 28,04 %
Maïs	\$3,67	\$3,61	- 1,63 %	- 9,06 %

© Données Boursorama.com

L'euro continue de se déprécier par rapport au billet vert : \$1,057 au 30/11/2015. Cet écart s'explique notamment par le maintien de l'assouplissement quantitatif anticipé par les investisseurs, mais également par la santé économique américaine qui est en hausse et par les décisions à venir de la FED, notamment la remontée des taux prévue mi-décembre et la volonté de sortir du QE (Quantitative Easing), toujours de façon constante afin d'éviter de provoquer une sortie similaire à celle du Japon en 2006. En effet, une sortie trop rapide du QE par le Japon a provoqué un ralentissement économique depuis 2006.

Devises

Devises	Cours au 02/11/2015	Cours au 30/11/2015	Variation mensuelle	Variation 31/12/2014
EUR/US D	\$1,102	\$1,057	- 4,08 %	- 12,57 %
EUR/GB P	£0,714	£0,703	- 1,54 %	- 9,4 %
EUR/JP Y	¥133,01 0	¥130,03 8	- 2,23 %	- 10,19 %
EUR/CH F	CHF 1,089	CHF 1,090	+0,09 %	- 9,39 %
USD/JP Y	¥120,65 0	¥122,94 5	+1,90 %	+2,52 %

© Données Boursorama.com

L'EONIA, taux interbancaire au jour le jour est négatif depuis août 2014. Notamment en raison du surplus de liquidités des banques et des taux directeurs qui restent bas. Les banques préfèrent emprunter au taux EONIA ou EURIBOR 3 mois plutôt que de placer à -0,20 (taux des facilités de dépôt). Cependant, des variations sont éventuellement à prévoir concernant les taux courts suite à la réunion de la BCE (Banque Centrale Européenne) prévue début Décembre.

L'OAT 10 ans reste relativement bas à 0,707 le 31/11/2015. Cela est notamment lié au programme d'achats d'actifs de la BCE qui a accentué la demande d'obligations publiques. Cette tendance devrait se poursuivre puisque les marchés anticipent plutôt une décision de la BCE de maintenir son assouplissement quantitatif début Décembre.

Taux

		Idux		
Taux (%)	Cours au 02/11/201 5	Cours au 30/11/201 5	Variation mensuell e	Variation 31/12/201 4
EONIA	-0,129	-0,139	+7,75 %	- 196,52 %
EURIB 3M	-0,068	-0,113	+66,17 %	- 244,87 %
LIBOR USD 3M	0,334	0,412	+23,35 %	+61,56 %
OAT 10 ANS	0,795	0,707	- 11,06 %	- 4,05 %
GBP Bond 10 ans	1,802	1,698	- 5,77 %	-3,95 %
US Bond 10 ans	2,295	2,231	- 2,78 %	- 22,53 %

© Données Boursorama.com

Zoom sur les introductions en Bourse



© https://www.amundi-ee.com/part/static/img/header_logo_esr.png

Concernant les introductions en Bourse, on retient le succès de celle d'Amundi, un des leaders mondiaux de la gestion d'actifs. L'entreprise s'était initialement fixée une fourchette de cotation de 42 à 52,50 euros par action pour enfin l'abaisser la veille de son introduction sur le marché secondaire autour de 43 à 45 euros. Ainsi le 12 novembre, pour son premier jour d'introduction, Amundi a clôturé sur une valeur de 46,60 euros par action, prenant ainsi 3,6 % de hausse alors même que le marché a clôturé avec une baisse de 1,94%.



http://static.cedex.it.showroomprive.com/v3/0/_img/v2014/logo_srp.gif

Quant à Showroomprivé, le site de ventes événementielles français, son introduction a plutôt été décevante avec des ventes de titres à 19,50 euros. La fourchette déterminée par le groupe étant de 19,50 à 26,30 euros par action, on peut ainsi dire que l'introduction n'a pas remporté le succès escompté. D'autant plus qu'au 30 novembre, le titre a clôturé à 18 euros

LA RESSOURCERIE DE LA LOIRE ATLANTIQUE : STATION SERVICE

Depuis déjà 8 ans, novembre est considéré comme le mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) par le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale. Selon le site de la Région Pays

de Loire, le secteur de l'ESS représenterait 150 000 salariés, travaillant dans plus de 13 000 établissements.

C'est l'occasion de mettre en avant une entreprise Rezéenne (Loire-Atlantique): la Ressourcerie Station Service. Destinée principalement aux artistes, elle propose des matériaux récupérés dans les entreprises

locales, c'est-à-dire qu'elle permet aux entreprises autour de Nantes de se débarrasser d'une partie de leurs déchets, et revend ensuite ces matériaux aux artistes.

Son organisation repose sur le fondement d'une entreprise classique : un établissement soumis à la concurrence et devant réaliser des bénéfices. Mais elle partage les valeurs de l'économie sociale et solidaire : les décisions sont collectives, les bénéfices sont distribués équitablement et réinjectés dans le projet collectif de l'entreprise.

Soutenue financièrement par la Région (une aide de fonds de soutien à l'innovation de 15 000 €), la viabilité du projet a quant à elle été étudiée par Audencia et le Quartier de la création. Elle emploie aujourd'hui 3 salariés.

Plus largement, la problématique RSE est aujourd'hui un des enjeux majeurs pour l'ensemble des entreprises. La mécanique de la ressourcerie est un exemple à suivre pour toute entreprise souhaitant se mettre « au vert ».

© https://scontent-cdg2-1.xx.fbcdn.net/hprofile-xtf1/v/t1.0-1/p200x200/10014582_410531005798470_6748927785167038561 n.ipg?oh=73f7e07ee6ce61128422accaaa297a15&oe=56EA3B18

L'INDUSTRIEL DE MAINE ET LOIRE: FIXATOR

Une autre entreprise surfe sur la vague verte : Fixator, par les énergies maritimes renouvelables cette fois-ci. Le fabricant de treuils et de plateformes suspendues est basé à Saint Barthelemy d'Anjou en Maine et Loire. Dernièrement, l'entreprise a mobilisé ses travaux de recherches et développements autour d'un composite innovant « Exolift ». Elle a d'ailleurs reçu le 1er Trophée de l'innovation des Pays de Loire en décembre 2014.



© http://www.fixator.fr/images/logo-fixator.png

Couplé aux savoir-faire de l'entreprise, Fixator est capable de créer un système d'aide à la montée autonome en énergie qui réduit de 80 % le poids du technicien qui doit accéder à l'éolienne. Déjà reconnue dans le secteur de l'éolien terrestre, l'entreprise souhaite maintenant se lancer sur les éoliennes maritimes notamment le parc nazairien ou encore à l'étranger. Ainsi, même si l'entreprise est située loin de la mer, elle espère exporter son savoir-faire pour décrocher de nouveaux marchés.

Les conseils prodigués par les établissements financiers peuvent faire la différence pour accompagner au mieux la PME de 30 salariés dans sa politique d'internationalisation.

LE SPECIALISTE DE LA DECOUPE DE MAYENNE

Réduire la pénibilité de ses salariés est également un enjeu pour Holvia Porc, une entreprise mayennaise. Située à Laval, elle est spécialisée dans l'abattage, la découpe et le désossage des carcasses de porc. Elle emploie actuellement 140 salariés.

Holvia Porc vient de lancer un plan visant à réduire la pénibilité du travail, tout en respectant la politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de son groupe Terrena. Ainsi, l'entreprise s'industrialise,

non pas pour remplacer les ouvriers, mais plutôt pour les accompagner dans les tâches les plus pénibles. `

Au contraire, l'entreprise souhaite embaucher 20 nouvelles personnes à l'horizon 2017. Cette initiative

de 870 000 € est financée à hauteur de 50 % dans le cadre d'un contrat progrès. C'est un dispositif du Conseil régional des Pays de la Loire pour une

responsabilité sociale et environnementale renforcée.

Ce type de financement régional est une composante importante dans le plan de financement réalisé pour l'établissement financé. Le banquier doit donc être au fait de ce genre d'initiative en se tenant régulièrement informé des mutations de

l'environnement réglementaire de sa région.

© http://www.terrena.fr/wp-content/uploads/Holvia_logoe1439977805832.png

L'ENTREPRISE EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT PHARMACEUTIQUE DE SARTHE

C'est le cas de l'entreprise Seripharm qui a bénéficié d'un financement de la Région. L'entreprise de recherche et de développement pharmaceutique basée au Mans depuis presque 30 ans va investir 10 millions d'euros dans une nouvelle unité innovante pour se diversifier. La filiale du groupe Novasep compte aujourd'hui soixante salariés qui travaillent à l'accroissement de molécules, destinées à combattre de lourdes maladies telles que les cancers.

L'objectif de l'investissement est de créer des traitements plus ciblés et plus efficaces. Explication de Laurent Castel, président de Seripharm : «La nouvelle unité, première au niveau national, aura pour objectif de produire des anticorps monoclonaux conjugués, c'est-à-dire un assemblage de molécules actives et d'anticorps monoclonaux ».

En d'autres termes, ces nouvelles molécules permettraient d'agir précisément sur les cellules malades tout en limitant les dosages et ainsi les effets secondaires, très important sur les traitements actuels.



http://www.novasep.com/static/apps/novasep_template/img/logo.png

Pour ce faire, la Région Pays de la Loire apportera, dans le cadre d'un soutien régional, une somme de 300 000 euros destinée à aider l'entreprise de recherche pour la mise en place d'une unité de 2 000 m². Outre l'apport médical indiscutable, ce développement qui devrait être opérationnel fin 2016, sera vecteur de création d'emplois et un modèle de développement d'avenir.

LE BILLET DE 20 EUROS CHANGE DE LOOK!

Le nouveau billet de 20 euros a été mis en circulation le 25 novembre 2015 dans les 19 pays de la zone euro. Il a été présenté par le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau la veille de son introduction sur le marché. C'est le troisième de la série intitulée « Europe ». Le premier était le billet de 5 euros introduit le 2 mai 2013 suivi par le billet de 10 euros le 23 septembre 2014.

4,3 milliards de billets ont été fabriqués dont 1,9 milliards en France ce qui représente un total de 44 % du volume. Le site de production, qui a doublé sa production, se trouve à Chamalières dans le Puy-de-Dôme. Il prévoit de recruter une trentaine de salariés d'ici deux ans.

Le nouveau billet ne présente pas de différences majeures avec le précédent, toutefois des détails ont été ajoutés dans le but d'accentuer la sécurité et de limiter le nombre de contrefaçons. Il est actuellement le billet le plus utilisé dans la zone euro mais également celui qui est le plus contrefait. On dénombre environ 700 000 faux billets saisis chaque année sur un total de 18 milliards de coupures en circulation. Le billet de vingt euros représenterait 60 % des billets qui sont mis en circulation.



© http://i-cms.linternaute.com/image_cms/540/2544229-nouveau-billetde-20-euros-ce-qui-change.jpg

Comment est-il sécurisé ?

L'évolution de la protection contre la contrefaçon est en lien direct avec un « saut technologique » pour reprendre l'expression du gouverneur de la Banque de France.

La principale nouveauté réside dans l'introduction d'une « fenêtre portrait » qui devient visible à la lumière. Il s'agit du portrait de la princesse Europe, personnage de la mythologie grecque. Un nombre émeraude a été introduit pour en changer la couleur en passant du bleu au vert. La carte de l'Europe présente sur le billet a été agrandie de manière à intégrer Malte et Chypre. Ces pays ont rejoint la zone euro depuis 2008. Une impression de relief sur le côté du billet a été ajoutée pour aider les malvoyants à reconnaitre les coupures au toucher. Pour finir, des éléments visibles par infrarouge sont aussi présents.

L'introduction du nouveau billet de 20 euros dans le secteur bancaire :

De février à octobre, plusieurs coupures sont mises à la disposition des fabricants et fournisseurs d'équipements pour adapter les automates et autres équipements d'identification. 26 000 professionnels ont été formés par la Banque de France pour reconnaitre l'authentification de ce nouveau billet et des brochures ont été distribuées aux PME, commerçants et artisans. Par ailleurs, une liste des automates capables de reconnaitre le billet a été dressée. Enfin, un programme de partenariat a été mis en place afin d'informer chaque acteur de cette nouveauté.

A noter que les anciens billets de vingt euros seront encore valables et lorsque la Banque de France voudra les retirer de la circulation, elle en avisera les citoyens suffisamment à l'avance. Pour plus d'information concernant l'introduction du nouveau billet de 20 euros, consultez le dossier Revue de Presse : 20 euros de la Banque de France sorti le 25 novembre et disponible en ligne.

L'ATTRACTIVITE FISCALE DE LA FRANCE EN PEINE



Trois ans après la mise en place du CICE (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), la pression fiscale des entreprises française n'a guère bougé. Instauré en 2013, le CICE permet aux entreprises d'obtenir un crédit d'impôt de 6 % depuis 2014, sur la masse salariale brute supportée au cours de l'année pour les rémunérations ne dépassant pas 2,5 fois le SMIC.

Qu'en est-il aujourd'hui sur l'impact de la pression fiscale ?

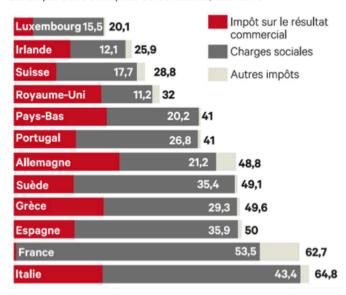
Selon le palmarès annuel de la Banque mondiale et du cabinet PwC, la France occupe l'avant dernière place en Europe. Malgré l'importance du CICE, les prélèvements moyens sur les résultats des entreprises françaises avoisinent les 63 %; moyenne bien supérieure aux voisins européens (43 %).

Ce qui pénalise le pays c'est le niveau des charges patronales qui s'établirait, selon cette même étude, à 54 % des bénéfices auquel il faut ajouter les différentes taxes qui se sont substituées à la taxe professionnelle (Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises et Cotisation Foncière des Entreprises).

L'étude ne portant que sur les entreprises de taille moyenne (60 salariés), nous pouvons penser que la situation est tout de même meilleure avec l'arrivée des baisses de charges, la mesure sur le suramortissement ainsi que l'arrêt de la surtaxe à l'IS pour les plus grandes firmes.

La fiscalité sur les entreprises en Europe

L'exemple d'une entreprise de 60 salariés, taux en %



Source: « Les Échos » / PWC

© http://images.lesechos.sdv.fr/archives/2013/LesEchos/21568/ECH21568018_1.jpg

CANAL+: V.BOLLORE SUBIT SA PREMIERE DEFAITE



© http://www.canalplus.fr/

Jeudi 26 novembre, Canal+, la célèbre chaîne cryptée vient de perdre les droits de diffusion en France concernant le championnat anglais de football (Premier League) et ce, pour la période 2016-2019. Le dernier bastion du football étranger, auparavant l'apanage et la spécialité de Canal+ durant les années 2000 vient de tomber aux mains d'Altice. Le résultat d'une hécatombe commencée en 2012 lors de l'arrivée d'un concurrent à l'ambition et aux moyens illimités : Bein Sport.

Obnubilé par cet adversaire, Vincent Bolloré, qui dirige Canal+ depuis sa prise de fonction au mois de juillet, avait conclu un pacte officieux de non agression avec la chaîne Qatarie. Ceci dans le but de ne pas entrer dans une course à la surenchère qui ne serait bénéfique à aucun des deux protagonistes. Canal+ a ainsi proposé de verser 63 millions d'euros par saison afin d'obtenir la totalité des droits de diffusion de la Premier League. Une offre identique à la précédente qui portait sur la période 2013-2016.

C'est ainsi que le nouveau venu Altice, dont l'actionnaire majoritaire est Patrick Drahi, a raflé la mise pour la coquette somme de 100 millions d'euros par saison. Un véritable camouflet pour Vincent Bolloré qui avait fait de la conquête des droits TV une priorité lors d'une présentation à l'Olympia le 12 novembre devant une assemblée composée des salariés du groupe.

Si la perte du football anglais affecte autant le groupe en interne, c'est qu'il est question de ses répercutions économiques à travers une baisse du nombre d'abonnés. La chaîne revendique 5,9 millions d'abonnés en France, or pour la moitié d'entre eux le sport (football, rugby, formule 1) représente la première cause de leur abonnement d'après une étude du Centre de droit et d'économie du sport. Un constat que la réalité ne fait qu'aggraver, le football étant le sport roi de la chaîne et celui qui attirait massivement les abonnés. Preuve en est la grille de programmation de Canal+ Sport, intégralement dédiée à la Premier League et ce, chaque weekend.

La vague de désabonnement que subit Canal+, 88.000 clients perdus sur les douze derniers mois, risque de s'amplifier tandis qu'aucun appel d'offre conséquent pour le football n'est prévu avant 2017.

La politique du magnat breton est remise en cause, lui qui avait écarté l'ancienne équipe dirigeante à son arrivée afin d'y placer ses hommes de confiance. Certains regrettent déjà le départ de Rodolphe Belmer et Bertrand Méheut, l'ancien directeur général et l'ex président de Canal+, reconnus pour leur expertise en matière de négociation des droits sportifs.

Le milliardaire, actionnaire majoritaire du groupe Vivendi, a pour objectif à moyen terme de développer la synergie entre Canal+, Dailymotion et Universal Music afin de proposer davantage de contenus exclusifs. Ce coup d'arrêt porté à sa stratégie de conquête du domaine sportif le pousse désormais à accélérer ce processus de regroupement. Le cinéma et les séries vont devenir dans un avenir proche les produits d'appels de la chaîne au détriment d'une offre sportive en berne. L'avenir de Canal+ semble être en partie lié aux résultats de cet ambitieux projet.

Quant à Altice, il lui reste à trouver la manière de rentabiliser et médiatiser son investissement. Les premières spéculations évoquent une diffusion sur Ma Chaîne Sport, propriété du groupe. La chaîne pourrait être disponible sous une nouvelle forme d'abonnement individuel qui reprendrait le format de Bein Sport, un prix unique sans engagement. La diffusion pourrait s'étendre aux abonnés des offres « Box Internet » de SFR et Numéricable, sous réserve d'un éventuel supplément.

Outre Canal+, Bein Sport et Altice, le marché des droits sportifs a vu l'arrivée d'un nouveau prétendant de poids avec le rachat du groupe Eurosport en juillet par le géant américain Discovery. Un nombre de prétendants qui n'avait encore jamais été atteint sur le marché français, témoignant de l'attrait économique de ce secteur, et qui promet des passes d'armes mouvementées lors des prochains appels d'offres qui ne manqueront pas d'intérêt.

LE AIRBNB OPEN RELANCE LE DEBAT SUR L'IMPACT ECONOMIQUE D'AIRBNB EN **FRANCE**

Le 12 et 13 novembre, s'est tenu le « Airbnb Open » à Paris, organisé par Airbnb la plateforme américaine de location de logements entre particuliers. L'événement avait pour but de souligner les retombées économiques positives de la plateforme pour la France, dans un contexte de débat sur les conséquences de l'ubérisation de l'économie.



© http://freedomthroughpassiveincome.com/wpcontent/uploads/2015/05/airbnb horizontal lockup print.jpg

La France est le deuxième plus gros marché d'Airbnb après les Etats-Unis, avec près de 176 800 réservations pour des logements situés à Paris. Selon l'étude réalisée par la plateforme, cette dernière rapporterait 2,5 milliards d'euros sur un an à l'économie française. En effet, les revenus tirés des locations par les hôtes leur permettraient de se constituer des revenus complémentaires et ainsi de consommer plus. En outre, les touristes utilisant Airbnb à la place des hôtels allongeraient leurs séjours de 2 nuitées et/ou consacreraient un budget plus important pour les restaurants et commerces. Quant aux conséquences négatives, elles concernent essentiellement le secteur hôtelier. Le nombre de nuitées pour les hôtels parisiens aurait baissé de 2,8 % au premier semestre 2015 alors même que le nombre de touristes aurait progressé de 2 %.

Par ailleurs, les professionnels du secteur dénoncent une concurrence déloyale de la part d'Airbnb et portent ainsi le débat sur la régularisation de l'économie collaborative.

En effet, contrairement aux propriétaires présents sur la plateforme, les revenus des hôteliers sont taxés et soumis à la TVA. Ils doivent également respecter des normes de sécurité, d'hygiène, et d'infrastructures pour les handicapés qui les obligent à effectuer des dépenses de travaux et d'entretien. Depuis octobre la taxe de séjour s'impose aux locations sur Airbnb, néanmoins les charges pour le secteur hôtelier sont plus élevées pour les raisons évoquées précédemment auxquelles s'ajoutent le coût du personnel.

On pourrait également se demander si certains utilisateurs de Airbnb n'en profiteraient pas pour faire de la location meublée nette d'impôt. Une étude effectuée par l'UMIH (l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) démontre que 25 % des offres de location sur la plateforme américaine rapporteraient plus de 1500 euros par mois. Les sénateurs ont voté un amendement pour la Loi de finances 2016 dans lequel ils proposent de soumettre à l'impôt sur le revenu les revenus générés par les particuliers par l'intermédiaire des plateformes d'économie de partage telle qu'airbnb à partir d'un seuil de 5000 euros par an, par le biais d'un échange d'informations automatique entre les plateformes et l'administration fiscale. amendement nous semble juste et adapté aux transformations de notre société, il rendrait plus loyale la concurrence envers les professionnels du tout en permettant à l'économie collaborative de poursuivre sa croissance. Il ne reste plus qu'à attendre que l'amendement soit présenté à l'Assemblée Nationale.



© http://uniform.net/media/59993/Air-BnB_716x403.jpg

LES BANQUES SUR LE TERRAIN DE L'OPEN INNOVATION: UNE NOUVELLE STRATEGIE.



© http://www.societegenerale.com/sites/default/files/open_innovation_getty.jpg

Qu'est ce que l'open innovation ? Il s'agit pour une entreprise de mettre en place un système d'innovation différent, tourné vers l'extérieur (non plus secrètement et propre à l'entreprise avec un aspect purement propriétaire de l'innovation). C'est-à-dire que l'on applique à l'innovation une sorte « d'open source » (partage, échanges...) au travers d'une collaboration. Le travail collectif et collaboratif entre deux groupes permet une meilleure efficacité, réaction et créativité en termes d'innovation.

La Société Générale va travailler avec une cinquantaine de startups avec lesquelles elle aura diverses relations comme un partenariat commercial, un rachat, une prise de participation... Elle a annoncé, en date du 23 novembre 2015, son partenariat avec Player: un groupe parisien spécialisé en matière d'innovation collective. Une nouvelle forme de stratégie pour le groupe Société Générale qui lui permet de gagner en compétitivité et de se différencier.

Player regroupe une cinquantaine de chercheurs, codeurs, entrepreneurs. L'été dernier, des équipes de la Société Générale s'y sont rendues pour élaborer des prototypes. Dernièrement, les collaborateurs de ladite banque ont travaillé sur une application mobile dédiée à la voiture connectée.

Pour faire face aux Fintech, les banques se voient dans la nécessité de partager et de discuter au sujet de son innovation avec un groupe extérieur pour avoir un autre regard compte tenu de la révolution numérique, « de l'uberisation de l'économie ». De plus en plus de startups collaborent avec des banques pour accélérer leur innovation.

D'autres banques suivent le même modèle : Le crédit agricole avec le Village CA et la BNP Paribas avec le WAI (We are innovation). A titre illustratif, la BNP Paribas a choisi de travailler avec SnapCheck dans le but de concevoir des chèques digitaux ayant pour conséquence de réduire les coûts et de diminuer les fraudes. On parle de Hackathon : il s'agit « d'évènement où des développeurs se réunissent pour faire de la progression informatique collaborative sur plusieurs jours ».

De plus en plus de banques ont recours à « l'open innovation ». De nombreuses conséquences positives sont à retenir pour les banques : gain de temps, partage des connaissances, des coûts et des risques. Cependant des retombées néfastes peuvent être mises en avant : les banques peuvent être confrontées, notamment, au risque de perte de contrôle en cas de comportements opportunistes des partenaires. En outre, il peut y avoir des risques de fuites des connaissances protégées pour concurrencer la banque en question.

MATHIEU FLAMINI: LE FOOTBALLEUR EN PASSE DE REVOLUTIONNER L'ENERGIE?

C'est une histoire peu commune que celle de Mathieu Flamini. Passé par le centre de formation de l'Olympique de Marseille, ce marseillais de 31 ans évolue aujourd'hui dans l'équipe d'Arsenal au nord de Londres. International français avec 3 sélections, le phocéen a révélé dans les colonnes du Sun être à la tête d'une société biochimique maintenant 7 ans. Famille. depuis coéquipiers, personne dans l'entourage du joueur n'avait connaissance de ce projet hors du commun. C'est lors de son passage en Italie, alors joueur du Milan AC (2008-2013), que Mathieu Flamini fait la de Pasquale Granata, diplômé connaissance d'économie, avec qui il va se lier d'amitié.



© http://www.sportbuzzbusiness.fr/wp-content/uploads/2015/11/GF-Biochemicals-flamini-acide-300x250.jpg

Concernés par les problèmes environnementaux et le réchauffement climatique, les deux hommes vont alors fonder la société GF Biochemicals, acronyme de Granata - Flamini. Ils découvrent en 2008 l'acide lévulinique, une molécule capable de remplacer le pétrole sous toutes ses formes. Après des années d'investissements à coup de millions d'euros, GF Biochemicals, qui emploie pas moins de 80 personnes à proximité de Naples, est désormais le premier groupe au monde en mesure produire l'acide lévulinique à l'échelle industrielle. Cette technologie innovante utilise les déchets de bois et de maïs pour produire de l'énergie et pourrait bien révolutionner l'ensemble du secteur. Aujourd'hui breveté, le marché qu'atteint cette découverte des est plus conséquents.

« Nous ouvrons un nouveau marché et ce marché vaut potentiellement 28 milliards d'euros », a précisé Mathieu Flamini. De part les nombreux débouchés, à savoir solvants, plastifiants ou encore carburants verts, le marché de l'acide lévulinique se positionne dès lors comme une réelle alternative aux ressources non-renouvelables comme le pétrole.

Pour Mathieu Flamini et sa société GF Biochemicals, l'avenir semble des plus radieux tant est si bien que le groupe, déjà présent à Milan et aux Pays-Bas, envisage déjà de s'exporter aux Etats-Unis. Reste à savoir ce qu'en pensera l'industrie du pétrole ...

En investissant dans le développement durable Mathieu Flamini chamboule les idées reçues sur les footballeurs. Sa société pourrait bien être l'une des entreprises à suivre tant les enjeux du secteur sont conséquents. Toutefois, l'industrie du pétrole risque de voir cette nouvelle énergie d'un mauvais œil et pourrait vouloir rapidement étouffer l'affaire.

APPLE LANCE UNE SOLUTION DE PAIEMENT ENTRE PARTICULIERS

a déclaré Tim Cook,

« Vos enfants ne

sauront pas ce qu'est

le cash »

Annoncé par le Wall Street Journal, Apple souhaite développer un service de paiement entre particuliers. C'est en septembre 2014 que le géant américain a mis en place un service de règlement chez les commerçants. Il permet ainsi aux consommateurs de payer avec leurs téléphones ou montres connectées (C to B). Cette nouvelle offre sera adossée à l'actuel

système de paiement : Apple Play, et permettra aux utilisateurs de prélever de l'argent sur leur compte bancaire et de l'envoyer à d'autres particuliers (C to C). Cette évolution devrait arriver en 2016.

Directeur Général d'Apple. Cependant, ce service répond à une (propos publiés sur lesechos.fr/) timide. En demande effet. les (C C) échanges to se font principalement en espèces et en chèques. L'utilisation de téléphones pour effectuer des @transactions est encore peu répandue, puisqu'elle n'arrive qu'en 5ème position après les virements bancaires et le service Paypal. Elle est néanmoins en constante progression car c'est un service qui est généralement gratuit.

Mais pourquoi le géant américain souhaite s'implanter sur ce nouveau marché? La raison est double. Premièrement, ce nouveau service permettra de développer et normaliser l'usage d'Apple Pay auprès des consommateurs et ainsi utiliser l'application comme produit d'appel pour attirer plus de clients potentiels vers son iPhone. Deuxièmement, l'entreprise pourra également récupérer des données financières sur les consommateurs afin de les utiliser pour développer d'autres services.

Apple n'est pas la première entreprise, hors établissements financiers, à se lancer sur le marché du paiement mobile. PayPal, Square, Google, Facebook et même Snapchat proposent déjà ce service de transfert d'argent entre particuliers. Mais Apple se différencie en ne s'attaquant pas directement aux grandes institutions financières dans la conquête des services bancaires. En

effet, comme pour Apple Pay, la marque préfère nouer des partenariats avec les banques, elles devront cependant s'acquitter d'une éventuelle commission lors de transaction. Ce coût chaque supplémentaire se compenserait par l'augmentation des transactions de paiements mobiles. latribune.fr, « La firme californienne a

noué un partenariat avec les trois grands groupes de cartes bancaires, Visa, MasterCard et American Express, ainsi qu'avec une dizaine de banques américaines, parmi lesquelles figurent Bank of America, Citigroup, JPMorgan Chase, Wells Fargo ou encore Capital One, et qui représentent 83% des volumes d'achats réalisés par cartes de crédit outre-Atlantique ».

Ainsi, ce nouveau partenariat proposé par la marque à la pomme est peut-être l'instauration d'une relation gagnant-gagnant tripartite avec les établissements bancaires et les clients. Ces derniers profiteront de l'ensemble des dispositifs de protection des données d'Apple, et pourra contribuer à la réduction de la fraude sur les transactions bancaires.

© http://zdnet4.cbsistatic.com/hub/i/r/2015/07/14/4267a7d1-6597-493e-a0c1-8fbf852d2d15/resize/770xauto/0ed7338d904ce



UNE COULEE DE BOUE MEURTRIERE AU BRESIL

Une catastrophe environnementale sans précédent a touché, le 5 novembre, la ville de Mariana dans le sud-est du Brésil. Ce sont de fortes pluies qui ont causé la rupture de 2 barrages appartenant à l'entreprise Samarco, laissant couler plus de 62 millions de m² de boue toxique contenant des déchets minéraux. D'après le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme à l'ONU (L'Organisme des

Nations Unies), cette coulée serait composée d'« un niveau élevé de métaux lourds toxiques ainsi que d'autres produits chimiques toxiques ». Les 2 barrages restant ont un fort risque de s'effondrer.

© http://www.leconomiste.eu/images/Brsil.gif

Un petit village de 630 habitants aurait été complètement submergé et la boue toxique se serait écoulée sur plus de 650 km jusqu'à rejoindre le fleuve Doce. On redoute que cette substance toxique se déplace encore davantage. En effet, elle est arrivée jusque dans l'océan atlantique.



Le bilan, 3 semaines après l'accident, est considérable. Il est fait état d'au moins 13 morts, 11 disparus, 600 personnes déplacées et plus de 280 000 personnes privées d'eau. Les conséquences sur la faune et la flore sont éloquentes, des kilomètres de végétations ont été détruits et des milliers d'animaux ont été tués, à titre d'exemple, des tortues en voie de disparition ont péri dans la catastrophe. Sans parler de la propagation dans les océans.

L'entreprise Samarco est mise en cause ainsi que ses actionnaires majoritaires: Vale, le groupe minier brésilien et BHP Billiton, un groupe anglo-australien. Elle a dans un premier temps nié toute toxicité de la substance, en confirmant que la boue « ne présente aucun danger pour la santé, et ne contient pas de substances contaminantes pour l'eau, même en cas d'exposition à la pluie » pour ensuite admettre qu'elle représentait un certain danger et qu'en cas de fortes pluies, les infrastructures pourraient effectivement céder. L'ONU a fait expertiser ces substances qui se sont révélées dangereuses pour la santé.



© http://www.metronews.fr/_internal/gxml!0/r0dc21o2f3vste5s7ezej9x3a10rp3w\$2uexkaj19faj2a0xc45emlt85253joi/bresil.jpeg

Afin de tenter de réparer les dégâts causés et d'indemniser les victimes, le gouvernement Brésilien demande 5,2 milliards de dollars aux compagnies. Samarco s'est engagé à payer au moins 260 millions de dollars et a promis de nettoyer les zones affectées. Les 3 entreprises mises en cause ont proposé la constitution d'un fonds qui permettrait d'indemniser les victimes et de réparer les dommages. Les amendes s'élèveraient à environ 150 millions de dollars pour le moment. Ce montant apparait dérisoire quant aux conséquences que cette catastrophe a engendré, estimées à plus d'1 milliard de dollars.

La Brésil fait face à l'une des plus désastreuses catastrophes écologiques et environnementales de son Histoire. Tout laisse à penser que cet évènement aurait pu être évité si les risques potentiels avaient été cartographiés et des solutions de sécurités adéquates, mises en place. De plus, il semblerait qu'aucun contrat d'assurance n'avait été conclu pour faire face à la survenance d'un risque de cette ampleur.

LAST PART OF THE EURO ZONE UNION BANKING PROJECT: EUROPEAN DEPOSIT INSURANCE SCHEME (EDIS)

The European Commission presented, this 24th of November, its project concerning the third and final part, of the banking union in the euro zone. Its president, Jean-Claude Juncker, has disclosed the plan to guarantee banking deposit on the euro area level.

Part of the union in the banking system

This project was created in response to the crisis in the euro zone. Its purpose is to try to break the link between banking crisis and sovereign debts. Banking union was adopted the 15th of April 2014, and builds around 3 pillars. (Detailed in the box)

Banking Union: A reminder of the 3 pillars

- I. Common **supervisory authority** for the euro zone (entry into force the 4th November of 2014):
 - It is the ECB which oversees the euro area.
- II. Common **resolution fund and mechanisms** for failing banks
 - The aim is to draw on creditors and shareholders' before the state intervention. And implantation from 2016 of the funds, replenished by banks to 55 billion Euros in 2025.
 - III. Common **deposit-insurance** scheme to prevent bank runs
 - Guarantee of 100 000€ by customers with a common European funds. And, 7 days over 20 to get its money.

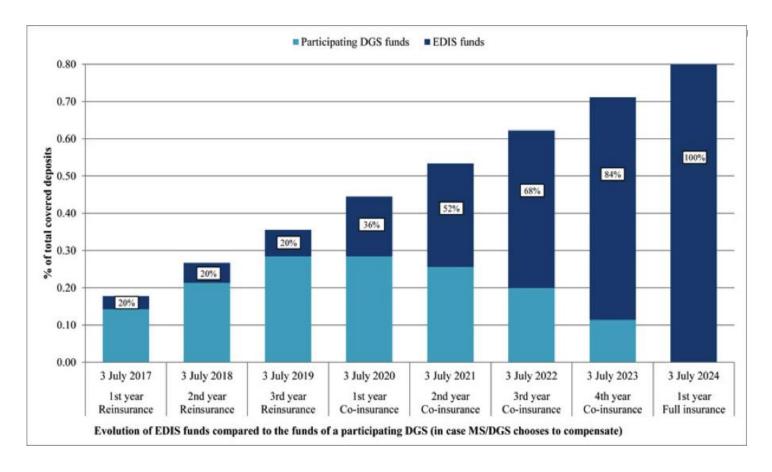
Also, it is connected to panic movements and crisis of confidence from clients as the example of Greece. Indeed, Greeks depositors no longer trusted the banking sector and withdrew over 40 billion € in less than 6 months, which lead to a weakening of the banking sector.

This is why the European Commission wants to apply its three pillars rapidly. Indeed, in the case of a banking failure, they want to be prepared in order to facilitate the anticipation of risks and be able to deal with the consequences. If the first pillar celebrates its one year of application, the road is a little bit longer for the two other ones.

European bank deposit guarantee

Bank deposits should be guaranteed up to 100 000€ for each depositor by 2024. That means, no matter which bank or which country, deposits will be provided by a European fund. Today, most of the European countries have their own national funds and it serves in case of a bank failure. But some of them did not have one.

For this reason, the European commission proposes a progressive application plan. First, each country needs to have its own national fund. Then, between 2017 and 2024, banks will allocate ¾ of their annual contribution to their national fund, and the other part ¼ to the European fund. In case of a crisis, this fund will repay after national fund and for only 20%. Afterward, between 2020 and 2024, The European Fund will intervene at the beginning of the crisis and the repayments will be in charge of the 2 funds. Finally, the objective, in 2024, is that the EDIS take over at 100% the guaranteeing of all covered deposits in the euro zone.



Germany and Austria opposes to this measure

The project has been slowed down by oppositions from Germany. Indeed, for Germans, it is too soon to build the third pillar. Interviewed on the upcoming project of the EC, the spokerman from German Finance Minister, Wolfgang Schaeuble, said: "How can we consider an ambitious deposit guarantee system when parallel basic agreements, past long ago, have not yet been applied?" Those mean that the EC should begin to achieve the mechanism of resolution (the second pillar) before beginning this one. Also, it could be preferable to reduce risks before mutualising them.

Some other arguments have been brought to light. First, the fact that some European countries do not yet have a national deposit system, despite a requirement in 2014. Then, Austrians and Germans suspect that some eurozone countries had vast quantities of non-repayable debts, which mean that some of them are actually insolvent. Finally, Germany's deposits insurance system is well funded, and they are concerned about the fact that

they will have to rescue some other countries which do not make the same effort.

For now, Germany is opposed to the project in its current state. It is on, in the coming days, that it will create discussions, and improvements have to be found to get Germany's approval.

Which impact on the banking sector?

About the project of a banking union, there have been some consequences since 2014, especially on regulatory requirements of capital equity and liquidity ratio.

Concerning the direct impact on banks if the measure is adopted, banks should provide information relating to the guarantee of deposits, before concluding any contract. In addition, the banking union project aims to restore the confidence of depositors in their banks. Finally hat should not lead to an increase of contributions to the deposit guarantee.

PARTIE 1 : ACTUALITES / SECTION 2: ECONOMIE & FINANCE DANS LA PRESSE INTERNATIONALE PFIZER AND ALLERGAN MERGER, FINANCIAL STRATEGY OR TAX EVASION?



© http://images.businessfinancenews.com/bfn/960-is-allergan-plc-potential-merger-with-pfizer-inc-a-match-made-in-heaven.jpg

Pfizer, the American laboratory known for its main product Viagra and Allergan, the Irish Botox producer came to a merger agreement on the 23rd of November. If the competition authority approves this project, this 160 billion dollars deal will allow the companies to become the world leaders in the pharmaceutical sector by achieving, even surpassing a turnover of 60 billion dollars.

However, synergies of both corporations might seem low compared to the outstanding fiscal gains earned by Pfizer through this merger. In fact, this transaction will allow Pfizer to relocate its headquarters in Ireland thus benefiting from lower corporation taxes than in the USA. Called inversion tax, this strategy will in fact allow the American corporation to decrease its 2014 tax level of 25%. Indeed, the US tax ranges from 15% to 35% according to the taxable result while Ireland has an attractive tax rate of 12.5%.

This affair raises the tax evasion issue mentioned by US presidency candidates. Indeed, the American treasury will incur a great loss because of this deal, to be added to the 2.100 billion dollars in profit held outside the United States by the S&P500 companies.

On the 19th of November, new rules were enacted to deal with tax evasion and inversion tax practices. An acquiring firm targeting a foreign entity is now forbidden to relocate its headquarters unless its shareholders hold less than 80% of the shares after the merger. However, Pfizer succeeded in bypassing this rule. On the 23rd of November, Allergan and Pfizer announced that Allergan would buy the shares through a Public Exchange Offer and a cash injection whereas Pfizer is the higher valued of the two parties. Furthermore, the newborn firm will be held by more 50% of Pfizer's shareholders and managed by the CEO of the former American company. In other words, Allergan will buy Pfizer except that Pfizer will control the new company.

With the increase of American companies avoiding US taxation, we believe that more rules will be passed in order to regulate the market. However, while US presidential candidates promise to reduce corporation tax rates, congressmen should ensure that companies' growth are not slowed. Moreover, competing against Ireland attractiveness, a tax decrease should be significant in order to foster domestic companies to stay on the American soil. As a result, we understand the dilemma and difficulties faced by the American government against tax evasion.

PROJET DE LOI DE FINANCES ET BUDGET 2016

Le Projet de Loi de Finances 2016 présenté le 30 Septembre dernier par Michel SAPIN (Ministre des finances) vise à confirmer les engagements pris par le gouvernement afin de réduire le déficit public tout en diminuant les prélèvements et en soutenant le financement des entreprises. Il est notamment prévu un déficit de 3.4 % du PIB en 2016 avec une prévision de croissance de 1.4 %.

Les mesures phares de ce projet gravitent autour de la fiscalité envers les entreprises et les ménages, l'allègement des dotations de l'Etat envers les collectivités locales, la hausse de postes des fonctionnaires notamment, et des conditions de plus en plus strictes pour l'obtention des APL (Aides pour le Logement)

Un budget de 33 milliards d'euros alloué aux entreprises en 2016 :

Le Pacte de responsabilité et de solidarité qui a pour objectif de soutenir l'emploi et de restaurer la compétitivité des entreprises permet une baisse du coût du travail. De plus, la poursuite du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) permet la mise en place des mesures suivantes pour les entreprises :

- Des exonérations sont envisagées au niveau des cotisations versées à l'URSSAF, ainsi qu'une diminution des cotisations familiales de l'ordre de 1.8 % pour les salaires allant jusqu'à 1.6 fois le SMIC. Il est à préciser qu'une réduction des cotisations familiales de 1 milliard d'euros est prévue pour les travailleurs indépendants. Une extension de ces dispositions pour les salaires allant de 1.6 à 3.5 fois le SMIC en 2016 va permettre de générer une baisse des cotisations estimée à 3.1 milliards d'euros.
- La C3S (Contribution sociale de solidarité des sociétés) va être supprimée. Un abattement destiné aux ETI (Entreprises de Tailles Intermédiaires) va être appliqué en 2016, ce qui représentera un coût global d'1 milliard d'euros.
- La contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés prendra fin avec une baisse fiscale d'environ 2.5 milliards d'euros.

Des mesures en faveur des TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises) sont à prévoir puisqu'elles emploient près d'un salarié sur deux aujourd'hui en France :

- Les effets de seuil de 9 salariés pour les prélèvements fiscaux vont être augmentés à 11 salariés.
- Afin de répondre au risque de non développement des groupements d'employeurs, le gouvernement prévoit une fiscalité plus avantageuse envers ceux-ci. En effet, ces groupements qui favorisent le recrutement en CDI pour les TPE vont pouvoir bénéficier d'une provision déductible de leur IS (Impôt sur les sociétés) supérieure à 10 000 euros (somme dont ils disposent actuellement), dans une limite qui n'excède pas 2 % de leur masse salariale.

5 milliards d'euros d'Impôt sur le Revenu en moins pour les ménages :

 Une baisse pour les ménages aux revenus modestes :

Ces mesures sont dans la continuité de l'objectif du gouvernement depuis 2014 qui est de favoriser le pouvoir d'achat des ménages aux revenus modestes. Concernant 2016, le projet de loi de finances génère à nouveau une baisse d'impôt sur le revenu de 2 milliards d'euros. Les 3 milliards d'euros représentent la mesure de l'année précédente avec la suppression de la tranche à 5.5 %.

En ce qui concerne cette nouvelle baisse pour 2016, elle devrait viser 8 millions de foyers dont 3 millions qui n'étaient pas concernés par les mesures précédentes.

La mesure permet d'offrir aux contribuables une économie comprise entre 200 et 300 euros pour un célibataire, et 300 à 500 euros pour un couple. Les personnes concernées disposent de revenus jusqu'à 1.6 fois le SMIC soit un salaire de 1 850 euros net mensuel. Pour les couples, les foyers concernés sont ceux qui disposent de revenus jusqu'à 3.7 fois le SMIC c'est-à-dire environ 4 200 euros nets mensuel.

La déclaration en ligne :

La modernisation et la simplification du système fiscal passe également par le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui doit rentrer en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Cette modernisation passe par une première étape selon le Gouvernement, qui est la déclaration en ligne. La déclaration papier va devenir l'exception. Cette mesure est destinée aux ménages dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 euros par an. Cependant, pour les ménages qui n'ont pas accès à internet, la possibilité de déclarer sur papier sera maintenu.

L'amendement Ayrault :

L'amendement Ayrault propose d'alléger la CSG sur les salaires compris entre 1 et 1,3 SMIC. Cette retouche qui est d'ailleurs prévue à partir du 1^{er} Janvier 2017 constitue une étape incontournable à la fusion entre la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et l'IR. L'idée est de créer un « impôt citoyen ». Cette mesure reste dans la logique du gouvernement actuel qui est de minimiser la fiscalité des ménages les plus modestes.

Il est à préciser que cette mesure a été adoptée par l'Assemblée Nationale par 35 voix contre 21. Cela met en évidence le fait que cet amendement pose quelques questions. En effet, les principales interrogations se fondent tout d'abord sur le mode de financement de la sécurité sociale où la CSG intervient directement. Les prestations seront-elles différenciées entre ceux qui bénéficient de l'exonération de CSG et ceux qui n'en bénéficieront pas? De plus, cette fusion entre deux impôts met en interrogation le futur des niches fiscales, qui minimisent l'assiette de l'impôt sur le revenu certes. mais pas celle de la CSG. Une dernière question laisse le doute planer sur les conséquences d'un allègement de la CSG puisqu'en effet cette mesure impliquerait probablement une hausse de la fiscalité pour les classes moyennes.

Une hausse significative de postes de fonctionnaires :

8 304, c'est le nombre d'emplois de fonctionnaires d'Etat qui seront créés en 2016. Priorité à l'éducation et à la défense puisqu'il y aura respectivement 8 561 postes et 2 300 dans ces deux secteurs. Cependant, des suppressions de postes vont venir se soustraire aux créations à venir. L'écologie et ses agents territoriaux sont notamment impactés avec 671 postes en moins.

D'importantes suppressions de postes vont également avoir lieu au Ministère des Finances avec 2 548 emplois

de moins. Cette masse non négligeable d'emplois touchés concerne notamment les agents de saisie. Cela est lié au développement de la déclaration d'impôt en ligne.

Quels changements pour les volets « Défense » et « justice » suite aux attentats de Paris du 13 Novembre 2015?

Suite aux attentats de Paris, le chef de l'Etat a décrété l'état d'urgence et a annoncé un renforcement du nombre de postes au sein de la défense et de la justice. En effet, afin de lutter contre le terrorisme, 8 500 postes vont être créés d'ici deux ans dans les ministères de l'Intérieur et de la Justice, et 5 000 emplois de policiers et de gendarmes vont être créés. Il est à préciser que l'administration des douanes va également voir ses effectifs augmenter, avec près de 1000 nouveaux postes. François Hollande a d'ailleurs précisé qu'il assumerait ses responsabilités concernant le coût supplémentaire que ces mesures vont engendrer.

Au total, près de 815 millions d'euros supplémentaires vont venir impacter le budget en 2016. Cela vient dégrader le déficit public par rapport aux prévisions initiales.

Baisse générale des dotations aux collectivités locales

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a été revue à la baisse par le gouvernement : 3.67 milliards d'euros. L'idée générale de la DGF est de réduire significativement les inégalités qui persistent entre certaines communes. Avec la baisse de ce budget, certaines communes sortiront gagnantes par rapport à d'autres.

Cependant certaines enveloppes vont tout de même être allouées aux dépenses de fonctionnement afin de favoriser l'investissement des collectivités. 200 millions d'euros supplémentaires vont être octroyés pour les équipements des territoires ruraux. 100 millions d'euros pour les maires qui veulent mettre en place des constructions dans les zones tendues. En outre, le gouvernement soutient l'investissement public des communes et des intercommunalités avec une dotation d'1 milliard d'euros.

Des conditions plus strictes pour bénéficier des APL (Aides pour le logement)

Près de 225 millions d'euros ne seront plus alloués aux dépenses du Ministère du Logement. Les APL constituaient l'un des volets principaux de ce Ministère avec environ 15,5 milliards d'euros. Le gouvernement

justifie cette dotation en moins par le souci d'équité entre l'ensemble des bénéficiaires. C'est pourquoi les conditions d'accès se voudront de plus en plus restrictives en 2016.

L'Etat a décidé de prendre en compte la dimension patrimoniale des allocataires afin de mettre de côté les allocataires qui ont une résidence secondaire. Le montant du loyer va également être pris en compte puisqu'il varie fortement en fonction des régions, des zones d'habitations et de la taille des logements. Un plafond de loyer sera donc mis en place et débouchera sur une aide moins importante et dégressive. Enfin, les revenus des nouveaux salariés qui jusqu'à présent étaient pris en considération par rapport à l'année N-2, seront pris en compte à partir de l'année N-1 afin de tenir compte de l'évolution potentielle des revenus dans le temps et afin d'aller vers un système de plus en plus proche du présent.

Constats et analyses

Le projet de loi de finances est, pour chacun des Etats, un indicateur très important qui dicte les priorités du gouvernement selon l'activité économique, fiscale et financière de l'année antérieure mais également permet de constater les prévisions sur un horizon court à moyen termes. Pour ainsi dire, la loi de finances impact directement l'économie et l'ensemble des agents qui y sont présents (entreprises, collectivités, ménages, etc.). Par son instauration, l'Etat français doit répondre à des contraintes budgétaires, directement dictées par Bruxelles.

L'une des mesures phares de ce projet de loi de finances repose dans la continuité des précédents budgets, à savoir le désir de diminuer l'impôt sur le revenu des personnes physiques ainsi que la pression fiscale supportée par les entreprises. En diminuant ces recettes, l'Etat prend le risque de disposer d'un solde primaire (dépenses – recettes) non favorable. Mais ce risque sera atténué si parallèlement la croissance économique est soutenue par une variation positive du Produit Intérieur Brut (PIB) et une inflation propice.

2014	2015	2016	2017
			201
0,2	1,1	1,4	1,7
0,6	0,1	0,9	1,3
10,3	10,4	10,4	10,2
-3,9	-3,8	-3,4	-3,3
95,6	96,5	97,1	97,4
-2,3	-1,3	-1,6	-2,2
		5 Nover	nber 201
	10,3 -3,9 95,6	10,3 10,4 -3,9 -3,8 95,6 96,5	10,3 10,4 10,4 -3,9 -3,8 -3,4 95,6 96,5 97,1 -2,3 -1,3 -1,6

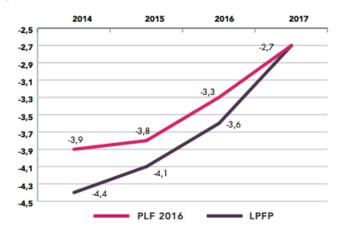
© http://www.professeurforex.com/wp-content/uploads/2015/11/CTCkyG2WoAAHlo9.jpg

Le tableau ci-contre nous montre la trajectoire prise par le gouvernement français avec un horizon à 2017. Selon la commission européenne, les objectifs de croissance s'établiraient à +1,4 % pour 2016, +1,7 % pour 2017 contre une hausse vraisemblablement supérieure à 1 % cette année, un niveau jamais retrouvé depuis 2011. Nous remarquons par ailleurs, selon ces mêmes prévisions, une reprise du niveau d'inflation et un taux de chômage maitrisé (cette dernière information est cependant à nuancer avec les derniers chiffres du chômage publiés pour le mois d'octobre : hausse massive du nombre de demandeurs d'emplois). Tous ces indicateurs permettent de mieux appréhender le cercle vertueux dans leguel la France souhaite s'installer: une diminution de la pression fiscale par une croissance et une productivité retrouvée.

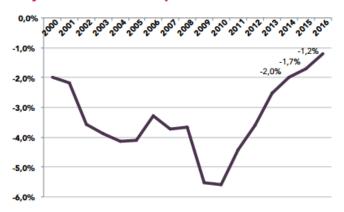


© http://growingthemoneytree.com/wp-content/uploads/2013/12/Belting-Out-The-Budget.jpg

Trajectoire de déficit public nominal 2015-2017



Trajectoire de déficit public structurel



© https://pbs.twimg.com/media/CQKXCszXAAEixHI.png

Hors de nos frontières, le gouvernement français doit répondre à de nombreuses exigences de la part de Bruxelles. Les normes imposées par le traité de Maastricht sont renforcées et contrôlées depuis l'instauration du semestre européen et sa « règle d'or ». Puissance économique majeur et membre fondateur de l'union européenne, la France doit montrer l'exemple.

Ainsi, les trajectoires à court et moyen terme s'inscrivent également dans le désir de posséder un solde budgétaire public inférieur à 3 % du PIB ainsi qu'une dette publique maitrisée. Le HCFP (Haut Conseil des Finances Publiques) a rendu son avis sur la trajectoire française comme étant « conforme aux attentes ». Le déficit public se réduirait plus rapidement que prévu pour s'établir à 3,4 % du PIB en 2016 et ne dépasserait pas les 3 % en 2018. Quant au déficit structurel, il passerait sous le seuil des 2 %, un niveau inégalé depuis 2000.

Le projet de loi de finances pour 2016 n'opère pas de changements majeurs mais s'inscrit dans la poursuite de mesures déjà mises en place tout en poursuivant un objectif de baisse de la fiscalité notamment pour les ménages les plus modestes. Concernant les mesures pour les entreprises, nous restons dubitatifs sur le fait qu'elles vont vraiment relancer l'investissement. Cependant le retour à une gestion saine du déficit public est désormais envisageable avec une croissance qui semble retrouvée.

Le PLF 2016 : un budget de campagne en vue des présidentielles 2017 ?



© https://israelvalley.s3-eu-west-1.amazonaws.com/files/000/013/original/A_fiscalit%C3%A9.jpg?1441601881

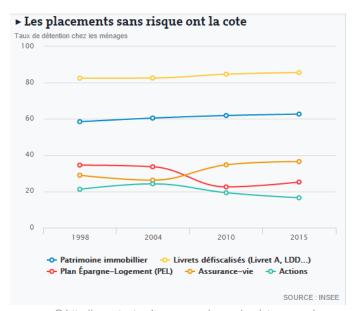
EPARGNE: LES FRANÇAIS PREFERENT JOUER LA SECURITE.

Une étude rendue par l'INSEE le 5 novembre 2015, affirme que les particuliers présentent une préférence pour les placements sans risque, en évoquant un « repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés. » Alors que le taux du livret A rejoint les 0,75 % - taux historiquement bas -, les ménages ont tendance à privilégier d'autres produits plus sécurisés avec des rendements plus élevés, tel, le Plan d'épargne logement (PEL) ou encore l'assurance-vie en fonds euros.

Un public davantage penché vers la sécurité. En l'espace de dix années, les livrets défiscalisés (du type livret A, livret jeune...) ont augmenté. Le taux de détention, par les ménages, de ces placements sécurisés représente 75,8 % en 2015 contre 57 % en 2004. Par ailleurs, le PEL voit son taux de détention augmenter d'environ 3 points de 2010 à 2015. Selon l'INSEE, il est présenté comme étant un véritable placement d'épargne, et, de moins en moins un produit permettant l'achat d'un bien immobilier.

Comme évoqué précédemment, l'intérêt des Français pour l'assurance-vie ne s'essouffle pas. Elle représente désormais 37,4 % du patrimoine financier des ménages en 2014 selon le rapport annuel de l'Observatoire de l'Epargne Réglementée. Depuis le début de l'année 2015, les dépôts nets atteignent 19,9 milliards d'euros d'après l'Association Française de l'Assurance. Comment expliquer un tel engouement ?

Les autres produits d'épargne sans risque ont vu leur rendement diminuer (le livret A offre une rémunération à 0.75 % et le PEL à 2 % brut). L'investissement dans des fonds en euros pour des contrats d'assurance-vie permet la garantie du capital investi avec une rémunération moyenne de 2.5 % pour l'année 2014. Le cadre fiscal est avantageux et il n'y a pas de frais de succession en dessous d'un certain montant. Par ailleurs, les français investissent de plus en plus en unités de compte suite à une prise de conscience de la baisse des contrats en euros. Cette baisse de performance s'explique par la baisse des rendements obligataires. Ainsi, nous constatons que 20 % de la collecte a été orientée sur les supports en unités de compte. Reste à savoir si les bénéfices escomptés par les épargnants seront au rendez-vous...



© http://www.toutsurlassurancevie.com/societe-generale-uneassurance-vie-qui-allie-diversification-et-solidarite.html

De plus, la majorité des épargnants cherchent à éviter le risque. L'INSEE déclare que cette aversion pour le risque est due aux nombreuses crises financières à répétition mais aussi à la volatilité actuelle des marchés. Les ménages sont découragés. Début 2015, un ménage sur six détenait des valeurs mobilières contre un ménage sur quatre, en 2004.

L'INSEE annonce par ailleurs que la détention de patrimoine immobilier ne cesse de progresser depuis 2004. 62,7 % des ménages détiennent une résidence principale ou un autre logement début 2015. L'immobilier garde une place importante dans le patrimoine des ménages.



© http://www.touslestarifs.com/ images/epargne-cochon-home.png

RETRAITE : QUEL EST L'AVENIR POUR LES REGIMES DE RETRAITES COMPLEMENTAIRES DES SALARIES DU PRIVE ?

Le régime de la sécurité sociale prévoit une retraite de base pour tout salarié. Cette retraite est accompagnée d'une retraite complémentaire qui fonctionne par répartition. Les cotisations des salariés et des entreprises permettent de financer les retraites d'aujourd'hui.

Les régimes complémentaires de retraites du privé sont l'Agirc et l'Arrco :

- AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres): 4 millions de cotisants pour 2,7 millions de retraités
- ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés): 18,1 millions de cotisants pour 11,9 millions de retraités.



© https://www.news-assurances.com/wp-content/uploads/2013/03/Agirc-Arrco-Retraite-Complementaire.jpg

Actuellement, ces deux régimes sont confrontés à un déséquilibre démographique (vieillissement de la population et chômage de masse). Pendant, près de dix ans, l'Agirc et l'Arrco ont accumulé des réserves. Depuis ces dernières années, ces régimes sont en déficit et les retraites sont financées en puisant dans les réserves. La date d'épuisement des réserves est estimée respectivement à 2027 pour l'Arrco et 2018 pour l'Agirc.

Pour réduire le déficit et maintenir une stabilité dans le temps, un accord a été conclu le 30 octobre 2015 avec les partenaires sociaux. Parmi les mesures adoptées certaines rentreront en vigueur en 2016, et d'autres seront mises en œuvres à partir de 2019.

Mesures applicables à	Mesures applicables à
partir de 2016	partir de 2019
Faible voir absence de revalorisation des retraites durant trois ans (2016, 2017, 2018). Pourcentage de sous-indexation de 1 %. Une clause dite « plancher » est prévue pour éviter une revalorisation négative en cas d'inflation inférieure à	Un dispositif de majoration/minoration sera mis en œuvre à partir de 2019 pour les générations nées à partir de 1957. Les salariés vont devoir travailler un an de plus après l'âge du taux plein. A défaut, un malus de 10% durant trois ans sur leurs retraites complémentaires sera
1%.	appliqué.*
Date de revalorisation au 1 ^{er} novembre au lieu du 1 ^{er} avril (gèle des pensions durant 7 mois)	Augmentation du taux d'appel des cotisations de 125 à 127 % (Sur 127 euros cotisés, seuls 100 euros seront pris en compte)
Prix d'achat du point plus élevé pendant 3 ans	Création d'un seul régime (fusion de l'Agirc et de l'Arrco
Ouverture de négociations sur la fonction de cadre en vue de la fusion des régimes	

 Au-delà, des bonus sont prévus: +10% pendant un an pour un départ reporté de 8 trimestres, + 20% et + 30%, également pendant un an, en travaillant 12 ou 16 trimestres supplémentaires.

L'intégralité de l'accord: http://www.agirc-arrco.fr/documentation-multimedia/textes-de-reference/accords-paritaires-nationaux/



© http://dans-quoi-investir.fr/wp-content/uploads/2014/08/epargne-retraite.jpg?814a04

En partenariat avec le magazine Notre Temps, une session de questions/réponses a été organisée le jeudi 26 novembre entre les abonnés et François Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc et de l'Arrco.

Question: Pascluis « Né en 1959, j'ai commencé à travailler à 16 ans. Avec les nouvelles lois je vais devoir travailler 45 ans pour avoir une retraite complémentaire pleine. Pourquoi agir seulement sur les actifs qui vont travailler plus et gagner moins? Il me semblerait équitable de diminuer aussi les pensions des retraités actuels, qui sont partis beaucoup plus tôt. Allons un peu de courage si vous voulez faire quelque chose de bien! »

<u>Réponse</u>: L'Agirc et l'Arrco « Les actifs ne sont pas les seuls concernés par l'accord du 30 octobre : les retraités et les entreprises sont également mis à contribution. C'est d'ailleurs grâce au partage des efforts entre l'ensemble de ces acteurs que la pérennité des régimes complémentaires sera assurée. »

<u>Question</u>: Lathibe « Quelle est l'incidence de cette réforme sur les travailleurs handicapés? »

<u>Réponse</u>: L'Agirc et l'Arrco « Aucune. En effet, les coefficients de solidarité (qui concernent les liquidations prenant effet à compter du 1er janvier 2019 pour les personnes nées à compter du 1/01/1957) ne s'appliqueront pas aux travailleurs handicapés, qui justifient d'un taux minimum d'incapacité permanente (50 %) et qui peuvent bénéficier des dispositifs de retraite anticipée des travailleurs handicapés ou de retraite des travailleurs handicapés. »

Question: Rab1957 « J'ai 58 ans, l'âge de ma retraite est 62 ans, si je pars à 62 ans quelles seraient les conséquences? » Réponse : L'Agirc et l'Arrco « Si vous obtenez le taux plein au régime de base à 62 ans, vous avez le choix entre : -partir à 62 ans avec l'application d'un coefficient de solidarité de 10 % sur votre retraite complémentaire pendant 3 ans (sauf de si vous êtes exonéré CSG). -ou différer d'un an votre départ en retraite pour éviter ce coefficient de solidarité. -ou différer de deux ans (ou plus) votre départ pour bénéficier majoration d'une temporaire. Dans tous les cas, nous vous conseillons d'utiliser le simulateur Retraite en ligne sur http://www.agirc-arrco.fr pour mieux vous rendre compte de l'impact financier de ce choix. »

<u>Question :</u> Nemo « L'agirc et L'arrco vont-t-ils disparaître à long terme?

<u>Réponse</u>: L'Agirc et l'Arrco « L'accord du 30 octobre marque l'engagement des partenaires sociaux à continuer à assurer la pérennité des régimes Agirc-Arrco. D'abord par la mise en œuvre de mesures d'équilibre à court terme ; ensuite par la mise en place d'un dispositif de pilotage sur le long terme grâce aux réserves ; enfin, par la création d'un régime unifié en janvier 2019. »

Les mesures adoptées doivent permettre de réaliser une économie de 6,1 milliards d'euros d'ici 2020. Cette économie reste insuffisante car le besoin de financement des deux caisses est estimé à 8.4 milliards soit un manque de 2.3 milliards d'euros qui devra être recouvré par les réserves.

Il sera difficile pour les retraités d'échapper à ces nouvelles mesures. Seul lot de consolation dans cet accord, le montant des retraites complémentaires versé qui ne pourra pas baisser. En outre, il n'a jamais été aussi important de recenser l'ensemble de ces expériences professionnelles pour déceler les éventuelles erreurs sur son relevé de carrière. Par ailleurs, certaines femmes dépassent déjà le seuil de quatre trimestres supplémentaires sans le savoir en raison des huit trimestres de cotisation qui viennent s'ajouter par enfant né ou adopté.

Une critique peut être apportée. Les mesures prises ont été faites dans un but de préservation du système actuel. Système qui, à long terme, s'avère être défaillant. Ne faudrait-il pas songer à une véritable transformation du système ?

Les enjeux de l'épargne retraite :

Il est désormais primordial de se constituer un complément de revenu pour se garantir un certain niveau de richesse après le départ en retraite, autrement dit, lors de la cessation d'activité. La constitution d'un tel complément basé sur un système de capitalisation semble indispensable au vu de l'état actuel du régime de retraite obligatoire ainsi que des complémentaires retraites.

La quasi-totalité des placements répondent à l'objectif de constitution d'un capital ou d'un revenu supplémentaire comme l'assurance-vie et l'immobilier locatif. Cependant, il existe des produits créés spécialement pour s'assurer un complément de revenus à la retraite. Il s'agit du Plan Epargne Retraite Populaire, des contrats de retraites « Madelin » pour les non salariés et de l'épargne salariale.

Ces divers produits ont pour caractéristiques communes de sortir sous forme de rente viagère (ou de capital pour le PERCO et le PEE) et de constituer une épargne dite indisponible même s'il est toujours possible de se désengager d'une telle épargne sous certaines conditions. Outre le complément de revenu garanti, les produits de retraite disposent d'une fiscalité avantageuse pendant la phase d'épargne pour les

contribuables fortement imposés et ne sont pas impactés par le plafonnement des niches fiscales (à l'image du PERP où les sommes versées sont déductibles du revenu imposable jusqu'à un plafond). En revanche, les contribuables faiblement imposés n'ont pas de réel avantage avec ces produits car les rentes obtenues sont imposées et ce qui provoque juste une imposition différée dans le temps.

Le PERP: créé en 2003, il s'agit d'un produit d'épargne à long terme. Il est souscrit sans condition d'âge et le capital constitué peut être reversé sous forme de rente viagère ou de capital, à hauteur de 20 %. Il peut aussi permettre l'acquisition d'une première résidence principale. Le versement est libre ou programmé.

Loi Madelin: le contrat Madelin permet au Travailleur Non Salarié (TNS) de se constituer une retraite complémentaire en déduisant les sommes versées sur ce contrat de son revenu imposable. La limite de déduction est de 10% du PASS (plafond annuel de la sécurité sociale) ou de 10 % du revenu professionnel dans la limite de 8 fois le PASS augmenté de 15 % du revenu compris entre 1 et 8 fois le PASS. On préférera le contrat Madelin au PERP pour maximiser l'avantage fiscal.

L'épargne salariale : il s'agit d'un ensemble de dispositifs collectifs mis en place par les entreprises. Ces dispositifs visent à associer les salariés aux performances de la société, à faciliter la constitution d'une épargne retraite pour le salarié, mais également pour le dirigeant. L'effort d'épargne est à l'initiative du bénéficiaire car les versements font l'objet d'une démarche volontaire. Dans l'épargne salariale, on retrouve le Plan Epargne Entreprise (PEE) et le Plan Epargne Interentreprises (PEI). Ce dernier est créé en commun pour plusieurs entreprises d'une même professionnelle, branche ďun même secteur géographique, en partageant les coûts de mises en place et de gestion.

Les principaux avantages pour l'entreprise sont l'exonération des charges sociales patronales, une meilleure motivation de la part des bénéficiaires, la déduction de la participation, de l'intéressement et de l'abondement de l'assiette de calcul des bénéfices

imposables à l'IS ou à l'IR. Pour les bénéficiaires, la constitution de l'épargne est exonérée d'IR et des charges sociales salariales, l'abondement peut atteindre 8 % du PASS par bénéficiaire et par an et à l'échéance du plan les sommes deviennent disponibles mais peuvent être conservées sur le plan. Elles bénéficient alors toujours des avantages fiscaux.

Il existe également le Plan d'Epargne pour la Retraite COllectif (PERCO) : ce système d'épargne mis en place par l'entreprise offre la possibilité aux épargnants de se constituer une épargne dans l'optique de la retraite qui sera disponible à l'échéance sous forme de rente ou de capital. Seules les entreprises qui disposent d'un PEE ou d'un PEI peuvent mettre en place un PERCO. L'effort d'épargne est à l'initiative de l'épargnant. C'est lui qui choisit combien il souhaite verser afin d'optimiser au mieux son contrat en vue de sa future retraite. Le PERCOI est un PERCO établi pour plusieurs entreprises d'une même branche professionnelle ou d'un même secteur géographique. Contrairement au PEE ou PEI, l'abondement peut atteindre jusqu'à 16 % du PASS par bénéficiaire et par an. Les fonds placés sur le PERCO ne sont disponibles qu'au jour du départ à la retraite. sous forme de rentes ou de sortie en capital. Si celle-ci se fait en rente viagère, une fraction du montant de la rente est imposée à l'IR et aux prélèvements sociaux. Cette fraction est déterminée selon l'âge du bénéficiaire au moment du déblocage en rente.

D'une manière générale, les contrats proposés par les constituent banques un moyen de répondre efficacement aux préoccupations des clients concernant leur retraite mais encore faut-il qu'ils en aient conscience. C'est au banquier de sensibiliser son client le plus tôt possible (la constitution d'un complément de retraite ne se traite pas à 60 ans!). Cela est d'autant plus important lorsque le client est un professionnel (artisan, commerçant...). On peut alors comparer la situation d'un salarié et celle d'un travailleur indépendant. Pour conclure, il faut noter que la préparation de la retraite peut constituer un point d'entrée pour échanger sur d'autres sujets tels que l'épargne, les assurances professionnelles ou bien la partie privée avec notamment l'idée d'une double relation (professionnelle/privée).

FISCALITE DU PARTICULIER :

Plus de CSG sur les cessions d'immeubles des nonaffiliés à un régime social français :

Les personnes qui sont affiliées à un régime de sécurité sociale situé dans un État membre de l'Union Européenne autre que la France, en Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande ne sont plus soumises à la CSG (Contribution Sociale Généralisée) sur les plus-values immobilières. Cet assujettissement a été jugé contraire aux engagements internationaux de la France.

Autrement dit, que les individus soient domiciliés en France ou à l'extérieur de la France, ils ne peuvent être soumis aux contributions sociales sur les revenus du patrimoine dans le cas où ils sont affiliés à un régime de sécurité sociale étranger.

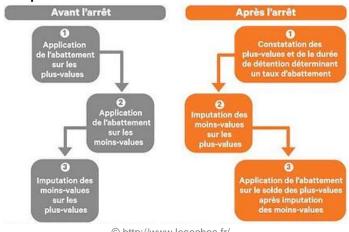
Ils sont donc en droit de réclamer la restitution des prélèvements qu'ils ont dû verser à tort. Les modalités de réclamations sont détaillées dans le communiqué du Ministère des Finances et des comptes publics du 20 octobre 2015.

Impôt sur les plus values mobilières, un nouveau mode de calcul :

Une nouvelle méthode de calcul a été présentée par un arrêt du Conseil d'Etat du 12 novembre 2015, n°390265 :

- Les abattements pour durée de détention <u>ne sont</u> <u>plus applicables</u> aux moins-values
- Les moins-values devront être déduites avant l'application des abattements.

Plus et moins-value sur action : les méthodes comparées :



© http://www.lesechos.fr/ medias/2015/11/20/1176951_021492148090_web_tete.jpg © http://www.lesechos.fr/ medias/ 2015/11/20/1176951 _021492148090_web_tete.jpg

Les plus-values sur actions bénéficient d'un abattement de droit commun :

- De 50 % pour une détention de 2 ans à moins de 8 ans
- et de 65 % pour une détention d'au moins 8 ans



Ce régime concerne les plus-values réalisées à partir du 1^{er} janvier 2014 (imposition 2015) et certains dispositifs appliqués aux plus-values au 1^{er} janvier 2013 (imposition 2014). Une partie des impôts sur les plus-values et des prélèvements sociaux seront récupérés par les actionnaires pour les déclarations sur les revenus 2014 et 2013 en déposant une déclaration rectificative.

Exemple concret issue du magazine Patrimoine, Les Echos :

Avant la décision du Conseil d'Etat	Avec la décision du Conseil d'Etat
- Plus-value de 100 sans	Plus-value de 100 sans
abattement (titres détenus	abattement ;
moins de 2 ans) ;	- Moins-value de 100 sans
- Moins-value de 100 avec	abattement quelle que soit la
abattement (détention de 3	durée de détention des titres.
ans).	L'IR doit être calculé sur la
L'actionnaire ne réalise aucun	base de : 100 - 100 = 0
gain dans cette situation,	
pourtant l'IR était calculé sur	
la base suivante: 100 -	
100 × 50 % = 50	

Cela impose une déduction des moins-values de même nature sans abattement et ce quelque soit la durée de détention. Les abattements prévus par la loi seront appliqués au gain net.

Pourquoi cette modification? Le Conseil d'Etat a voulu mettre fin à une anomalie. Car dès lors que le cours d'une action baisse, l'actionnaire n'a pas intérêt à la conserver en attendant qu'elle remonte. Plus il l'a en sa possession, moins la perte déductible sur ses gains de même nature sera élevée.

IMMOBILIER - LE MARCHE DU NEUF REPREND DE SON ENVOL

Une étude de l'Observatoire de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), publiée le 12 novembre 2015, montre que les ventes de biens immobiliers neufs ont augmenté de +18,9 % au troisième trimestre 2015. (Comprenant les ventes auprès des familles, les ventes en bloc et les résidences services (étudiants, séniors).

Ce chiffre présente une grande disparité. Les investisseurs privés occupent une place majeure dans le marché. Les ventes aux investisseurs en locatif neuf explosent contrairement aux ventes de résidence principale. Le régime défiscalisé Pinel a beaucoup porté le marché (confer ci-dessous).

On constate une évolution de + 56 % pour les ventes aux investisseurs en logement locatif neuf contre environ +5 % pour les ventes de résidence principales. La FPI indique que si les investisseurs sont toujours présents, les propriétaires accédants semblent toujours en difficulté pour concrétiser leurs projets. La vente auprès des promoteurs aux primo-accédants à la propriété est minoritaire.



Comment expliquer ce marché inégalitaire? Des mesures prises pour favoriser l'augmentation des ventes de l'immobilier neuf.

L'accession à l'immobilier neuf est facilitée par des prises de mesures, mais les retombées ne sont pourtant pas si évidentes et vérifiées :

Des mesures adoptées par les banques :

Des problématiques de financement sont relevées, pourtant les leviers du crédit sont présents dans les banques. Les taux d'intérêts n'ont jamais été aussi bas, ce qui aurait pour conséquence de favoriser l'accession à la propriété. D'autre part, les banques ont procédé à la réouverture des durées longues et elles présentent une forte volonté d'accompagner les projets. L'accession à la résidence principale devrait se faire en masse et beaucoup plus facilement. Mais ce chiffre de 5 % reste très faible.

Des droits de mutation plus faibles :

Les frais de notaire se révèlent être plus faibles que dans l'immobilier ancien, cependant les prix de l'immobilier neuf sont plus élevés.

 Le gouvernement a adopté une aide à l'accession à la propriété avec le prêt à taux zéro (PTZ):

Cela favorise l'accession à la propriété. Cependant, les biens disponibles doivent être suffisants, or, cela reste un point de tension sur ce marché.

© http://www.istef.fr/wp-content/uploads/2013/11/ISTOCK-METIERS-IMMOBILIER.jpg

Une stabilité des prix des logements se vérifie. Elle justifie notamment cet engouement pour le neuf. En 24 mois, le prix moyen a diminué de -0,2 %. Cependant, il existe de nombreuses disparités territoriales au niveau des tarifs ce qui implique une tension entre l'offre et la demande (un logement en province a diminué de -0,3 % contre une hausse de +3,4 % en Ile de France).

	Ville	Prix T3 Nov. 2015	Sur 1 mois	Sur 6 mois
1	Paris	645 000 €	- 1,23 %	- 1,23 %
2	Nice	311 000 €	- 6,04 %	- 2,81 %
3	Lyon	288 000 €	0,35 %	2,49 %
4	Bordeaux	252 000 €	- 3,08 %	0,80 %
5	Montpellier	236 000 €	- 0,84 %	- 1,67 %
6	Nantes	229 000 €	- 2,97 %	- 0,43 %
7	Marseille	210 000 €	- 0,47 %	0,96 %
8	Toulouse	208 000 €	1,46 %	1,96 %
9	Strasbourg	205 000 €	0,49 %	- 1,44 %
10	Lille	203 000 €	- 1,93 %	=

© Trouver-un-logement-neuf.com/Les Echos

Voici un classement des prix de l'immobilier neuf dans 10 grandes villes de France. Il permet de représenter cette disparité. Les prix, pour les T3, sont revus à la baisse dans des villes comme : Paris, Nice, Nantes, Montpellier et Lille. A contrario, Lyon et Toulouse voient leur prix augmenter tandis qu'ils fluctuent à Bordeaux et Strasbourg.

S'agissant des critères indispensables pour investir dans le neuf, on constate tout d'abord que la localisation du bien immobilier est très importante et prend une part majeure dans la décision d'investissement. Un classement a été paru durant ce mois de novembre, plaçant en tête Bordeaux, puis Toulouse et Lyon.

Top 50 des villes dans lesquelles investir en 2016

1	BORDEAUX	11	SAINT-DENIS	21	AIX-EN- PROVENCE	31	GRENOBLE	41	POITIERS
2	TOULOUSE	12	COURBEVOIE	22	PERPIGNAN	32	BESANÇON	42	ORLÉANS
3	LYON	13	VERSAILLES	23	CRÉTEIL	33	REIMS	43	BREST
4	PARIS	14	VILLEURBANNE	24	COLOMBES	34	NANCY	44	AVIGNON
5	BOULOGNE- BILLANCOURT	15	MONTREUIL	25	NANTERRE	35	TOURCOING	45	AMIENS
6	MONTPELLIER	16	DIJON	26	ROUEN	36	ROUBAIX	46	METZ
7	NANTES	17	TOULON	27	NÎMES	37	CLERMONT- FERRAND	47	DUNKERQUE
8	ULLE	18	RENNES	28	ARGENTEUIL	38	SAINT-ÉTIENNE	48	LE MANS
9	MARSEILLE	19	NICE	29	CAEN	39	ANGERS	49	MULHOUSE
10	STRASBOURG	20	VITRY-SUR-SEINE	30	TOURS	40	LIMOGES	50	LE HAVRE

© http://static.vousfinancer.com/medias/Image1_1.png

L'évolution du secteur de l'immobilier dépend de l'économie française, et de nombreux éléments conjoncturels liés à une situation de court terme (baisse du chômage, emploi...). Ces derniers influencent la confiance et le moral des français dans leurs décisions d'investissement. Jusqu'ici, les prix sont bas ou revus à la baisse et les taux bancaires restent encore attirants. Par conséquent, l'immobilier neuf ne devrait pas cesser de progresser dans les mois à venir.

D'un point de vue bancaire, une optimisation du montage du plan de financement est possible. Il suffit de financer le prix de l'appartement sur la totalité en incluant les frais de notaires : c'est-à-dire, ne pas payer comptant. Fiscalement, les intérêts d'emprunt sont déductibles et cela permet de ne pas payer d'impôts sur les montants des loyers. Il est aussi préférable de réaliser un prêt sur une période de 15 à 20 ans pour pouvoir générer des intérêts d'emprunt suffisants et faire en sorte que les durées de location d'emprunt soient différentes. Un autre conseil peut aussi être appliqué, celui de réclamer la suppression de l'indemnité de remboursement anticipé.



© http://www.labo-

REDUIRE LES DELAIS DE PAIEMENT AFIN D'AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Le 23 novembre 2015, de nouvelles mesures pour lutter contre les retards de paiement entre entreprises ont été présentées par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique Emmanuel Macron. Elles sont structurées autour des axes suivants :

- Le renforcement des contrôles,
- L'augmentation des sanctions financières.
- La publication du nom des entreprises sanctionnées.
- La création d'une structure : la médiation des entreprises.

Quels sont les délais actuels de paiement applicables entre professionnels ?

C'est dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 que le plafonnement des délais de paiement a été établi. Ces délais interentreprises sont aujourd'hui plafonnés selon l'article L441-6 du code de commerce : « sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. »

Le régime légal des délais de paiement

60 jours, c'est le délai maximal qui peut être convenu entre les parties pour régler les sommes dues à compter de la date d'émission de la facture ;

45 jours, c'est le délai maximal de paiement des factures « périodiques » à compter de la date d'émission de la facture ;

45 jours fin de mois, à titre dérogatoire, sous réserve que ce délai soit inscrit dans le contrat et ne constitue pas une discrimination manifeste à l'égard du créancier.

© http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20089.pdf

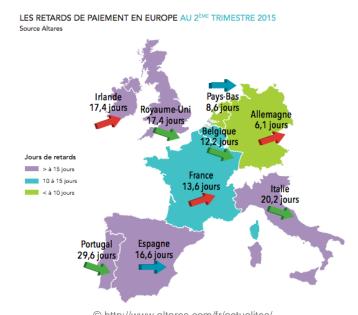
Quelles sont les sanctions actuelles du non respect des délais de paiement ?

Le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 annonce une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement, des coûts administratifs et les coûts internes liés aux retards de paiement, fixée à 40 €;

- L'article 123 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite loi « Hamon ») prévoit une amende administrative pour le non-respect des délais de paiement.
- La loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 fixe cette « amende administrative dont le montant ne peut excéder (...) 375 000 € pour une personne morale le fait de ne pas respecter les délais de paiement...», « Le montant de l'amende encourue est doublé en cas de réitération du manquement dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle la première décision de sanction est devenue définitive. »

Quel est le comportement actuel de paiement des entreprises en France et en Europe ?

Selon l'étude des comportements de paiement des entreprises en France et en Europe au 2ème trimestre 2015, réalisée par Enquête Altares, « Les paiements des TPE se dégradent, ceux des PME-ETI s'assoupissent. Les retards de règlement sont encore nombreux dans l'administration de l'État tandis que les Collectivités Territoriales font mieux que le privé. Timide amélioration en Europe mais les paiements se tendent en Allemagne. »

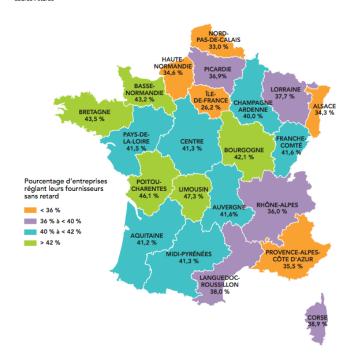


© http://www.altares.com/fr/actualites/ autres-actualites/article/comportements-de-paiement-des-entreprisesen-france-et-en-europe-1er-trimestre-2015

Ainsi, le cabinet d'étude relève :

- Seulement 36,5 % des entreprises françaises payent toutes leurs factures à l'heure, contre 41 % en Europe. Par exemple, l'Allemagne est championne de la ponctualité avec 73,1% de ses entreprises.
- Le retard moyen de règlement des fournisseurs est de 13,6 jours, soit « sa pire valeur depuis dix ans » (le retard était inférieur à 12 jours début 2014). Cependant le retard moven de règlement des fournisseurs européens est supérieur d'une journée pour atteindre 14,6 jours.

CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES FRANÇAISES AU 2^{NE} TRIMESTRE 2015 surre Altras



© http://www.altares.com/fr/actualites/ autres-actualites/article/comportements-de-paiement-des-entreprisesen-france-et-en-europe-1er-trimestre-2015

Au vu de ces constats, Emmanuel Macron réclame plus de rigueur de la part des entreprises. Selon le ministre, "Le retard en terme de délais de paiement fait que ce sont les PME qui aujourd'hui, dans notre pays, sont les premières banques des grands groupes". Ces retards représenteraient 15 milliards d'euros de ressources non mobilisables." C'est ce qui explique que trop souvent, des défaillances d'entreprises surviennent alors que les fondamentaux économiques sont encore bons." (Propos relatés par bfmbusiness).

Ainsi le Gouvernement fait de la réduction des délais de paiement l'un des axes prioritaires de sa politique d'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Les mesures et nouvelles réformes pour réduire les délais de paiement

 Des mesures pour renforcer les contrôles et les sanctions :

Le renforcement des contrôles : Les contrôles sont effectués par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Elle est chargée de contrôler le respect des règles du code de commerce relatives aux délais de paiement.

En 2015, elle a mené un important plan de contrôle en application de la loi relative à la consommation.

Ainsi, au 15 novembre 2015, 2 249 entreprises ont été contrôlées et 186 procédures ont été lancées (8,29 %). De ce fait, 110 sanctions ont été poncées pour 3,5 millions d'euros d'amendes (59 % des procédures) et les 76 autres sont en cours.

Le renforcement des sanctions et La publication du nom des entreprises sanctionnées : Le Ministre de l'Économie a publié sur le site de la DGCCRF les 5 plus importantes amendes dans le cadre des contrôles réalisés. Le site mentionne cependant que « Les décisions mentionnées ci-dessous sont susceptibles d'être contestées par les entreprises concernées. »

Les cinq entreprises sont les suivantes :

- La société NUMERICABLE : amende d'un montant de 375 000 € prononcée par la décision du 27 octobre 2015 ;
- La Société française du radiotéléphone SFR : amende d'un montant de 375 000 € prononcée par la décision du 27 octobre 2015 ;
- La société PAUL PREDAULT : amende d'un montant de 100 000 euros prononcée par la décision du 27 octobre 2015 ;
- La société AIRBUS HELICOPTERS : amende d'un montant de 375 000 € prononcée par la décision du 5 novembre 2015 ;
- La société COMASUD : amende d'un montant de 87 900 € prononcée par la décision du 5 novembre 2015

Aux vues de l'analyse des différentes sanctions administratives déjà prononcées, le Ministre a décidé de renforcer le dispositif de sanctions.

- Le plafond maximal par amende sera mieux proportionné aux profits que représente le retard de paiement pour l'entreprise débitrice. Le montant sera augmenté à 2 millions d'euros.
- Il sera désormais possible à l'administration de prononcer et d'exécuter plusieurs amendes contre les entreprises en fonction de leurs manquements. Ainsi le plafond cité plus haut pourra être multiplié par le nombre de manquements.
- L'ensemble des sanctions sera dorénavant publié.

Des mesures pour plus de transparence :

Le rapport de gestion des entreprises devra dorénavant mentionner les retards de paiement, tant du côté clients que celui des fournisseurs. Ces informations devront être sanctionnées par une attestation des commissaires aux comptes.

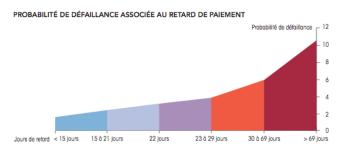
De plus, l'observatoire examinera chaque année les délais de paiement interentreprises avec les bilans récoltés par la Banque de France. Le rapport annuel de l'observatoire sera également réformé pour publier les délais de paiement d'ordre public : l'Etat et ses différents ministères, les collectivités territoriales et le secteur hospitalier.

Des mesures pour organiser une stratégie collective et généraliser les bonnes pratiques :

La création d'une structure : la médiation des entreprises est issue de la fusion de la Médiation Interentreprises et de la Médiation des Marchés Publics. Elle devra permettre de créer un établissement médiateur afin de promouvoir le règlement amiable des différents entre les clients et les fournisseurs. Cette nouvelle structure sera l'accès unique pour accompagner et développer les bonnes pratiques.

Les petites et moyennes entreprises sont les principales victimes des retards de paiement interentreprises. Ils ont un impact négatif sur leur trésorerie.

En effet, ceux-ci entrainent un préjudice notable sur la rentabilité des entreprises créancières car elles peuvent entraîner une demande de financement court-terme auprès des établissements financiers. Ces retards empiètent sur la compétitivité des entreprises et peuvent déstabiliser certaines d'entre elles au point de remettre en cause leur existence.



© http://www.altares.com/fr/actualites/ autres-actualites/article/comportements-de-paiement-des-entreprisesen-france-et-en-europe-1er-trimestre-2015

Ces nouvelles mesures visent donc à dissuader les entreprises débitrices par deux moyens :

- Un risque financier par le montant de l'amende ;
- Un risque de réputation par la publication des sanctions.

La banque doit donc rester à l'écoute de ses clients quand ils l'informent de cette condition. En effet, les entreprises font face à une situation difficile : certaines n'osent pas relancer suffisamment leurs clients débiteurs de peur de perdre un éventuel prochain marché. Les établissements financiers doivent avoir un rôle pédagogique sur la prévention et la gestion de paiement. Celle-ci pourra ainsi accompagner par le financement court terme en cas de bonne anticipation.

C'est pourquoi l'entreprise a deux axes qui permettent d'améliorer le retard de paiement : anticiper et diminuer. Pour cela, elle doit pré-relancer son client avant la fin même du délai. Elle pourra ainsi interpréter le retour (ou même le non-retour) comme un message d'alerte. La dématérialisation des factures est peut-être un moyen efficace pour réduire les délais de paiement interentreprises.

LE FINANCEMENT DE L'ETAT ISLAMIQUE : ORGANISATION ET ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE DAECH

Les sources de financement de l'Etat Islamique

Le 13 novembre 2015 restera à jamais comme un jour sombre pour l'Histoire de France, ce jour où plus de 130 personnes ont perdu la vie suite aux attentats de Paris. Cet acte barbare n'a pas été dissimulé par ses instigateurs mais au contraire publiquement revendiqué par l'État Islamique.

Ce califat proclamé en juin 2014 et qui s'étend sur un territoire à cheval entre l'Irak et la Syrie ne cache pas ses intentions et sa politique de terreur avance clairement dans ce sens. Au delà du bilan humain, lourd de conséquence, il apparaît essentiel de s'intéresser de près au financement de l'El. En effet, c'est par le biais de ses moyens économiques et financiers conséquents qu'il arrive à toucher les populations du monde entier sans aucune distinction.

L'État Islamique fonctionne comme un véritable État doté d'une administration qui s'appuie sur un budget annuel estimé à plus de deux milliards de dollars d'après le journal Le Monde¹. La question se pose alors sur ses divers moyens de financement lui permettant d'assurer son développement continuel.

Tout d'abord, l'El possède des revenus provenant des villes qu'il contrôle. Les pillages, rackets et taxes en tout genre sont un florilège des techniques utilisées par les djihadistes. Les principales victimes sont commerçants qui doivent régulièrement s'acquitter de taxes dites de « protection » ainsi que les fonctionnaires encore payés par les autorités de Bagdad et de Damas. Ces derniers voient leur salaire diminué de moitié dans les cas les plus extrêmes et ce sans recours possible. Lors de la prise de la ville de Mossoul, située au nord de l'Irak en juin 2014, Daech a pu s'emparer des réserves (liquidités, or) de la banque centrale, un butin estimé à plus de 425 millions de dollars.

Autre facette de son économie méconnue, l'El contrôle au nord de la Syrie la plaine agricole principale du pays, entre Manbij et Rakka. La production et la vente de coton et de céréales lui permet d'épaissir davantage encore ses ressources.

Sa principale source de financement réside cependant dans les revenus liés à la contrebande. La dizaine de champs de pétrole détenus par l'organisation lui assure un gain annuel estimé entre 350 et 600 millions de dollars. Sa production journalière, entre 20000 et 40000 barils de pétrole, est écoulée à prix réduit par des réseaux de contrebandiers dont la majorité serait située en Turquie. Il est néanmoins particulièrement complexe d'affirmer avec certitude quels sont les réseaux empruntés par l'or noir puisque la coalition internationale manque cruellement d'informations de terrain fiables. Ces réseaux sont déjà en effet bien établis et intégrés dans la région puisqu'ils existent depuis l'embargo décrété contre l'ancien régime de Saddam Husseim.

Daech n'éprouve aucun mal à vendre son pétrole, les révolutionnaires syriens faisant même partie de leurs clients, faute d'alternatives solides pour se fournir dans une matière première indispensable à leur combat. La population locale qui évolue sous le joug de ces islamistes radicaux n'a d'autres choix également que de leur acheter le pétrole dont elle a besoin, à un prix certes réduit mais qui est grevé de nombreuses taxes faisant rapidement grimper son prix.

A l'exploitation de cette ressource s'ajoute celle du gaz, qui rapporterait plus de 300 millions de dollars et utiliserait le même réseau de contrebande. Les revenus provenant de la contrebande ne se limitent pas aux ressources naturelles présentes sur le territoire. Le d'oeuvres pillées traffic d'art, sur les archéologiques, sont écoulées via la Turquie voisine pour un montant avoisinant les 30 millions de dollars. Enfin, la contrebande s'étend jusqu'au traffic d'êtres humains, via les rançons demandées lors des kidnappings ou par la vente de population réduite en esclave et vendue comme tels sur les étals des marchés.



http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/11/19/esclavage-rancons-petrole-pillage-comment-se-finance-l-etat-islamique_4812961_4355770.html

38

Le cas des donations privées par le biais d'acteurs privés et de réseaux religieux informels fait débat. La provenance de ces fonds, transitant par divers pays du Golfe, met à jour les failles de ces pays pourtant alliés de la coalition internationale contre Daech. Cependant ces opérations de levées de fonds ne représentent qu'environ 2 % du budget total, démontrant ainsi l'inquiétante autonomie financière dont bénéficie l'El.

Quelle que soit la source de revenus dont Daech tire profit, il n'est pas aisé de l'en priver efficacement à court terme. Les bombardements récurrents ont permis d'endiguer la production du pétrole, passant de 70000 barils en 2014 contre environ 30000 aujourd'hui. Il n'est cependant pas envisageable de s'attaquer directement aux puits de pétrole afin de stopper massivement la production, la population civile locale en serait la première victime, elle qui utilise ce pétrole pour se déplacer, travailler etc... Ce serait également le risque de se mettre à dos la population civile dont les ressources naturelles et donc son patrimoine seraient directement attaqués. L'impact des décisions de l'El est fort dans cette situation, chaque baisse des revenus de l'exploitation pétrolière et gazière étant compensée par une hausse des extorsions subies par les civils. A plus ou moins long terme, le risque d'un bombardement total n'est tout de même pas à exclure, dans le cas où la situation viendrait à perdurer après l'utilisation de toutes les alternatives possibles.

Lors de la tenue du G20 au mois de novembre en Turquie, de nouvelles décisions, dans le but de couper le financement du terrorisme, ont été prises. Désormais il est possible qu'un pays se retrouve sur une liste noire si des preuves existent qu'il finance directement ou indirectement l'Etat Islamique. La présence sur cette liste entrainerait de facto la mise en place de sanctions financières et diplomatiques ainsi qu'un suivi rapproché de l'ensemble des mouvements et transactions du pays incriminé. Le poids de ce communiqué est d'autant plus fort qu'il émane de Turquie, un pays soupçonné d'entretenir un double jeu dangereux entre la coalition internationale et Daech.

Ce travail effectué sur des sommes colossales ne doit pas masquer une autre réalité tout aussi importante, celle de la transition des petites sommes d'argent. En France, plusieurs exemples frappants viennent à l'esprit, celui des frères Kouachi qui s'étaient financés via un traffic de baskets contrefaites ainsi que celui d'Amedy Coulibaly, le meurtrier de l'Hyper Cacher qui avait eu recours à un prêt à la consommation. La piste envisagée est de limiter au maximum les paiements en liquide afin

que les banques puissent déceler plus facilement toute activité ambiguë.

Les croisements entre les fichiers Tracfin et les fichiers « S » de Bercy devraient servir à améliorer les résultats. Si ce travail semble dérisoire en comparaison des bombardements aériens, il n'en reste pas moins indispensable. Les banques, en association avec le gouvernement, ont donc un véritable rôle à jouer dans la traque du financement du terrorisme.

Les jeux d'alliances des forces en présence contre l'Etat Islamique (EI)

Le combat mené contre Daech soulève aussi bien la question des jeux d'alliances internationales que régionales. La complexité des intérêts que chacun défend brouille la grille de lecture du conflit. Afin de mieux comprendre les enjeux de la guerre contre l'El, un zoom approfondi sur les camps en place permet de dégager clairement les problématiques auxquelles les pays sont confrontés.

L'implantation de l'El dans cette zone géographique a ravivé la rivalité historique entre chiites et sunnites et bouleversé le jeu des alliances au Moyen-Orient.

L'El a pour objectif de créer une entité régie par les seules règles d'un Islam rigoriste. Il tente de présenter leurs idées comme des solutions alternatives pour la population sunnite, marginalisée en Irak depuis l'invasion des troupes américaines en 2003 ainsi qu'en Syrie où ils se retrouvent opprimés par le régime de Bachar El Assad.

Par conséquent, un des principaux ennemis de Daech se trouve être l'Iran, puissant état chiite et principal soutien des gouvernements de Bagdad et Damas. Cette alliance régionale est confortée au niveau international par la présence à leur côté de la Russie, qui combat l'El en cherchant également à maintenir le pouvoir en place en Syrie.

La coalition internationale formée par les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada notamment soutient officiellement les rebelles anti-Assad dans leur guerre contre Daech et leur soulèvement contre le régime chiite d'Assad. Cette différence marquée avec le camp russe est une des causes des tensions diplomatiques qui secouent la région et ralentissent les négociations visant à planifier une intervention unique.

Sur place, les pétromonarchies sunnites que sont l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Emirats arabes unis s'opposent à l'El et participent à la coalition internationale. Néanmoins, les deux premiers cités sont accusés d'avoir joué un rôle dangereux en laissant des acteurs privés financer Daech par le biais de donations. L'objectif était d'affaiblir le régime syrien et de contrecarrer l'influence grandissante du régime iranien.

Le cas de la Turquie interpelle, officiellement elle se méfie de l'avancée de l'El et fait partie de la coalition américaine mais sa frontière est le point de passage privilégié des djihadistes et le lieu de tous les trafics d'armes et de pétrole. Pourtant, elle reste un allié de poids des Occidentaux en participant à la lutte contre le régime d'Assad. De plus, la fermeture de sa frontière avec la Syrie, que tente d'obtenir le Secrétaire d'Etat américain John Terry, serait une avancée considérable.

Le conflit récent qui oppose la Russie à la Turquie suite à un avion militaire russe abattu par cette dernière instaure un climat de méfiance entre tous les acteurs et les déclarations officielles contradictoires pleuvent entre les différents camps.

A l'opposé de cette médiatisation, les forces Kurdes jouent un rôle pourtant important dans ce conflit ouvert contre Daech. Le Kurdistan forme une région géographique s'étalant sur de nombreux pays comme la Syrie, l'Irak, l'Iran ainsi que la Turquie. Cette zone n'est pas reconnue officiellement comme un état autonome par la communauté internationale. De nombreuses forces militaires se sont ainsi créées afin de défendre leur identité. Ces forces, qui sont aujourd'hui de précieux alliés contre l'El, se décomposent en plusieurs sousgroupes. Le Parti des Travailleurs du Kurdistan(PKK) est en opposition armée avec la Turquie, le Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) combat originellement en Irak et le Parti de l'Union Démocratique (PYD) est un parti politique syrien.

En échange d'une intervention terrestre des différentes forces Kurdes contre l'El, la coalition fournit ces dernières en armements et munitions. Ce soutien matériel pose problème au sein de la communauté internationale, la Turquie soupçonnant le PKK et le PYD

de profiter du conflit pour étendre leur territoire le long de la frontière tandis que l'Irak dénonce l'avancée sur son territoire du PDK. La région est donc morcelée entre des alliances qui, si elles possèdent toutes un ennemi commun, ont fait naître des intérêts divergents qui tôt ou tard apparaitront sur le devant de la scène. La coalition, qui se focalise sur les seules actions militaires contre l'El menées par les Kurdes, ne se préoccupe pas de l'avenir politique de la Syrie et de l'Irak, deux pays qui sont menacés d'éclatement. En ne prenant pas en compte les aspirations, elle les encourage à étendre les territoires sous leur contrôle et leur offre par la même occasion une monnaie d'échange pour de futures négociations.

L'équilibre de cette zone du Proche et Moyen Orient est précaire, les positions de chacun semblent tenables tant que l'intérêt commun de la lutte contre Daech persiste. Néanmoins, dans un avenir plus ou moins proche les conflits d'intérêts naissants éclateront et les alliés d'aujourd'hui ne seront pas nécessairement ceux de demain.



© http://www.ndarinfo.com/photo/art/grande/8449943-13269906.jpg?v=1446114255

L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES ATTENTATS DE PARIS SUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

Le bilan humain dramatique de ces attentats a logiquement occulté au second plan les conséquences économiques et financières de cette tragédie.

Les entreprises qui ont parfois perdu un ou plusieurs de leurs salariés ont tenu à rendre hommage aux victimes à travers le respect d'une minute de silence le lundi 16 novembre. Les experts et analystes commencent cependant à chiffrer l'impact de ce drame et de nombreuses décisions intervenant sur le fonctionnement direct des entreprises ont été entérinées par celles-ci.

Les entreprises les plus touchées, par la perte d'un collaborateur par exemple, ont mis en place des cellules de crise et de soutien psychologique. Chez l'Oreal, en plus de cette mesure, les voyages d'affaires vers la France étaient suspendus jusqu'au 23 novembre dernier. La sécurité de leurs sites est renforcée en France mais également dans le monde entier, preuve de l'inquiétude générale et du sentiment d'impuissance face aux attentats qui semblent pouvoir toucher chaque pays.

Des campagnes publicitaires ont été décalées, notamment chez Engie et la SNCF. Cette dernière avait prévu le lancement d'une campagne publicitaire mettant en valeur son identité française. Le maintien de cette campagne a été jugé malvenu compte tenu des récents événements.

Le secteur bancaire a lui aussi été touché, la BNP Paribas et le Crédit Agricole déplorant la perte de l'un de leur employé. Des mesures de vigilance ont été prises afin de garantir au maximum la sécurité de l'ensemble des collaborateurs. Ces mesures touchent l'ensemble des établissements bancaires, y compris ceux qui ont été épargnés par les attentats.

De nombreux congrès, colloques et séminaires furent annulés et les intervenants étrangers sont nombreux à émettre des craintes quant à se déplacer sur le sol français.

Économiquement parlant le secteur du tourisme et du luxe anticipe de fortes baisses de leur chiffre d'affaires et craint de voir cette morosité s'étendre jusqu'aux fêtes de fin d'année, période clé pour ces entreprises. Ainsi, à Paris les boutiques chics restent désespérément vides tandis que les célèbres Galeries Lafayette annoncent une baisse de leur fréquentation de l'ordre de 50 %. Les motifs évoqués sont multiples, le commerce du luxe étant lié à la fréquentation touristique. Or, les touristes, en majorité chinois, ont fui la capitale française, la faute à un sentiment d'insécurité grandissant. La clientèle de luxe française mêle ce sentiment de peur à celui d'un traumatisme psychologique qui leur dicte que le moment n'est pas encore redevenu propice à pavoiser dans les centres commerciaux et les boutiques de rues branchées.

Les opinions sur les impacts supposés des attentats sont toutefois partagées, certains estiment que si la consommation française de produits de luxe devrait terminer l'année en berne, les conséquences globales financières sur des groupes internationaux comme LVMH ne seraient être significatives du fait des nombreuses ventes réalisées à l'étranger. D'autres, comme le consultant spécialiste de l'industrie du luxe Christian Blanckaert ne partage pas cet optimisme. Selon lui « les attentats auront forcément une incidence à court terme. C'est un secteur qui, par essence, n'est pas indispensable pour les consommateurs et n'a jamais bien supporté les traumatismes. ». Il devrait donc subir de plein fouet le désamour temporaire de sa clientèle.

En ce qui concerne le tourisme et les loisirs, les voyants sont au rouge. Les vols à destination de la capitale voient leur fréquentation diminuer de près de 30% par rapport à la même période de l'année précédente. L'hôtellerie connaît une vague d'annulation qui touche en priorité la branche du luxe, ses clients pouvant se permettre d'annuler leurs voyages au dernier moment sans se préoccuper du coût.

Dans l'Ile de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris annonce une baisse du chiffre d'affaires de 50 % de l'ensemble du secteur hôtelier sur les 8 jours suivants les attentats. Par effet domino la fréquentation des restaurants et bars connaît elle aussi une baisse généralisée.

Cependant, ces données alarmistes sont à nuancer. Les précédents attentats d'envergure internationale n'ont pas causé de ralentissement significatif de l'économie. Cela a été le cas en Espagne en 2004 après l'attentant à la gare d'Atocha, à Londres en 2005 et aux Etats-Unis lors des terribles attentats du 11 septembre. La tendance de la croissance n'avait pas été affectée par ces évènements sur le long terme.

Lors de ces cas extrêmes les analystes observent que la dynamique collective permet d'enrayer ces effets négatifs. Ces derniers, dans le cas de la France, se concentrent majoritairement en région parisienne et épargnent davantage le reste du pays.

Du côté des banques enfin, il sera essentiel de veiller à la situation des clients économiquement touchés. La période de fin d'année pouvant être décisive en termes d'activité pour de nombreuses entreprises. De mauvais résultats pourraient fragiliser leur situation, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration réclamant déjà un étalonnement du paiement des charges sociales à l'Etat. L'incertitude résultant de cette situation devrait logiquement freiner les demandes d'investissements. Pourtant là encore, d'un point de vue statistique, les exemples antérieurs montrent que ces investissements sont généralement reportés à court terme et non annulés. Il appartiendra aux banques de continuer à accompagner leurs clients dans leur perspective de croissance afin de poursuivre leur activité de financeur de l'économie.

© http://exsell7.co.uk/wp-content/uploads/2014/07/business-entity-art



21EME CONFERENCE DES PARTIES : AGIR POUR LE CLIMAT

Qu'est-ce que la COP 21 ?

La COP 21 est, comme son chiffre l'indique, la 21ème Conférence des Parties de la convention cadre des Nations Unies à propos des changements climatiques. La première COP est née en 1992 lorsque l'ONU a créé, à l'occasion du sommet de Rio, une entité spécialisée dans la lutte contre le réchauffement climatique, la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Ratifiée par 195 « parties », cette convention réunit quasiment tous les pays du monde et leurs représentants se rassemblent une fois par an à l'occasion d'une « COP ». Au menu, des décisions majeures sont prises, à l'unanimité ou par consensus, afin d'orienter la lutte contre les changements climatiques. Elle pose notamment pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre en cause dans le réchauffement climatique. La présidence de ces « COP » alterne chaque année entre cinq groupes régionaux que sont l'Asie-Pacifique, l'Europe de l'Est; l'Amérique Latine-Caraïbes et l'Europe de l'Ouest élargie.



© https://www.france-volontaires.org/documents/content/Actualite/2015/Cop21_tousensemble.jpg

Pourquoi lutter contre le réchauffement climatique ? Quels sont les effets et quelles seront les conséquences si nous n'agissons pas ?

D'après le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat) un réchauffement climatique supérieur à 2°C aurait des conséquences graves sur l'équilibre planétaire. Au-delà de ce seuil plusieurs phénomènes sont à prévoir.

En premier lieu, les phénomènes climatiques extrêmes vont devenir de plus en plus fréquents. Les sécheresses, canicules, pluies diluviennes, crues, tempêtes et cyclones vont voir non seulement leur récurrence accentuée mais aussi et surtout leur intensité décuplée.

Des îles pourraient disparaître sous l'effet direct de la montée du niveau des océans, qui, se sont élevé de dix centimètres au cours des 50 dernières années. Le réchauffement climatique ne se fera pas uniformément, et le niveau de 2°C étant une moyenne, il est anticipé des hausses pouvant atteindre 8 à 10°C au niveau des pôles Arctique et Antarctique provoquant irrémédiablement la fonte des glaces et une montée des eaux de 30 à 80 centimètres.

Le GIEC estime à 250 millions le nombre de « réfugiés climatiques » d'ici à 2050. Avec l'accentuation des phénomènes extrêmes tels que les typhons, cyclones ou autres sécheresses, qui tuent aujourd'hui en moyenne 30 000 personnes par an, une véritable migration des populations est attendue. D'après un rapport de l'ONU en novembre 2015, près de 100 millions d'être humains seraient plongés dans l'extrême pauvreté si l'émission de gaz à effet de serre n'est pas drastiquement réduite dans les prochaines années. Pour le président de la banque mondiale Jim Yong Kim, l'enjeu est dès lors d'éviter que le dérèglement climatique ne fasse toujours plus de victimes.

Nombre d'écosystèmes pourraient disparaitre et d'après une centaine d'études dans le domaine, les chercheurs américains estiment qu'une espèce animale sur six pourrait s'éteindre si le rythme des émissions à effet de serre se poursuit.

En somme, les enjeux climatiques de notre siècle ne sont pas à prendre à la légère et l'objectif de limiter le réchauffement climatique au seuil de 2°C à l'horizon 2100 est vitale pour les prochaines générations. Pour l'atteindre, les experts du GIEC ont estimé que les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites de 40 à 70% en 2050 et que la neutralité carbone doit être atteinte. La neutralité carbone ou « zéro émission », consiste en la compensation des émissions de gaz à effet de serre issu des activités de l'Homme (industrie, agriculture ...) via la mise en place de procédés écologiques de réduction ou de capture et séquestration du carbone.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quelles sont les évolutions depuis 1995 ? Quels progrès peut-on recenser ? Retour sur l'histoire de la COP...

1988 : Création du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat)

1990 : Le GIEC confirme l'existence du réchauffement climatique et la responsabilité humaine dans ce phénomène.

1992 : Création de la CCNUCC à Rio qui reconnait officiellement la responsabilité de l'Homme dans le réchauffement climatique.

1997 : Adoption du protocole de Kyoto qui fixe pour la première fois des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux pays développés pour la période 2008-2012.

2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto qui concerne 36 pays développés, excepté les États-Unis et l'Australie qui ne l'ont pas ratifié.

2007 : Ouverture de nouvelles négociations en vue de déboucher sur un accord international succédant au protocole de Kyoto en 2012.

2009 : La COP15 à Copenhague valide l'objectif de maintenir un seuil de réchauffement climatique endessous de 2°C. Toutefois, aucun nouvel accord international n'est signé.

2012 : A Doha, le protocole de Kyoto est prolongé et porte sur la période 2013/2020. Il prévoit une réduction moyenne des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 18 % par rapport à 1990 pour les pays signataires.



© http://medias.doctissimo.fr/medias-factory/m/cms/article/doc/2/0/8/4/14802/logo.jpg

Le protocole de Kyoto

Proposé par la CCNUCC, le protocole de Kyoto est le premier accord international fixant des objectifs chiffrés concrets de réduction des gaz à effet de serre qui soient légalement contraignants pour les Etats signataires.

Initié en 1994, les négociations ont pris 3 ans pour déboucher à un accord en 1997 à l'unanimité. Les objectifs visés allaient de -8 % à +10 % par rapport aux émissions des années 90 à horizon 2008 à 2012. Le principe du protocole repose sur une personnalisation des engagements en fonction des pays (-8 % pour la France, -6 % pour le Canada...). Pour compenser ces objectifs contraignants, la CCNUCC avait autorisé la compensation partielle d'émission de gaz via le financement de « puits » (terme désignant les forêts) ou tous types de projets visant à réduire ces émissions. Toutefois, le protocole a été long à mettre en place puisqu'il a fallut qu'il réponde non seulement aux problèmes environnementaux mais également qu'il solutionne certaines divergences politiques. De ce fait, de nombreuses commissions et comités se sont succédés pour contrôler et arbitrer les différents programmes. Même après 1997, la mise en application du protocole n'était pas définitive et des instructions complémentaires ont été nécessaires. Finalement, le protocole de Kyoto a été adopté définitivement en 2001 dans les Accords de Marrakech.

Parmi les divergences politiques, les Etats-Unis et leurs alliés (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Japon) ainsi que la Russie se sont confrontés au « bloc » Europe avec la France et l'Allemagne en tête d'affiche lors de la ratification. Les premiers prônaient l'égalité des émissions au détriment du développement des pays émergents. S'en est suivi un refus de ratifier le protocole de la part des Etats-Unis.

Contexte de la COP 21

La conférence de Copenhague en 2009 s'étant soldée par un échec, les 195 pays signataires avaient repoussé l'échéance à 2015 en prolongeant le protocole de Kyoto. En 2013, à Varsovie, François Hollande se voit accorder la COP 21 en France qu'il présidera du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Malgré les récents évènements tragiques en France qui auraient pu remettre en cause le bon déroulement de cette COP, François Hollande a signifié que l'évènement était maintenu. Les dispositifs de sécurité ont été renforcés et les forces de polices françaises travailleront en étroite collaboration avec la sécurité de l'ONU et celle de chacun des 147 chefs d'Etat présents à Paris. Le contexte étant particulièrement difficile, la COP21 risque d'être en partie boudée par les principaux chefs d'Etats. La guerre qui fait rage en Syrie et en Irak est dans toutes les têtes et les discussions à huit clos entre les grandes puissances mondiales devraient tourner notamment sur les enjeux géopolitiques de cette guerre...

Calendrier de la COP 21

Le 30 novembre est la date retenue pour l'ouverture de la COP21. Au programme de cette première journée, chaque chef d'Etat disposera de 3 minutes pour donner l'impulsion politique nécessaire au lancement de la conférence.

Le 1^{er} décembre, il est prévu le début des négociations officielles et la mise en place de l'agenda des solutions (Plan d'actions Lima-Paris) qui vise à mobiliser les acteurs non-étatiques autrement dit tous les acteurs concernés par le réchauffement climatique. Les sujets difficiles comme le financement seront abordés par l'ensemble des représentants tandis que les sujets plus faciles seront traités par le biais de groupe de travail.

Le 5 décembre devra être communiquée une première ébauche du projet d'accord rédigée par les négociateurs de l'ONU. Cette ébauche sera soumise par la suite aux différents organes juridiques de l'ONU pour validation.

Le 10 et 11 décembre devra finalement être adopté l'accord de Paris par les parties présentes lors de cette COP.

Pourquoi la COP21 est-elle la conférence de la dernière chance ? Quels sont les enjeux ?

Il faut d'abord rappeler que le dernier grand accord international sur le réchauffement climatique qu'est le protocole de Kyoto n'a pas été couronné de succès. Les grandes puissances n'ont pas toutes remplies leur devoir. Les Etats-Unis avaient même refusé de ratifier le protocole tandis qu'il avait été imposé à la Chine des objectifs laxistes du fait de son statut de pays émergent. La Russie, le Japon et le Canada s'étaient retirés de l'accord, affaiblissant considérablement l'efficacité du protocole. Enfin, les négociations de Copenhague en 2009 n'ayant pas débouchées sur un accord, le protocole de Kyoto avait été prolongé jusqu'à 2020.

L'enjeu de la COP21 est donc de trouver un accord international juridiquement contraignant qui devra s'appliquer après 2020. Pays développés comme pays émergents, tous seront impliqués dans cet accord universel. L'objectif de la COP21 est de bâtir une « alliance de Paris pour le climat », afin de maintenir au seuil de 2°C le réchauffement climatique à l'horizon 2100.

D'après Laurent Fabius, président de la COP21, « l'accord devra prendre en compte le défi climatique non comme un nécessaire « partage du fardeau » des émissions, mais également comme une opportunité de créations d'emplois et de richesses, d'invention de nouveaux modes de production et de consommation. »

En somme, cet accord devra conduire à une atténuation (ensemble des efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre) et à une adaptation des sociétés aux changements climatiques déjà présents.



© http://static.legacy.lcdc.oneheart.fr/ed823-conf_COP21_795.jpg

Quelles sont les mesures attendues ?

La COP21 doit aboutir à un accord déclinable en 4 grands principes :

- En premier lieu, comme évoqué précédemment, il doit s'agir d'un accord universel possédant une réelle force juridique pour respecter le seuil des 2°C.
- Deuxièmement, les Etats devront présenter lors de la COP21 leurs contributions personnelles afin de démontrer qu'une prise de conscience collective à bien lieu. L'idée est d'instaurer un climat positif où l'ensemble des parties avancent, en fonction de leur capacité, dans un but commun.
- Dans un troisième temps, la question financière devra être abordée. Ce point, qui fait particulièrement débat, doit constituer un soutien aux pays en développement afin de leur donner les moyens d'assurer une croissance « basse consommation ».
- Enfin, il doit être prévu d'encourager les sociétés civiles et institutions non-étatiques à agir dès à présent en menant des actions concrètes sans attendre l'entrée en vigueur du futur accord de 2020, c'est le Plan d'Actions Lima-Paris.

Qu'appelle-t-on « contributions nationales » ? Il s'agit des efforts nationaux en matière de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre. C'est une prérogative nouvelle de la CCNUCC qui doit donner une vision par pays de l'efficacité des mesures mises en place dans ce domaine. Le cumul des comptes rendus des 161 pays qui couvrent 91% des émissions mondiales permettra ainsi de situer l'évolution de tous ces efforts.

Notre avis : Mettre au diapason 161 Etats ne sera pas chose aisée, et certaines réserves seront toujours émises à propos de l'objectivité de certains rapports.

Zoom sur le Fonds vert : Le Fonds vert, abondé par les pays développés, doit permettre un soutien aux pays en développement. L'objectif est d'atteindre la somme de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Il doit permettre la lutte contre le réchauffement climatique et favoriser le développement durable.

Initié à Copenhague en 2009, le fonds a déjà financé des projets concrets tels que la mise en place de systèmes de suivi et d'alerte climat au Malawi, le développement d'infrastructures résistantes aux perturbations climatiques au Bangladesh, des projets sur les ressources en eau aux Maldives et aux Fidii et la

création d'obligations vertes pour financer le développement des énergies propres en Amérique latine. Toutefois, le niveau de 100 milliards n'est pas encore atteint et l'enjeu est de parvenir à un accord sur la répartition des abondements entre les 24 membres. La France a d'ores et déjà annoncé qu'elle s'engageait à financer 6 milliards de dollars dans l'énergie (dont près de 2 milliards en Afrique).

Notre avis : Tout l'enjeu est de fixer une bonne clef de répartition du financement de ce fonds. Les divergences vont probablement survenir quant-à la part de chacun des Etats qui vont abonder ce fonds. Mais les financeurs risquent également de demander des garanties. Les fonds alloués devront être contrôlés et financer les bons projets...

Le Plan d'Actions Lima-Paris: C'est une initiative conjointe des présidences péruvienne et française de la COP (Lima a accueilli la COP20), de l'ONU et de la CCNUCC. Ce plan a pour objectif de renforcer l'action en faveur du climat pendant toute l'année 2015 et plus encore. L'idée est de mobiliser une forte action internationale en faisant appel aux sociétés civiles et aux instances non-étatiques. Il peut s'agir d'un soutien accru aux initiatives existantes, de favoriser les sociétés à faible émission de gaz à effet de serre ou encore à mettre sur le devant de la scène de nouveaux partenaires impliqués. Les acteurs impliqués sont nombreux : gouvernements nationaux, villes, régions et autres entités locales, organisations internationales, société civile. femmes, jeunes, universités, entreprises...

Une mobilisation en Pays de la Loire : En marge de la COP21, la région se mobilise. En effet, lycéens, collectivités et entreprises sont à l'ouvrage eux aussi pour lutter, à leur niveau, contre le réchauffement climatique.

Des référents lycéens et apprentis sensibilisent leurs camarades aux enjeux climatiques à travers diverses initiatives telles que des émissions radios. Deux conférences régionales sur le climat ont été organisées à destination des entreprises, collectivités et associations. La GreenWeek a lancé un concours auprès des étudiants afin de réaliser le bilan carbone de leur établissement.

En bref, ce sont tous les acteurs régionaux qui se rassemblent, innovent, sensibilisent, et font avancer la lutte contre le réchauffement climatique.

La COP 21 est sans aucun doute un des évènements majeurs de la décennie. Les mesures qui doivent être adoptées vont conditionner notre avenir. La prise de conscience doit être collective, en France et dans le monde et les conséquences du réchauffement climatique ne doivent pas être sous-estimées. Un accord régissant les « droits à polluer » doit être mis en place. Pour une plus grande efficacité, les textes doivent être juridiquement contraignants et impliquer toutes les partis. Un fonctionnement optimal impliquerait de surcroit un contrôle et des sanctions applicables aux puissances qui ne rentreraient pas dans le rang.

En outre, un soutien financier des pays développés auprès des pays en développement doit être exercé, et de ce fait, un programme d'échanges de technologies doit être appliqué. Toutefois ce soutien peut revêtir d'autres formes, comme par exemple le fait de sensibiliser et d'éduquer davantage les populations. La participation de tous les acteurs (sociétés civiles, institutions non-étatiques...) qui veulent bien s'impliquer dans cette cause semble appréciable et le fait de les promouvoir et les encourager devrait créer des synergies dans un avenir proche.

L'ensemble des propositions qui doivent être adoptées lors de cette COP paraissent fondées et laissent présager un avenir meilleur pour la planète.

Mais y aura-t-il accord ? C'est là toute la question qui se pose. Et si accord il y avait, ne serait-ce pas en partie une façade, un « oui » politique ? L'enjeu, aussi conséquent soit-il ne risque-t-il pas d'être influencé avant tout par les intérêts nationaux ?

En effet, on est en droit de se demander si, à l'instar du protocole de Kyoto, les promesses faites par les plus grands de ce monde seront bien appliquées. Barack Obama, Vladimir Poutine, Xi Jinping, tous ces chefs d'Etats n'ont pas les mêmes intérêts. Les tensions géopolitiques et les contestations entre puissances pourraient remettre en cause cet accord et faire passer l'enjeu de « l'alliance de Paris pour le climat » au second plan dans les années à venir...

Quoiqu'il en soit, un accord serait tout de même source de réjouissance car même si la lutte contre le réchauffement climatique n'est pas homogène, la ratification ferait preuve de l'implication de chacun. On sera alors en droit d'espérer une prise de conscience mondiale, qui souhaitons le, débouchera sur une réduction conséquente des gaz à effet de serre dans les décennies à venir.

Les conséquences pour le banquier :

Si la COP 21 aboutit sur des mesures réellement concrètes, les secteurs d'activités à forte émission de gaz à effet de serre risquent d'être impactés. Il y a fort à parier que de nombreuses mises aux normes vont devenir obligatoires en France et ailleurs dans les années à venir. Ces mises aux normes, qui peuvent passer par de la R&D, par l'utilisation de nouvelles énergies, par un recyclage des déchets plus contraignants ou encore par de la formation du personnel vont avoir un coût pour les entreprises. Pour les banques, ce coût d'adaptation aux réglementations est un nouveau risque pour leur client. En conséquence, les banques vont devoir mettre en place des mécanismes d'évaluation de ce risque, déterminer les entreprises susceptibles d'être inquiéter et le cas échéant arbitrer les entreprises « mauvais élèves ». L'enjeu est de taille.



12451047.jpg?v=1436366586



L'UTILISATION ET LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'utilisation des nouvelles technologies et l'omniprésence d'internet dans notre quotidien mettent en évidence la nécessité de protéger ses données personnelles. Que ce soit sur les réseaux sociaux ou l'utilisation de nos données par les entreprises, la protection de celles-ci est un enjeu économique et éthique. Comment sont traitées nos informations personnelles durant notre vie et après notre mort ?

Le cadre réglementaire

France. c'est la « Loi Informatique Liberté (1978) » qui encadre ce principe et son application est sous le contrôle de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Une des règles fixée dans ce domaine, est l'obligation pour les collecteurs de données d'avoir recu le consentement de personne avant d'utiliser ses informations personnelles. A savoir qu'un manguement à cette obligation peut être puni jusqu'à d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

Selon l'article 2 de la loi 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, « constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Il peut s'agir d'un nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone, numéro de carte de paiement, empreinte digitale, photo, numéro de sécurité sociale »

Les données personnelles désignent toutes les informations qui permettent d'identifier une personne mais sur internet, on parle plutôt d' « identité numérique ». Les contours de cette identité sont difficiles à définir. En effet, dans le monde « virtuel », elle se construit à partir de l'ensemble des traces ou informations laissées par un internaute sur internet. Une problématique survient quant à la gestion de ces données.

Quels enjeux pour les entreprises et les pouvoirs publics ?

Selon un sondage réalisé par Havas Media France, plus de 93 % des utilisateurs d'internet ont conscience que leurs données sont récoltées à chaque navigation sur internet, de plus, et 84 % d'entre eux se déclarent

inquiets. Mais comment les entreprises peuvent tirer profit de ces bases de données ?

Il est connu que les sociétés comme Facebook ou Google utilisent les données récoltées afin d'étudier les comportements des consommateurs et s'en servent par exemple pour cibler certaines publicités. Ainsi les entreprises stockent et parfois revendent leurs données à des entreprises partenaires, les utilisant comme un outil économique et financier.

Au-delà de cet aspect pécunier, il y a un enjeu quant à la confiance des utilisateurs. C'est pour cela que certaines entreprises mettent cette priorité en avant. Par exemple, Capgemini, le 23 novembre 2015, a annoncé la création d'un poste de responsable des données personnelles afin de répondre aux exigences réglementaires et ainsi rassurer le consommateur.

Il faut protéger ses données personnelles

Aujourd'hui, il devient essentiel de contrôler son identité numérique, notamment dans l'utilisation des réseaux sociaux. Facebook propose à ses utilisateurs une d'options permettant de multitude contrôler confidentialité de leurs publications. Il est important de bien protéger sa vie privée et de faire attention aux données que l'on expose sur les réseaux sociaux. D'autant plus lorsque l'on sait, par exemple, que les recruteurs utilisent davantage les réseaux sociaux pour se faire une idée du futur candidat. En effet, il serait dommage de ne pas mettre toutes les chances de son et de laisser des aspects de sa vie privée apparaître de façon publique sur les réseaux sociaux.

Une autre façon de protéger l'utilisation de ses données de navigations sur internet est la possibilité d'utiliser le mode « navigation privée ». Cela permet de consulter des sites internet sans que ceux-ci soient enregistrés dans l'historique du navigateur.

Néanmoins une question reste en suspend, la collection de ces données est perçue dans certains cas comme une atteinte à notre vie privée mais parfois ne seraient elles pas efficaces pour notre sécurité? Dans le cas des récents évènements, on peut se demander si la surveillance des données personnelles et de la navigation internet, ainsi que tous les moyens de communication peuvent avoir des conséquences positives dans la prévention d'actes terroristes. Le débat reste ouvert à ce sujet.

Qu'en est-il du traitement de ces données après la mort ?

Le traitement de ces données personnelles fait débat, aussi bien du vivant qu'après la mort des utilisateurs. D'après la CNIL, plus d'un profil Facebook sur cent appartiendrait à une personne décédée, soit approximativement 13 millions de comptes inutilisés. La question de la « mort numérique » se pose, notamment sur le fait de devoir, ou non, prendre en compte la mort d'une personne sur les réseaux sociaux et ceci, dans le respect de ses droits et la volonté de ses héritiers.

Mais que faire de ces données ?

Il s'agit là d'un casse-tête aussi bien éthique que juridique. Les données stockées doivent-elles être conservées ou peuvent-elles être détruites ?

Au-delà du coût de traitement que ces données représentent, il s'agit ici de savoir sur quelle base légale se situer. Afin de répondre à cette problématique, certains réseaux sociaux ont mis en place la possibilité pour les utilisateurs de désigner une « personne de confiance » qui pourra accéder aux données de la personne décédée (Google) ou la possibilité de désigner un légataire qui sera chargé de gérer le profil de la personne décédée et de transformer le compte en « compte de commémoration » (Facebook).

Par ces actions, les entreprises laissent la possibilité aux utilisateurs de se préparer en cas de décès, mais aussi dans certains cas, se prémunissent contre les litiges avec les familles.

Au-delà de ces aspects juridiques et moraux, ces actions comportent une dimension financière puisque, si on prend l'exemple de Facebook, un compte de commémoration attirera plus de visiteurs qu'un compte inactif et donne donc la possibilité de le monétiser.

Que dit la Loi sur la mort numérique ?

Il est précisé à l'Article 40 de la loi informatique et liberté: « Les héritiers d'une personne décédée ...peuvent, ... exiger du responsable de ce traitement qu'il prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence. » De plus, dans le cadre du projet de loi Lemaire, on aurait la possibilité de laisser un « testament numérique » afin de donner aux responsables de la plateforme, ses volontés et les démarches à suivre. Enfin, les plateformes auraient pour obligation d'informer les utilisateurs du sort de leurs données après la mort du titulaire d'un compte.

Comment préparer au mieux sa succession numérique ? Voici quelques pistes :

- Possibilité de stocker dans des coffres forts numériques les papiers les plus importants, il est nécessaire d'en informer son conjoint ou sa famille.
- Confier à ses proches les identifiants et mots de passe de ses comptes en ligne.
- Si le site en donne la possibilité, de désigner des délégataires ou des contacts de confiances qui pourront accéder et récupérer les données.
- Indiquer dans un testament déposé chez un notaire la liste des comptes en lignes que l'on possède que l'on souhaite transmettre et ceux que l'on souhaite effacer.

Le traitement de nos données personnelles, que ce soit sur internet ou plus généralement dans notre quotidien, reste un sujet sensible et il est important de prendre conscience des enjeux qui leurs incombent. Dans le milieu bancaire, l'application reste la même, la vigilance est de mise et les données personnelles des clients doivent être traitées en vertu du secret bancaire. Enfin, du fait de l'expansion de la digitalisation et du recours au numérique, de nouvelles réglementations devraient voir le jour prochainement afin de compléter ce que dit la loi en matière de protection des données personnelles.

DIGITALISATION DE LA BANQUE : UNE MUTATION NECESSAIRE ?

A l'heure où plus aucun secteur d'activité n'est épargné par la digitalisation, les entreprises doivent se réinventer pour rester dans la course. Au cours de la dernière décennie, de nombreuses entreprises innovantes sont entrées en rupture avec les modes et usages existants. Ils s'appellent AirBnB, Tripadvisor ou Ubber. Ces acteurs sont aujourd'hui en passe de devenir les leaders respectifs de la location aux particuliers, du tourisme ou des services de transport. Pour en arriver où ils en sont, chacun d'eux a dû surfer sur la grande tendance du moment, la digitalisation.

On peut la définir au sens strict comme « la numérisation de documents afin de les sauvegarder sur un support informatique ». Toutefois. la digitalisation désigne plus généralement une opération transformation de l'entreprise dans sa globalité. Il s'agit en réalité non plus de « customiser » son offre mais bien de réinventer le modèle dans son intégralité, de la stratégie à l'organisation managériale en passant par l'environnement de travail. Ce phénomène prend dès lors de plus en plus d'ampleur et l'une de ses spécificités est la rapidité avec laquelle elle bouscule les codes et usages des entreprises. Aujourd'hui, la digitalisation pose la question de l'accès aux services et bouleverse les d'intermédiation. Concrètement, digitalisation n'est pas destructrice de services mais elle fait évoluer les moyens et méthodes pour y accéder. Ainsi, elle permet le rapprochement entre fournisseurs et consommateurs.

La réussite d'AirBnb illustre alors parfaitement tout l'intérêt de la digitalisation. A l'initiative d'une vraie révolution sur le marché de la location, AirBnb a permis de mettre en relation directe les particuliers. Pour ce faire, l'entreprise a créé une interface digitale accessible depuis l'ensemble des médias en vogue (internet, Smartphones et tablettes). En outre, c'est l'ensemble de la société, qu'il s'agisse des entreprises comme des consommateurs, qui est en train de muter.

©http://www.parlonsrh.com/wp-content/uploads/2015/01/Digitalisation_quete_de_sens.png

Les banques sont également affectées et se doivent d'accompagner cette tendance. Comme pour l'ensemble de la société, il leur faut réagir car l'ampleur que prend aujourd'hui la digitalisation conditionnera l'avenir de la banque.

Plusieurs réflexions se posent dès à présent : Comment les banques se positionnent-t-elles vis-à-vis de la digitalisation ? Quels moyens mettent-elles en place ? Quels sont les risques inhérents à ce phénomène ?



sont les enjeux du digital?

La banque a toujours dû se réinventer et la digitalisation à laquelle les établissements financiers doivent répondre aujourd'hui en est un nouvel exemple. De ce fait, tout l'enjeu de la mutation de la banque vers le digital est d'assurer la pérennité des banques autrement dit, de ne pas disparaitre. L'objectif de cette évolution est alors non pas de proposer des produits différenciant et radicalement opposés à l'offre déjà sur le marché mais de répondre à la demande du client. Dans un monde qui change et où la société se digitalise, les grands établissements financiers cherchent à accompagner leur client en proposant toujours plus de facilité d'utilisation. Le maître mot est sans aucun doute « simplicité dans l'usage » afin de s'adapter aux besoins des consommateurs.

Ainsi, la banque est avant tout un acteur « suiveur » de la digitalisation et non pas une entité à la recherche d'une rupture dans le fonctionnement du système. Ce point est d'ailleurs tout à fait compréhensible étant donné la stabilité du milieu bancaire. En effet, quel serait son intérêt à bouleverser radicalement l'équilibre des forces en présence ? La réponse est évidemment aucun, et c'est somme toute logique puisque la banque doit se réinventer sans entrer en rupture avec le modèle existant. L'idée est alors de mener une politique d'accompagnement au digital.

Seul un acteur externe a intérêt à casser le modèle existant à la manière du concept innovant développé par AirBnb sur le marché de la location entre particuliers. Il faut noter sur ce point que la réglementation bancaire, parfois conspuée, défavorise les nouveaux entrants sur ce marché de part la complexité du processus et la multitude des conditions à réunir. De plus, le frein financier est également bien présent puisque pour entrer sur un tel marché les investissements sont extrêmement onéreux.

Outre le fait d'optimiser la satisfaction client afin de conserver leur part de marché, leur rentabilité, et donc d'assurer leur pérennité, les banques ont, elles aussi, des avantages à migrer vers le digital.

L'exemple frappant de la numérisation des pièces à archiver en est le meilleur exemple. La technologie permet aujourd'hui de remplacer l'exemplaire papier. En conséquence, il est plus facile de délivrer une information, plus facile d'accéder aux informations et de les partager, plus rapide de rechercher des archives, et plus écologique de numériser que de conserver les documents papiers. Les gains en termes d'efficacité, de sécurité, de rapidité et de stockage sont conséquents et les économies qui en découlent le sont tout autant.

Aujourd'hui, si l'on dresse un bilan des avancées et produits innovants qui sont apparus au cours des deux ou trois dernières années, on peut déjà recenser bon nombre d'innovations. Parmi les plus courantes, on trouve la signature électronique, la dématérialisation des flux et des contrats, les applications mobiles. Certaines sont en phase de lancement et séduisent de plus en plus d'acteurs comme le coffre fort numérique ou le Crowdfunding qui permet une mise en relation sans intermédiaire bancaire entre prêteur et emprunteur. D'autres encore ont déjà vu le jour et ne demandent qu'à être promulguées et appliquées comme la création d'agences virtuelles ou encore le paiement par Smartphone déjà dans les usages au Japon. En somme,

ces innovations ne menacent pas actuellement la pérennité des banques et cela principalement parce que ce sont bien les banques qui en sont à l'initiative et non des acteurs en rupture. Toutefois, l'incertitude qui règne quant-au futur des banques et le manque de visibilité criant lié aux multitudes de possibilités qu'offre et offrira le digital va faire évoluer le métier de la banque. Afin de ne pas manquer leur migration vers le digital, les banques ne peuvent pas être attentistes et doivent se donner les moyens de réussir leur transformation.



© http://www.revue-banque.fr/ medias/content/Revue/images/11/1116057/rba-image-1116057.jpeg

Une mobilisation accrue des moyens alloués au digital.

La digitalisation est devenue un sujet actuel qui occupe une place de plus en plus prépondérante pour les banques. Elle fait désormais partie intégrante de la stratégie de chaque groupe. Des moyens nouveaux lui sont donc logiquement accordés, en adéquation avec ses besoins spécifiques.

Du point de vue humain, la formation du personnel est primordiale. En effet, il est indispensable que les différents conseillers puissent répondre aux outils privilégiés par les clients. D'où l'importance non négligeable de maîtriser les nouvelles technologies liées à l'usage des Smartphones et tablettes qui deviennent des supports courants de travail.

Cette formation peut prendre plusieurs visages, elle peut être simplement théorique par le biais de réunions ou de séminaires réalisés par un intervenant professionnel. Dans un second temps, elle peut prendre la forme de mise en situation via des cas pratiques réels. Le but étant de vérifier la bonne assimilation des informations précédemment étudiées. Enfin, il est possible, à terme, de mettre en place des tests sous forme de coaching par exemple afin de remettre en situation les conseillers et de contrôler la maîtrise des acquis.

D'autre part, des moyens techniques et matériels spécifiques sont également déployés dans des agences dites « tests ». Celles-ci ont la particularité de bénéficier des dernières technologies disponibles pour leur fonctionnement. On pense notamment à la présence d'écrans d'accueil tactiles dédiés aux clients ou de tablettes mises à leur disposition en cas d'attente prolongée avant un rendez-vous. Les employés profitent également de ces outils dans le cadre de leur travail. L'intérêt pour les établissements bancaires est de mesurer l'appétence de leurs clients pour ces outils et de recueillir leurs réactions afin de pouvoir tirer des conclusions viables sur l'élargissement potentiel de ce dispositif à l'ensemble du territoire à moyen/long terme.

Le poids de la Recherche et Développement dans la digitalisation de la banque a un rôle particulier de par la réglementation en place dans ce secteur. De manière générale, la course à l'innovation est engagée dans de nombreux domaines tels la téléphonie, l'informatique où le dépôt d'un brevet peut prendre la forme de l'arrivée d'un nouveau produit sur le marché. Cependant, le secteur bancaire n'est pas protégé par ce système de dépôt de brevet. L'innovation ne bénéficie donc pas d'une protection spécifique, c'est à dire que tout apport innovant d'un établissement peut être légalement copié sans que ce dernier ne puisse se réclamer d'un quelconque droit de propriété ou de royalties. Ainsi, les banques n'ont pas de stratégie de leader dans ce domaine puisqu'il n'y a pas de réels intérêts à y investir davantage, faute de véritable retour sur investissement.

Depuis quelques années les banques ont adopté un modèle différent en développant un concept novateur, « la banque en ligne ». Ce service qui repose sur la numérisation de la relation banque-client existe au travers de filiales qui ciblent une population différente. Ce système permet aux banques d'apprécier l'intérêt de leurs clients quant à la digitalisation du secteur.

Néanmoins, l'arrivée de FinTech sur le marché du digital pourrait bouleverser l'équilibre des forces en présence. Les FinTech sont des start-ups qui apportent une rupture technologique sur le marché des services financiers. A titre d'exemple, de nombreuses

plateformes de crowdfunding ont été créées par ces FinTech.

En réaction à ce phénomène, certaines banques ont décidé de racheter les startups les plus prometteuses afin de bénéficier de leur faculté d'innovation et d'éviter l'arrivée massive sur le marché de concurrents indirects. A titre d'exemple, le Crédit Mutuel Arkea a racheté récemment la FinTech Leetchi.com, une plate-forme de collecte d'argent. Ces rachats se font en sus de dotations financières importantes. La Société Générale a ainsi prévu un investissement de l'ordre de 1,5 milliard d'euros sur les cinq prochaines années afin de moderniser les systèmes informatiques et d'amplifier la dématérialisation des opérations. Si la R&D n'occupe pas le poste principal de dépense dans la digitalisation, les moyens financiers mis en œuvre pour la réussite de cette transition demeurent conséquents.

La digitalisation de la banque est un processus en cours et comme toute innovation majeure sur un marché, elle apporte son lot d'incertitudes. Les établissements bancaires étudient minutieusement en amont les risques directs et indirects liés à cet essor, les problèmes qui pourraient en découler et les solutions potentielles à y apporter.



© http://www.businessmarches.com/wp-content/uploads/2015/01/banque-digitale.jpg

Evaluer et gérer les risques inhérents à la digitalisation

Les principaux risques directs identifiés de la digitalisation sont : le risque de fraude et le risque opérationnel.

Les opérations et transactions se réalisant par des flux non physiques, le risque provient de cybercriminels spécialisés dans ce type d'attaque. Afin de minimiser leurs impacts, les banques renforcent leurs protocoles de sécurité et réalisent de nombreux tests en tentant notamment de violer leur propre système afin d'en percevoir les failles.

Les employés manipulent moins d'espèces et leurs accès y est de plus en plus difficile ce qui réduit le risque d'agression. En contrepartie, ce risque devient virtuel et nécessite une prise en charge particulière. Il y a un transfert du risque qui se réalise vers le lieu où se situe l'activité. Désormais, elle ne se fait plus en agence physique mais par le biais des réseaux informatiques et dématérialisés.

Auparavant le risque opérationnel se trouvait dans la manipulation des fonds, la mauvaise manipulation d'un conseiller etc... Aujourd'hui lorsque les clients effectuent eux mêmes leurs opérations courantes, une authentification est demandée, un code est envoyé par téléphone afin de vérifier l'identité de l'opérateur. A l'image de Smartphones intégrant la reconnaissance digitale et vocale, on peut imaginer dans un futur plus ou moins proche, l'utilisation de ces technologies dans l'optique d'identifier efficacement le client.

On remarque que là encore on se retrouve face à un transfert du risque, ce n'est plus la main de l'Homme mais la possible défaillance du système qui inquiète. Le risque opérationnel a changé de forme, il se virtualise.

A chaque changement peut survenir un problème de confiance de la part du consommateur final. Le rôle des banques dans la digitalisation est d'instaurer, d'un côté, un climat de confiance dans l'utilisation de ces technologies et de l'autre, de garantir la sécurité de ses outils. Ceci dans l'objectif de rassurer le client. Il n'est pas pertinent de communiquer sur les risques liés à l'utilisation de nouveaux services. Il est bien plus rationnel de travailler pour assurer leur sécurité afin que les utilisateurs ne se posent même pas la question du risque inhérent à ces pratiques.

L'arrivée hypothétique sur le marché d'une banque entièrement digitale (qui ne serait pas une filiale d'un

groupe bancaire déjà présent physiquement sur le territoire) aurait de multiples conséquences. Du point de vue du consommateur, ce dernier pourrait espérer gérer ses comptes seul et bénéficier de tarifs très avantageux. En effet, le client deviendrait son propre banquier et effectuerait toutes les opérations de gestion de son propre chef sans restriction particulière. Un tel procédé parait à première vue intéressant pour l'utilisateur qui gagne en autonomie et voit ses frais grandement diminuer. Cependant, qu'en est il du besoin de conseil éprouvé par les clients lorsque les décisions à prendre deviennent davantage engageantes et/ou présentant un risque potentiel avéré? Chaque client possède un profil d'investissement et d'épargne unique et tous n'ont pas conscience de leurs besoins présents et futurs. Une banque qui offre des services adaptés aux nouvelles technologies tout en répondant au besoin de proximité de ses clients semble, pour le moment, le bon compromis. Désormais ces derniers se déplacent de moins en moins en agence pour des opérations courantes et attendent une vraie valeur ajoutée lorsqu'ils rencontrent leur conseiller. La demande est plus complexe et concerne des domaines où l'expertise du banquier est essentielle et décisive dans le bon déroulement de la relation client/banque.

Enfin, l'une des conséquences indirectes de la digitalisation touche les employés des banques. Effectivement, la chute de la fréquentation des agences bancaires pousse les différents groupes bancaires à envisager la fermeture d'une partie de ces dernières. Le plan de la Société Générale, qui a fait grand bruit lors de son annonce, rapporte la fermeture d'environ 400 agences d'ici à 2020 soit jusqu'à 20% de son réseau actuel si le projet atteint les prévisions maximales en la matière. A noter que la Société Générale n'est pas un cas isolé dans le monde bancaire, la BNP Paribas préparant de son côté un plan du même acabit.

Ces nombreuses fermetures posent la question du sort des employés concernés par ces mesures. Le groupe annonce qu'aucun licenciement n'est inscrit au programme, le « non remplacement » de départs à la retraite devant suffire à cette restructuration.

Cette réorganisation de la structure du terrain touche en priorité les agences dédiées majoritairement aux particuliers, celles qui sont le plus sensible à la baisse de la fréquentation. Les centres d'affaires qui ne sont pas ouverts aux clients de la même manière que les agences dites « grand public » semblent, dans un premier temps, davantage épargnés.

La digitalisation de la banque entraine donc sur son chemin une modification de la cartographie des agences et des besoins en personnel. L'avenir des banques passera également par la bonne gestion de cette restructuration qui sera, à n'en pas douter, le sujet de nombreuses discussions.

La digitalisation se pose ainsi comme l'un des enjeux majeurs si ce n'est peut être le principal auquel les banques devront répondre à l'avenir. Pour ce faire, elles s'adaptent du mieux possible aux demandes de ses clients afin de les satisfaire. L'arrivée d'un acteur externe qui bouleverserait les équilibres en place grâce à la digitalisation n'est toujours pas d'actualité. Toutefois les banques ne lésinent pas sur les moyens tant les enjeux sont importants. Le modèle même de la banque doit être repensé et les dépenses engagées en R&D, formation du personnel ou autres rachats de FinTech vont dans ce sens. En contrepartie, la digitalisation soulève des problématiques de risques nouveaux à appréhender du fait de leur virtualisation.

La banque se retrouve également fasse à un curieux paradoxe. D'après les récents sondages publiés cet été par la Fédération Bancaire Française (FBF), près d'un Français sur deux (49%) est prêt à faire confiance au géant américain du paiement en ligne Paypal tandis que plus d'un Français sur quatre (29%) ferait confiance aux

opérateurs de téléphonie mobile pour réaliser de telles opérations. Ces chiffres démontrent une appétence certaine pour les nouvelles technologies, un constat conforté par le sondage d'OpinionWay (publié notamment dans Les Echos au mois de novembre) qui ajoute que 48% des Français se rendent moins fréquemment dans leur agence qu'il y a cinq ans. Les signaux semblent tous passer au vert, néanmoins comment expliquer alors que plus de trois Français sur quatre (78%) regrettent les fermetures d'agences bancaires, en partie liées à la digitalisation du secteur.

Afin d'expliquer ce phénomène, il convient de souligner que lors d'opérations complexes, les clients estiment toujours qu'il est du rôle de leur conseiller personnel d'apporter une analyse et des conseils pertinents sur la situation. Là réside finalement l'enjeu majeur qui cristallise toutes les attentions, accompagner la digitalisation tout en développant une nouvelle forme de proximité qui saura répondre aux attentes du plus grand nombre.

© http://www.culturebanque.com/wp-content/uploads/2014/09/culture-digitale-banque-595x275.jpg



L'ART MINIMALISTE & CONCEPTUEL

Les prémices d'un mouvement : le minimalisme

Dans les années 60, les Etats-Unis assistent à l'émergence d'un nouveau courant artistique. Cet art contemporain apparu à New-York, qui s'avère être en totale opposition avec les tendances de l'époque qui étaient l'Expressionisme et le Pop Art, est caractérisé comme l'héritier du modernisme et du Bauhaus.

Le Bauhaus symbolise l'abstraction géométrique tandis que l'expressionisme tend à faire l'éloge de la neutralité, du réductionnisme et du dépouillement formel.

La philosophie du minimalisme est basée sur l'objectivité et non sur la subjectivité. L'art minimaliste exclut toute forme d'expression de soi. « En général, les caractéristiques du minimalisme incluent des formes géométriques, souvent cubiques, purgées de métaphore, l'égalité des parties, la répétition, l'usage de surfaces neutres et de matériaux industriels ». Ce mouvement a comme particularité d'exclure l'art pictural et fictif. C'est pourquoi il se rapproche d'avantage de la sculpture que de la peinture.

Le principe qui caractérise le mieux l'art minimaliste est « Less is more » de l'architecte Mies Van der Roh, c'est pourquoi nous retrouvons de la sobriété dans chacune des œuvres de ce courant artistique bien qu'il ne s'agisse pas du but final.

Les spécificités de l'Art Minimaliste sont :

- la simplicité des formes : l'objet doit être présenté en tant que tel c'est-à-dire réduit à luimême.
- l'intérêt porté à l'environnement de l'objet : l'environnement fait partie de l'œuvre. La manière de disposer l'objet et son installation deviennent des éléments cruciaux.
- L'équilibre entre objet et environnement : aucun des deux paramètres ne doit prendre le dessus sur l'autre.

Le minimalisme regroupe plusieurs catégories d'artistes tels que :

- Sculpteurs : Robet Morris, Carl Andre, Donald Judd;
- Peintres: Franck Stella, Sol Le Witt
- Musiciens : La Monte Young, Terry Riley

De l'art minimaliste à l'art conceptuel

L'art conceptuel s'inscrit dans le prolongement de l'art minimaliste. Ce dernier atteint ses limites dans la recherche de l'équilibre entre l'objet et son environnement. Du fait des habitudes visuelles du spectateur, son regard porte essentiellement sur l'objet et non sur l'installation en elle-même. Ceci s'oppose à la volonté première des artistes de ce courant.

<u>Illustration</u>: devant une œuvre, le spectateur est attiré par l'objet et non par l'installation. Ceci peut s'expliquer par le fait que même épuré et simple, l'objet possède une certaine beauté et puissance attractive.

Pour mieux comprendre l'art conceptuel, il faut se demander s'il existe un art sans objet autrement dit est-il possible de se passer d'objet dans le domaine artistique? Et que représente l'objet pour ce courant? Le premier ouvrage consacré à l'art Conceptuel apparu en 1973 s'intitule « Six Years: The Dematerialization of the Art Object from 1966 to 1972 ».

Les artistes conceptuels tendent de réduire au maximum le pouvoir d'attraction des objets. Pour cela, ils n'hésitent pas à appliquer le principe de « sérialité » à l'image de Sol LeWitt. Ce principe consiste à scinder l'objet en petites entités qui seront répétées de manière sérielle (avec des variations). Cela permet d'orienter l'attention du spectateur sur la répétition des composants de l'objet plutôt que sur l'objet en lui-même. C'est pourquoi Sol LeWitt a déclaré que « Matérialisée ou pas, l'idée, en elle-même, vaut autant comme œuvre d'art que le produit fini ». Les objets ne représentent plus que le principe de conception de l'œuvre. Le concept est devenu un art d'où l'appellation du courant artistique : art conceptuel. L'objet est secondarisé et le concept est l'aspect le plus important du travail.

Si l'art va au-delà de l'objet, alors une œuvre peut relever du non-visible. Robert Barry en a fait sa spécialité. Pour cela, il utilise des matériaux non visibles à l'œil nu (gaz, ondes radios) et se réfère aux phénomènes chimiques ou physiques. Kawara aura une démarche quasi similaire à celle de Barry. Il met en avant ce qui dépasse nos capacités de perception autrement dit l'inobjectivable. Par exemple, il représente le temps sous la forme d'un livre.

L'art conceptuel n'est pas un mouvement structuré. Il comprend des artistes désireux d'analyser ce qui permet à l'art d'être art. D'une part, fondé sur le fait que l'idée prime sur la réalisation, nous pouvons considérer des œuvres tout au long de l'histoire d'art conceptuel (Léonard de Vinci où l'esprit et la conception sont au

centre de ses œuvres). D'autre part, l'art conceptuel consiste à définir l'art par les moyens de la logique. Outre Joseph Kosuth, de nombreux artistes ont contribué à cette recherche, notamment Bernar Venet et Daniel Buren en France.

L'ART CONCEPTUEL SELON BERNAR VENET

L'histoire de Bernar Venet:

Bernar Venet est un artiste français à part entière (peintre, sculpteur, dessinateur, photographe, chorégraphe). Il est né le 20 avril 1941 dans les Alpes de Haute Provence. A peine âgé de 11 ans, Bernar Venet découvre un livre de Renoir qu'il a aperçu au travers d'une vitrine d'un marchand. Il se rend compte, qu'il veut, lui aussi, rejoindre le monde de l'art. A l'origine d'une famille très modeste, il a débuté sa scolarité à l'Ecole Municipale d'Art de la ville de Nice en 1958 pour être employé en tant que décorateur à l'Opéra de Nice un an après.



© http://archives.nicematin.com/media_nicematin/ imagecache/article-taille-normale-nm/Image_VARDRAXXQ251_CC_BERNAR_VENET_____ Small_ipg

De 1961 à 1963, il travaille beaucoup sur des toiles recouvertes de goudron. C'est en 1963, qu'il travaille sur une de ses sculptures « Tas de charbon », une œuvre conceptuelle très importante pour la carrière de l'artiste car c'est à ce moment que sa notoriété va s'élargir (voir ci-dessous). Au fil du temps, il développe un goût pour l'art conceptuel.

Grand amateur des Etats-Unis et suite à ses nombreux voyages, il décide de s'installer à New York en 1966. Il y rejoint l'artiste Arman (sculpteur et plasticien). En 1967, il rencontre, notamment, un chercheur de l'université Columbia à New-York du département physique nucléaire, Jack Ullmann. Il souhaite que ses œuvres se

réfèrent à des développements scientifiques concrets. Cette rencontre va l'aider à concevoir ses œuvres.

Fasciné par la thématique des mathématiques réelles et des sciences (qui deviendront ses sujets de prédilection), Bernar Venet réalise ses œuvres (peintures et sculptures) sur une grande touche d'abstraction et de provocation. Il est perçu, en France, comme étant l'avant-gardiste du mouvement conceptuel. L'année 1979 se dessine par une nouvelle orientation de ses œuvres avec « La série des reliefs des Arcs , Angles et Diagonales en bois », suivis par les premières « Lignes Indéterminées » où il s'affirme dans le domaine de la sculpture. Sa réputation prend effet dans le monde entier.

En 2000, Bernar Venet propose un nouveau travail - des peintures murales : « Equations Majeures» qui sont exposées aux Musées de Rio de Janeiro, Brasília, São Paulo, au Centre d'Art Contemporain Georges Pompidou de Cajarc ainsi qu'au MAMCO de Genève.

Bernar Venet, a effectué de nombreuses expositions partout dans le monde dont une grande exposition à Versailles en 2011. Cependant il reste peu apprécié des français, alors que son travail est adulé par les américains, les allemands et les coréens.

Sa vision des mathématiques au travers de ses œuvres souvent parfois critiquée.

- « En découvrant mes œuvres, le public a tendance à penser que je suis mathématicien et que je maîtrise totalement le contenu de mes tableaux. Il n'en est rien et je ne m'en cache pas. » Bernar Venet utilise les mathématiques pour des raisons particulière à l'art.
- Pour lui, les mathématiques sont un langage spécifique, propre à son domaine. Elles permettent d'enrichir le domaine artistique via un ressenti différent, des phénomènes de pensée possible.
- « Ce n'est pas de l'art, ce sont des mathématiques »

Bernar Venet ne se dit pas être surpris des difficultés que rencontre le public à la première vue de ses œuvre. Le public ne saisit pas, selon Venet, il est « intimidé par la complexité des symboles et des énoncés qui lui sont étrangers et rejette aussitôt le caractère prétendument

artistique de ses travaux. » Le public ne ressent pas ses œuvres comme étant de l'art mais purement des mathématiques ce qui facilite la critique.

LES PRINCIPALES OEUVRES DE L'ARTISTE



http://images.math.cnrs.fr/IMG/jpg/ bv63s1_tas_de_charbon_fix_med.jpg

Tas de charbon, 1963

« Tas de charbon » est l'œuvre qui remporta le premier succès de Bernar Venet. A l'origine, la découverte d'un tas de gravier à Nice mélangé à du goudron inspira Venet, trouvant une ressemblance flagrante avec les œuvres qu'il réalise lui-même. D'un point de vue technique, cette création s'inspire de la monosémie c'est-à-dire proposant un sens unique et dépourvu de toutes connotations multiples et d'artifices.



© http://www.viewpictures.co.uk/ImageThumbs/GEO134LB-020/3/GEO134LB-020_Doubles_lignes_indeterminees_by_Bernard_Venet_in_La_Defense.jpg

Représentation « doubles lignes indéterminées » -Esplanade sud La Défense - Paris

La « ligne indéterminée » fut la deuxième principale œuvre de Bernar Venet. En lien avec les mathématiques au cours de cette période, l'artiste crée alors une forme de sculpture composée de lignes abstraites défiant la gravité et n'offrant aucun repère dans l'espace. Le désordre, la complexité ainsi que l'indétermination deviennent des obsessions traduites au travers de cette composition.



© http://3.bp.blogspot.com/_MJa5W4EI5O0/SdxuNauXlsI/ AAAAAAAAAO4/UAVBiVGJiB0/s640/l'accent.JPG

« Arc monumental »

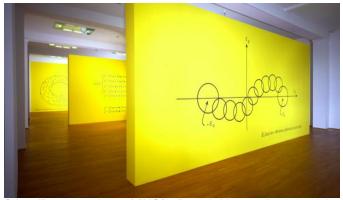


© https://lagriotteanice.files.wordpress.com/2013/02/9-lignes-obliques-31.jpg?w=300&h=197

« 9 lignes obliques » - Nice

Là encore, Venet parle du lien étroit entre ses créations et les mathématiques. De la géométrie des arcs, des angles ou des lignes obliques, l'artiste signe chacune de ces œuvres du concept scientifiques qui l'inspire. « Mes œuvres plus complexes telles que les combinaisons aléatoires de lignes indéterminées ou les Accidents sont identifiables à des mathématiques plus récentes, telles que la théorie du chaos, des catastrophes ou la science de la complexité » nous dit l'artiste.

« 9 lignes obliques » est une sculpture de 30 mètres de haut et pesant 54 tonnes. Il s'agit à ce jour de la plus lourde et la plus haute œuvre destinée à l'espace public français. Cette réalisation est a été offerte par l'artiste pour sa ville natale. Cette sculpture étant estimée à 2 millions d'euros.



http://images.math.cnrs.fr/IMG/jpg/bv02_koblenz_wall-painting_b.jpg

Vue des peintures murales, Cobience, Allemagne, 2002



© http://images.math.cnrs.fr/local/cachevignettes/L500xH318/arton1247-c4495.jpg

« The S Matrix Element », Sao Paulo, Brésil, 2001

Bernar Venet n'a pas uniquement créé via des sculptures. C'est avec un goût prononcé pour les mathématiques et sous le conseil de Christian Bernard, directeur du MAMCO de Genève, qu'il décide du publier textes poétiques, basés sur un langage ses mathématique, au travers de tableau sur un fond coloré. Souvent contesté comme « n'étant pas de l'art » par ses détracteurs, l'artiste pense au contraire proposer un moyen d'enrichir le domaine artistique par une approche différente comme l'on fait Greco, Michel-Ange, Courbet ou encore Malevitch. Il considère donc que la théologie, la sociologie, l'anatomie ou encore la botanique, au même titre que les mathématiques, sont des thèmes pouvant être reliés à l'art.

« L'art ne garde sa vitalité que dans ce processus permanent de différenciation. Il est le foyer de multiples lignes d'évolution, de directions divergentes et c'est par cette hétérogénéité que l'art entretient sa survie » Bernar Venet — Entretien avec Philippe Piguet, critique d'art — juillet 2012

BERNAR VENET: LES DERNIERES EXPOSITIONS

Exposition au Château de Versailles en 2011

Par le passé, l'américain Jeff Koons avait exposé un homard au sein des salons du château de Versailles. Le japonais, Takashi Murakami avait lui aligné des superhéros mangas dans la galerie des Glaces. Avec les sculptures d'acier de Venet, le choc visuel est différent. C'est en 2011, qu'il a mis en place six de ses œuvres dans les jardins du Roi-Soleil. Ici, « 85,8° Arc x 16 » est composé de deux arcs d'une hauteur de 22 mètres, et contemple la place des Armes ainsi que la statue équestre de Louis XIV.



© http://madaboutparis.com/wp-content/themes/Madaboutparis/thumb.php?src=http://madaboutparis.com/wp-content/uploads/2011/06/Bernar-Venet-investit-le-Ch%C3%A2teau-de-Versailles1.jpeg&h=310&w=460&zc=1

Cette exposition a t-elle fait polémique?

C'est à chacun de se faire son opinion. En effet, Venet peut jouir d'une certaine renommée internationale grâce à son style mais le côté répétitif de celui-ci est souvent contesté en France. Néanmoins, l'invitation à Versailles lui a permis de compenser le déséquilibre existant entre la scène française et la scène internationale. 6 millions de visiteurs ont eu la chance de voir cette exposition.

De Juillet à Septembre 2015, Bernar Venet a pris place à Aix-en-Provence, sa région natale.

© http://vivreaencagnane.fr/wp-content/uploads/2015/06/ image00209a5a.jpg







Après Versailles, New York, Hong-Kong ou encore Pékin, c'est la ville d'Aix-en-Provence qui a servi d'écrin aux sculptures de Venet qui, offre aux passants de nouvelles perspectives sur l'architecture. Les courbes en acier de Bernar Venet impressionnent. Il a été l'une des attractions de l'été 2015 dans cette région.

On peut voir sur l'image du milieu les trois arcs monumentaux en haut du cours Mirabeau à Aix-en-Provence. Le sculpteur n'a pas mis de côté ses racines puisque ses œuvres ont été installées de Juillet à fin Septembre 2015 dans cette ville.

Il en a profité pour redessiner l'ensemble du mobilier de la Chapelle Saint-Jean-Baptiste de Château-Arnoux Saint-Auban, son village natal.

Selon la mairie d'Aix « Ces monuments ont trouvés une résonance avec le nouveau conservatoire, la statue du Roy René en haut du cours Mirabeau, le Pavillon Vendôme et la Rotonde », comme nous pouvons le voir sur les images ci-dessus.

Les autres évènements de l'année 2015 :



© http://www.creativtv.net/artistes/photos/bernar-venet/04.jpg

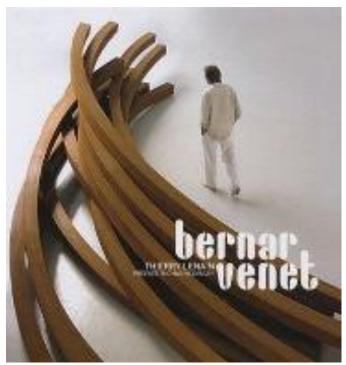
L'année 2015 de Bernar venet a été marquée par un travail sur une série d'« Effondrements d'Angles » comme on peut l'admirer sur le cliché ci-dessus. L'auteur a notamment exposé à Venise en Italie, Pilane en Suède, Veszprém et Budapest en Hongrie.

LE POSITIONNEMENT DE BERNAR VENET SUR LE MARCHE DE L'ART

Bernar Venet a toujours eu un succès international notamment aux USA où l'art conceptuel est née. En 2011, ses sculptures étaient vendues à près de 800 000 euros auprès des collectionneurs étrangers. Quant à sa renommée en France, elle est tardive puisqu'il faut attendre l'exposition au château de Versailles en 2011 pour que les français apprécient l'artiste.

Aujourd'hui, Bernar Venet se positionne comme l'un des artistes français les plus cotés sur le marché de l'art. L'année dernière, il était le 5 ème français dont le produit des ventes aux enchères entre 2011 et 2014 était le plus élevé notamment avec une de ses sculptures « ligne indéterminée » estimée à 210 000 euros. Toutefois ce rang est à nuancer. A titre de comparaison, sur la même période, Pierre SOULAGES l'artiste français le plus coté sur le marché mondial a vendu une de ses oeuvres à 25 436 400 euros. De plus, 11 mai 2015 la sculpture Giacometti «L'homme au doigt » a été vendue à 141,3 millions de dollars, devenant la sculpture la plus chère vendue aux enchères.

On constate ainsi que Bernar Venet est un artiste français de renommée internationale mais ses oeuvres sont loin d'être les plus chères sur le marché de l'art.



© http://ecx.images-amazon.com/images/I/51jTTz8-LGL._SL500_AA240_.jpg

Faut-il investir sur le marché de l'art et plus précisément dans une oeuvre de Bernar Venet ?

L'étude Art and Money de 2010 démontre une relation positive entre les inégalités de revenus et les prix sur les marchés de l'art. Ainsi selon cette étude, les prix sur le marché de l'art ne devraient pas baisser si les inégalités de revenus continuent à progresser.

Cependant, le marché de l'art en France ne domine plus les ventes internationales, ne représentant que 8% des ventes américaines par exemple. Les meilleures enchères aujourd'hui se portent sur les oeuvres d'artistes franco-chinois alors que le reste du marché français semble peu liquide. En effet, les maisons de ventes françaises font apparaitre un fort taux d'invendus et il est conseillé de se tourner vers des maisons anglaises comme Christie's et Sotheby's dont les taux d'invendus sont les plus bas (respectivement 24% et 27%).

Pour terminer, l'art est un investissement avant tout de « plaisir ». Malgré des rendements qui peuvent se montrer plus élevés que sur les marchés financiers ou le marché de l'immobilier , l'art n'est pas une valeur refuge. C'est un marché volatile, les rendements et liquidités ne sont pas les mêmes selon le courant artistique choisie par l'investisseur ou le pays. Nous pensons ainsi que l'investisseur désireux d'acquérir une oeuvre d'art se doit d'avoir des appétences pour l'art et non seulement des objectifs de défiscalisation (exonération d'ISF) et de spéculation.

Quant aux oeuvres de Bernar Venet, elles sont relativement accessibles aujourd'hui et nous pensons qu'avec la notoriété de l'artiste qui s'est confirmée depuis l'exposition de Versailles, leurs valeurs ne pourront que croitre.



LE SAVOIR-FAIRE ARTISANAL EST MIS A L'HONNEUR AU SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL



© http://patrimoine-environnement.fr/wp-content/uploads/2015/06/832x167px_theme1.jpg

Du 5 au 8 Novembre 2015 se déroulait la 21ème édition du Salon International du Patrimoine Culturel. Cette année, les 340 exposants ont rassemblé plus de 25 000 visiteurs, un record de fréquentation pour le salon (+ 7 % de visiteurs par rapport à 2014). Ainsi, plus de 40 métiers différents ont été représentés au Carrousel du Louvre à Paris, regroupés en 4 catégories : Formation –Enseignement - Institutions, Métiers d'Art, Métier du Patrimoine Bâti, et Presse - Edition. 13 pays au total ont été représentés et pas moins de 19 régions françaises.

Le salon a été l'occasion pour ces exposants de rencontrer des professionnels (institutions culturelles, architectes, décorateurs d'intérieur, français et étrangers) mais aussi des particuliers (propriétaires).

Cette année, la ligne directrice était : « Tradition et Modernité ». Elle a été rappelée à travers 27 conférences, 4 remises de prix, 3 projections de films ainsi que de nombreuses représentations. L'année prochaine, le salon s'articulera autour du thème : « Les chantiers remarquables du patrimoine » et se déroulera du 3 au 6 novembre 2016.

RESISTE, LA NOUVELLE COMEDIE MUSICALE DE FRANCE GALL



© http://can.franceioisirs.com/37607-41848-large/resiste-comediemusicale.jpg

Depuis le 4 Novembre 2015, la nouvelle comédie musicale « Résiste » reprend les plus grands succès de Michel Berger et France Gall. Actuellement au Palais des sports de Paris, les fans ont la possibilité de découvrir ou de redécouvrir « Si maman si » ou encore « Il jouait du piano debout » par une troupe de jeunes artistes sous la tutelle de France Gall et Bruck Dawit.

Avec « La Légende du roi Arthur » (Septembre) et « Cats » (Octobre), « Dirty Dancing » (Janvier 2016), « Résiste » est l'une des quatre plus importantes comédies musicales de la rentrée. Au total, ce sont plus de quinze spectacles qui sont programmés pour 2015-2016.

Selon LeMonde.fr, les comédies musicales ne représentent encore que 2% des spectacles, mais le poids de leurs revenus est quant à lui plus conséquent puisqu'ils génèrent 6% de l'ensemble des mises-enscène.

SPECTRE 007, LE 24EME JAMES BOND

Avec un budget de production estimé à 250 millions de dollars et 100 autres millions consacrés à la communication, le nouvel opus de James Bond « Spectre » est en passe de devenir un des films les plus coûteux du cinéma.

Le 24ème volet de la franchise, sorti officiellement en salle le 11 novembre 2015, permet de voir Daniel Craig incarner pour la quatrième fois le célèbre agent secret 007.

Le film s'est doté de la plus grosse explosion jamais réalisée pour un film de cinéma, selon le Livre Guinness des records. Espérons qu'elle va permettre d'établir également un record d'entrée dans les salles de cinémas. Au premier décembre, le film avait déjà dépassé les 3 800 000 entrées françaises (données http://www.allocine.fr/).



© http://blogs-images.forbes.com/scottmendelson/files/2015/ 11/spectre-banner-3-1200x600.jpg

Synopsis (www.007.com/spectre/):

« Un message énigmatique surgi du passé entraîne James Bond (Daniel Craig) dans une mission très personnelle à Mexico City puis à Rome, où il rencontre Lucia Sciarra (Monica Bellucci), la magnifique et inaccessible veuve d'un célèbre criminel. Bond réussit à infiltrer une réunion secrète révélant l'existence d'une redoutable organisation baptisée SPECTRE.

Pendant ce temps, à Londres, Max Denbigh (Andrew Scott), le nouveau directeur du Centre de la Sécurité Nationale, remet en cause les actions de Bond et l'existence même du MI6, dirigé par M (Ralph Fiennes). Bond persuade Moneypenny (Naomie Harris) et Q (Ben Whishaw) de l'aider secrètement à localiser Madeleine Swann (Léa Seydoux), la fille de son vieil ennemi, Mr White (Jesper Christensen), qui pourrait détenir le moyen de détruire SPECTRE. Fille de tueur, Madeleine comprend Bond mieux que personne...

En s'approchant du cœur de SPECTRE, Bond va découvrir qu'il existe peut-être un terrible lien entre lui et le mystérieux ennemi (Christoph Waltz) qu'il traque... »

LE SALON DE LA PHOTO 2015 ATTIRE DE PLUS EN PLUS LA JEUNESSE

Le Salon de la Photo 2015 s'est déroulé du 5 au 9 novembre 2015 au Parc des Expos de Paris. Cette 9ème édition a accueilli plus de 72 300 visiteurs.



http://www.lesalondelaphoto.com/extension/comexposiumsites/design/photo/images/logo_salon-photo2015.png

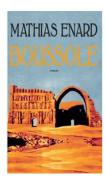
Plus grand événement du marché européen de la photographie, le salon s'adresse aux photographes professionnels mais aussi aux amateurs avertis ou débutants. Il propose de nombreuses animations autour d'une passion commune. Selon le site officiel, les objectifs principaux des visiteurs sont : découvrir les nouveautés (84%), voir les expositions (60%), tester les nouveaux produits (49%), rencontrer d'autres professionnels (43%) et s'équiper en matériel (35%).

Quand on sait que 71 % des Français déclarent posséder au moins un appareil photo, on se doute de l'attrait pour cet événement. La présence croissante du public junior se confirme encore cette année, notamment parce que les nouvelles générations ont de plus en plus tôt un appareil dans la main.

LA REMISE DES PRIX LITTERAIRES : PRESTIGE ET ENJEU ECONOMIQUE

Le début de novembre a été marqué par la remise des prix littéraires. En voici quelques exemples :

Le prix Goncourt a été décerné à Mathias Enard, pour son roman « Boussole », un voyage au coeur de l'Orient et ses origines pour contrecarrer les clichés actuels. Le Grand Prix du roman de l'Académie française a été attribué à Hédi Kaddour pour son roman « Les prépondérants », l'histoire se déroule dans la période qui sépare les deux guerres mondiales et confronte des personnages de nationalités différentes à travers les grands conflits du 20ème siècle.







Quant au prix Renaudot, il a été remis à Delphine De Vigan pour son roman « D'après une histoire vraie », mêlant fiction et autobiographie.

Plus que des prestigieuses récompenses, ces prix représentent un réel enjeu économique pour les maisons d'édition et leurs auteurs en permettant d'accroitre le nombre de ventes. Selon une étude menée par le cabinet GfK, entre 2010 et 2014 le prix Goncourt a permis une vente moyenne de 395.000 livres par an et le Grand Prix du roman de l'Académie française a assuré en moyenne une vente de 220.500 livres par an. L'étude démontre également que les livres primés sont les plus achetés durant la période de Noël.

« Boussole », Mathias Enard

- $\ \, \odot \,$ http://zone-critique.com/wp-content/ « Les prépondérants », Hédi Kaddour
- © http://www.valeursactuelles.com/sites/default/files/
- « D'après une histoire vraie », Delphine De Vigan
- © http://laregledujeu.org/files/2015/08/

LA 17EME EDITION DU SALON DES VINS ET DE LA GASTRONOMIE

C'est à Nantes, du 13 au 16 novembre, qu'a eu lieu la 17ème édition du salon des vins et de la gastronomie. Le parc des expositions de la Beaujoire a accueilli 180 exposants venant des quatre coins de la France.

Étaient mis en exergue la région viticole de la Vallée du Rhône et son vignoble méridional. Démonstrations culinaires, animations sommellerie, dégustations de vins, de charcuteries, de foie gras, de chocolats ou encore de nougats...

La gourmandise et la curiosité étaient bien au rendez-vous.

Les retombées économiques d'un évènement tel que celui-ci :

Pour les représentants : Participer au salon des vins et de la gastronomie est à l'avantage de l'entreprise. Il lui permet d'augmenter son chiffre d'affaires, via la prospection de nouveaux clients, la fidélisation de la clientèle préexistante, en prenant des commandes en masse.

C'est aussi un moyen pour les exposants de réconforter sa clientèle avec l'artisanat de proximité. Ces derniers se font aussi connaitre du grand public. Ils se créent une réputation et développent une

certaine image en conseillant, et, en satisfaisant au mieux la demande de la clientèle.

Par ailleurs, avec l'aide de ce salon, les représentants peuvent développer leur réseau et bénéficier d'une certaine proximité et d'un échange privilégié avec leurs clients.

Pour le client : ce genre d'évènement lui permet de découvrir de nouveaux domaines, et de nouveaux produits du terroir de nos régions françaises, tout en les dégustant. Il peut faire « de bonnes

affaires » en trouvant un produit négocié et à sa convenance. Acheter du vin peut aussi lui permettre de diversifier sa cave et de l'enrichir...

© http://lacasavalentina.com/wp-content/uploads/2015/11/salonvins-gastro.jpg

LE BEAUJOLAIS NOUVEAU EST ARRIVE!

Le vin est mis à l'honneur durant le mois de novembre 2015, après le salon du vin et de la gastronomie, nos sens sont mis en éveil par l'arrivée du Beaujolais nouveau.

Chaque année, le 3e jeudi du mois de novembre, le Beaujolais nouveau fait son apparition. Mais cette année, il aura un goût particulier, celui du partage, de la fraternité et de la convivialité à la française. Symbole du « vin festif » pour reprendre l'expression de La Revue du vin de France, le Beaujolais nouveau constitue une tradition populaire tant attendue par des millions de français mais également par les étrangers.

L'enjeu économique que représente la sortie du Beaujolais nouveau ne doit pas être négligé. 30 millions de bouteilles seront commercialisées en France et à l'étranger et notamment au Japon, premier pays importateur de Beaujolais.

Le Beaujolais bénéficie d'une règlementation particulière qui autorise sa vente en primeur sans devoir attendre le 15 décembre. Depuis 1985, la date officielle de sortie du Beaujolais est le troisième jeudi du mois de novembre. Le beaujolais se boit avec modération et frais, 14° de préférence

SALON DES ENTREPRENEURS DE NANTES ET DU GRAND OUEST



© http://www.cncpi.fr/fckupload/Image/ AGENDA/2015 _11_2526_Salon%20Entrepreneurs_Nantes_Bandeau_500.jpg

La cité des congrès a accueilli, les 25 et 26 novembre derniers, la 8ème édition du salon des entrepreneurs de Nantes et du Grand Ouest. Le principe existe depuis 1993 et a lieu dans la ville de Nantes depuis 2008.

Plus de 25% des Français déclarent avoir envie de créer ou de reprendre un jour une entreprise, et plus de 2,1 millions d'entre eux ont déjà un projet précis qu'ils souhaitent mettre en œuvre à un horizon de 2 ans. On imagine bien l'utilité d'organiser des salons de ce type afin de permettre à des potentiels chefs d'entreprises de se lancer.

L'objectif de ces journées est de rassembler les créateurs d'entreprises, les startups et les dirigeants d'entreprises. Ce salon est conçu comme un lieu d'échange et de formation. En effet, plus de 120 exposants étaient présents pour cette édition afin de conseiller et apporter des solutions innovantes aux problématiques des entrepreneurs.

Cette édition de 2015 a attiré plus de 10 180 visiteurs qui ont pu profiter de plus d'une centaine de conférences, ateliers ou animations. C'est l'occasion, pour les jeunes entrepreneurs notamment, de rencontrer des dirigeants d'entreprises ayant une certaine expérience et pouvant leurs apporter des conseils. De plus, cela permet de découvrir les bonnes idées du moment et de se constituer un réseau. Les inscriptions pour l'édition de 2016 sont déjà ouvertes!

FORUM DES SENIORS

En même temps que le salon du vin et de la gastronomie du 13 au 15 novembre 2015, s'est déroulé « le forum des séniors atlantique » pour sa deuxième édition, au parc des expositions de la Beaujoire de Nantes.

Les séniors actifs y étaient conviés pour discuter et échanger sur de nombreuses thématiques diverses. Des plus sérieuses: retraite, patrimoine, santé, logement, emploi..., aux plus « décontractantes »: voyage, gastronomie, culture, activité associative... Ils pouvaient ainsi connaître leurs droits, les bons plans, se familiariser entre autre avec la technologie. Le but étant d'aider ces séniors à bien préparer et anticiper leur retraite au mieux dans tous les domaines

possibles. D'années en années, on constate un allongement de la durée de vie et de l'avancée en âge des générations du baby-boom ce qui favorise un vieillissement de la population. C'est pourquoi, il est important de prendre en compte cette évolution et d'accompagner ce type de personnes.



© http://www.facilotab.com/actualites/post/La-tablette-senior-Facilotab-au-Forum-des-Seniors-Atlantique-Nantes

QUE SONT-ILS DEVENUS?

L'Équipe de rédaction a mené sa petite enquête pour interroger des anciens élèves de l'IUP de Nantes afin de prendre de leurs nouvelles. L'objectif a été de suivre le parcours d'un étudiant de chaque cursus proposé par l'IUP (Licence professionnelle Assurance Banque Finance, Master 1 Finance et Affaires Internationales, Master 2 Conseiller Professionnels, Master 2 Gestion de Patrimoine et Master 2 Gestion des Risques).



ALEXANDRE BOUTIN

LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION : ASSURANCE, BANQUE, FINANCE / PARCOURS: CONSEILLER GESTIONNAIRE DE CLIENTELE SUR LE MARCHE DES PARTICULIERS

PROMOTION 2012 - 2013

« Après des études en biologie, puis une réorientation via un DUT Techniques de commercialisation (TC) en 1 an, j'ai intégré l'IAE de Nantes promotion 2012-2013

Ensuite, j'ai intégré l'Université de Bretagne-Sud de Vannes pour effectuer un Master 2 « Conseiller Patrimonial Agence » en alternance avec la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire. J'ai passé la première année à l'accueil et avec le gestionnaire de patrimoine à l'agence de Sèvre et Goulaine (44). Et la seconde année, j'ai été affecté à l'équipe des professionnels au sein de la direction du Groupe Loire Atlantique Sud.

Suite à mon Master, je poursuis à l'agence de Pornic de la Caisse d'Épargne, en tant que Gestionnaire de Clientèle de Particuliers. Par la suite, je souhaite à court terme devenir Gestionnaire de clientèle des Professionnels. »



KILIAN MAILLET

MASTER 1 FINANCE ET AFFAIRES INTERNATIONALES
PARCOURS: BANQUE - CHARGE DE CLIENTELE DE
PROFESSIONNELS

PROMOTION 2011-2012

« A l'université de Nantes, j'ai effectué une L3 Banque & Finance (2010-2011) et un Master 1 FAI en alternance à la Banque Tarneaud (2011-2012). J'ai ensuite réalisé un Master 2 Contrôle des risques bancaires & sécurité financière en alternance chez BNP Paribas - Gestion de fortune en tant qu'auditeur interne.

Suite au départ en retraite d'un Banquier Privé senior, j'assure sa relève durant 4 mois. Mon portefeuille est constitué d'une dizaine de groupes familiaux ainsi que de 5 relations secondaires sur le Grand Ouest. J'étais en « front » dans la gestion quotidienne des clients avec l'appui dans chaque relation d'un banquier confirmé. J'ai eu pour mission de faire un point conformité sur la totalité du portefeuille avant la passation au nouveau banquier.

A ce jour, je suis contrôleur Anti Money laundering et financial terrorism chez HSBC Banque Privée. Mon rôle est de vérifier la conformité de chaque entrée en relation chez HSBC Banque Privée afin de connaitre la constitution étape par étape du patrimoine du client et de s'assurer qu'il ne l'a pas acquis de façon illégale, autrement dit qu'il soit en règle avec l'administration fiscale dont il dépend. La finalité de mon travail est d'encadrer le risque de réputation chez HSBC.

J'ai pour projet de partir au Mexique ou en Argentine à horizon été 2016 pour travailler chez HSBC Private bank Cela me permettra d'avoir une plus grande connaissance des process, des organes de régulation et de la réglementation internationale.

L'IUP m'a apporté une base de connaissances dans les domaines bancaires et financiers. Il m'a permis d'avoir une approche « front » qui est indispensable dans mon métier. C'est un plus d'avoir travaillé au « front », cela me permet d'avoir aujourd'hui une approche plus juste dans les contrôles que j'effectue car je connais les problématiques du métier ce qui n'est pas le cas de tous les contrôleurs qui n'ont pas vécu cette approche.

Je conseille à chaque étudiant d'aller au bout de son projet professionnel. Les études enseignées à l'IUP sont professionnelles et s'adaptent parfaitement au métier visé. Bien cerner le programme permet, lors de votre prise de poste futur, de bien comprendre les problématiques des clients ».



GUILLAUME CHATEAU

MASTER 2 FINANCE ET AFFAIRES INTERNATIONALES /
PARCOURS : CHARGE DE CLIENTELE DE PROFESSIONNELS
PROMOTION 2011-2013

« Je suis rentré à l'IAE-IEMN en 2010 en Licence 3 Banque & Finance, et je suis sorti diplômé d'un Master 2 Conseiller Professionnels en juin 2013.

Mon parcours s'inscrit dans la suite logique de mon alternance. En Master, j'ai travaillé au siège administratif d'Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels à Rennes. J'étais rattaché à l'équipe des collectivités locales et des institutionnels. A la fin de ce poste, l'établissement bancaire m'a proposé un CDI à Paris en tant que chargé de clientèle sur cette même typologie de clientèle. Très satisfait du travail effectué durant ces deux années j'ai accepté cette offre.

Je travaille toujours au centre des Champs Élysées. Depuis début 2014, je suis directement rattaché à la direction commerciale santé, association et fondation du pôle public et institutionnel. Je co-gère un portefeuille qui se compose d'hôpitaux publics, d'associations et de fondations à vocations nationales et internationales de type : Secours Catholique, Médecins du Monde, Fondation pour la recherche médicale, Diocèse de

Paris... Notre potentiel de développement et de conquête est important. J'ai été approché par des recruteurs pour des postes similaires en Île-de-France et pour un poste de chargé d'affaires sur les ETI- PME dans l'Ouest mais mon projet professionnel reste dans la fidélisation de ma clientèle et l'accroissement de mon portefeuille. Je me laisse encore quelques années pour changer d'employeur, voire de domaine et reste à l'affut des opportunités du marché.

Globalement, l'IAE de Nantes m'a apporté une formation diversifiée et de qualité. Il m'arrive, de temps en temps, de me replonger dans mes cours lorsque je suis confronté à certaines problématiques. J'ai eu récemment un cas avec un cabinet de conseil qui me demandait si nous étions en mesure d'ouvrir un compte omnibus pour un client. J'étais incapable de répondre sur le champ à cette requête. Un coup d'œil le soir même dans mes notes de droit bancaire, afin de revoir les caractéristiques de ce compte, n'a pas été de trop pour formuler ma réponse du lendemain.

Le second point, plus spécifique à l'alternance, est le lien important que les étudiants ont avec les professionnels et le monde du travail. Le pôle bancaire et financier est reconnu et apprécié des RH et offre de réels débouchés.

Le conseil que je donnerais avec le recul de quelques années, est le fait d'être ouvert et à l'écoute. Le monde bancaire et financier vit des mutations importantes : meilleure connaissance des produits par les clients, réglementation bancaire plus stricte, émergence de startup de la finance... Il est donc important d'être conscient de ces changements et surtout ne pas hésiter à échanger avec les professeurs et les intervenants extérieurs. »



JULIE LE GLOAHEC

MASTER 2 FINANCE ET AFFAIRES INTERNATIONALES / PARCOURS : GESTION DE PATRIMOINE

PROMOTION 2011-2013

« J'ai fait un DUT Gestion des Entreprises et des Administrations spécialité finance-comptabilité, puis j'ai intégré l'IUP en licence 3 jusqu'au master 2 Gestion de Patrimoine.

J'ai fait mon stage de fin d'étude chez LCL Banque Privée à Rennes, puis j'ai été recrutée au même endroit en tant que Gestionnaire de Clientèle à la suite du Master 2. Je travaille en binôme avec deux Conseillers en Gestion de Patrimoine. Je les assiste dans la gestion de la Banque au quotidien, la promotion des produits et services les plus courants et j'assure le suivi et la bonne fin des opérations initiées. Au niveau de mon projet professionnel, je souhaite passer prochainement Conseiller en Gestion de Patrimoine.

L'IAE est un très bon centre de formation. La diversité des intervenants est une grande richesse. Le fait d'avoir des professionnels auprès de nous permet de nous insérer plus rapidement dans le monde professionnel et d'en comprendre plus rapidement les enjeux. Les travaux de groupe sont également un point fort de la formation, tant sur le plan intellectuel que humain (l'analyse de presse en est un bon exemple). Les années passées au sein de l'IAE ont été très enrichissantes. Nous rencontrons des professionnels compétents et intéressants, il ne faut pas hésiter à leur poser des questions sur leur métier et sur les problématiques qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. Il faut également savoir profiter des manifestations organisées par l'IUP. Je pense notamment au forum des stages. Il est important de commencer à se créer un réseau avant même la fin des études et je pense que le forum est une occasion à ne pas louper. »



ELODIE HUET

MASTER 2 FINANCE ET AFFAIRES INTERNATIONALES / PARCOURS : GESTION DES RISQUES ET CLIENTELE ENTREPRISES

PROMOTION 2012-2014

« J'ai réalisé l'ensemble de mon parcours scolaire à l'université de Nantes : Licence 1 & 2 Économie Gestion, Licence 3 Banque Finance, Master 1 FAI Banque et Master 2 Gestion des Risques -

J'ai effectué mon Stage de fin d'études chez Bpifrance en tant que Chargée d'Etudes (équivalent au poste d'Analyste Crédit) pendant 6 mois.

Depuis, je suis Chargée d'Etudes à Nantes, toujours chez Bpifrance. Par la suite, je souhaite évoluer vers un poste de Chargée d'Affaires Entreprises d'ici 2 à 3 ans.

L'université de Nantes m'a permis d'acquérir les connaissances techniques nécessaires pour devenir Analyste Crédit ou Chargé d'Affaires Entreprises. De plus, la formation est reconnue dans le secteur Bancaire. »



Nous remercions les interviewés pour leur participation!

© Photos: https://prezi.com/your/

PARTIE 3: HORS CHAMP / SECTION 10

AGENDA & ACTUALITÉS DU POLE FINANCE, BANQUE, ASSURANCE, IUP

16 novembre 2015 : Une minute de silence



© https://scontent-cdg2-1.xx.fbcdn.net/hphotos-xfp1/v/t1.0-9/12299308_10153851016503678_3841960922728547296_n.jpg?oh= 7c7e98b20b290a4243f9fd24b30d8a44&oe=5720A908

Suite aux attentats meurtriers de Paris, toute l'université de Nantes s'est réunie (ici sur le campus du Tertre) pour effectuer ensemble une minute de silence et rendre hommage aux victimes.

20 novembre 2015 : <u>Conférence</u> "Comment évaluer la performance RSE des entreprises et des organisations?"

Une demi-journée d'échanges sur l'évaluation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a été organisée ce mois-ci par le Laboratoire de Recherche en Économie et Management de l'Université de Nantes et l'association de consultants en responsabilité sociale des organisations : 26000 de l'Ouest. Cette conférence fait partie du « Cycle de conférences professionnelles autour du développement durable de l'IEMN-IAE ».

20 novembre 2015 : Conférence Éthique & Déontologie

Les étudiants des Masters Gestion des Risques et Clientèle Entreprises et Gestion de Patrimoine ont eu la possibilité de rencontrer Vicenta GIUDICELLI, Déontologue et Risk Manager chez ABN AMRO Bank, pour échanger sur la prévention des conflits d'intérêt dans le secteur bancaire.

23 novembre 2015 : Conférence « Le Marché de l'Art »

Valérie Guillemot, Responsable de la branche Vol-Mobilier-Objets de Valeur chez Elex Atlantique est intervenue auprès des Master 2 en Gestion de Patrimoine pour leur apprendre l'organisation du marché de l'art ainsi que le régime général fiscal et patrimonial des objets d'art.

25 novembre 2015 : Visite d'entreprise Saunier Duval



© https://www.easy-chaudiere.com/media/wysiwyg/saunier-duvalchaudiere-condensation-gaz.jpg

Les étudiants du Master 2 Gestion des Risques et Clientèle Entreprise ont visité l'entreprise Saunier Duval de Nantes, dans le cadre des visites d'entreprises. Celle-ci est spécialisée dans le chauffage et l'économie d'énergie. Après une présentation des produits phares de la marque, les étudiants, munis de gilet rouge et de chaussures de sécurités, ont pu visiter l'usine. Ce fut l'occasion de découvrir les processus industriels et l'activité de R&D au sein d'une grande entreprise.

Les étudiants passeront la certification AMF cette année!



© http://blogs.ionis-group.com/iseg/ecoles-bordeaux/media/Certification%20AMF.jpg

Les élèves des Masters 2 Gestion de Patrimoine et Gestion des Risques & Clientèle Entreprises souhaitent remercier vivement toute l'équipe pédagogique, ainsi que les banques partenaires, pour l'organisation et le financement de la certification AMF. Le pôle finance de l'IUP de Nantes permet à toutes ses filières en fin de cursus, à l'image de la licence professionnelle Clientèle de Particuliers ou du Master 2 Clientèle de Professionnels, de passer la certification gratuitement. Pour rappel, celle-ci à pour objectif de justifier d'un niveau minimum de connaissances dans 12 domaines liés à la réglementation, à la déontologie et aux techniques financières. C'est donc un atout non négligeable de la posséder dès l'entrée dans la vie active!

BIBLIOGRAPHIE

PARTIE 1: ACTUALITES /

SECTION 1 : ECONOMIE & FINANCE :

1.11 PAGE DES MARCHE

- http://www.bloomberg.com/europe
- http://www.boursorama.com/

1.12 LA REGION PAYS DE LA LOIRE: SOUTIEN MAJEUR DANS LE FINANCEMENT DE SES ENTREPRISES

- Urbach, Julie, « Nantes: La ressourcerie pour les artistes adeptes de la récup a ouvert ses portes», « 20 minutes»,03/06/2015. Disponible sur : http://www.20minutes.fr/nantes/1553987-20150303-nantes-ressourcerie-artistes-adeptes-recup-ouvert-portes (consulté le: 29/11/2015)
- Pagneux, Florence, «À Rezé, une « ressourcerie » culturelle transforme les déchets en œuvres d'art», « La Croix »,02/09/2015 . Disponible sur : < http://www.la-croix.com/Solidarite/Actualite/A-Reze-une-ressourcerie-culturelle-transforme-les-dechets-en-aeuvres-d-art-2015-09-02-1351240> (consulté le: 29/11/2015)
- « STATIONS SERVICES», kisskissbankbank, Disponible sur : http://www.kisskissbankbank.com/stations-services--2 (consulté le: 29/11/2015)
- «Fixator», « L'innovation en Pays de Loire », 19/12/2014 . Disponible sur : http://www.territoires-innovation.paysdelaloire.fr/fixator-532622.kjsp (consulté le: 29/11/2015)
- Demare, Nicolas, «Une caverne d'Ali Baba pour créatifs et bricoleurs », « Pays de Loire, Le Magasine de vôtre région N°64 / Novembre - Décembre 2015 ». Disponible sur : http://mag.paysdelaloire.fr/n64/> (consulté le: 29/11/2015)
- Rocher, Anne, «Fixator dans les vents porteurs des EMR », « Pays de Loire, Le Magasine de vôtre région N°64 / Novembre - Décembre 2015 ». Disponible sur : http://mag.paysdelaloire.fr/n64/> (consulté le: 29/11/2015)
- Chaillou, Hervé, « Holvia Porc s'engage pour de meilleurs emplois», « Pays de Loire, Le Magasine de vôtre région N°64 / Novembre - Décembre 2015 ». Disponible sur : http://mag.paysdelaloire.fr/n64/> (consulté le: 29/11/2015)
- Chaillou, Hervé, « Pour Seripharm, l'avenir passe par la diversification», « Pays de Loire, Le Magasine de vôtre région N°64 / Novembre - Décembre 2015 ». Disponible sur : http://mag.paysdelaloire.fr/n64/ (consulté le: 29/11/2015)
- Leclercq, Stéphanie, « *L'abattoir Holvia défend le porc de qualité à Laval*», «Ouest France Entreprise», 31/03/2014. Disponible sur : < http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/labattoir-holvia-defend-porc-qualite-laval-31-03-2014-139252> (consulté le: 29/11/2015)
- Lambert, Florent, «Le Mans. La société Seripharm travaille sur de nouvelles molécules anti-cancer», « Ouest-France Entreprise», 14/08/2014. Disponible sur : < http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/mans-societeseripharm-travaille-sur-nouvelles-molecules-anti-cancer-14-08-2012-64334> (consulté le: 29/12/2015)

1.13 LE BILLET DE 20 EUROS CHANGE DE LOOK!

- Goetz, Etienne, « Voici le nouveau billet de 20 euros », « Les Echos », Le 24/11/2015. Disponible sur http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/021504795916-voici-le-nouveau-billet-de-20-euros-1178088.php
- Mazurier, Bruno, « Et voici le nouveau billet de 20 €! », « Le Parisien » Le 25 Nov. 2015. Disponible sur https://www.leparisien.fr/economie/votre-argent/et-voici-le-nouveau-billet-de-20-eur-25-11-2015-5310569.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr

1.14 L'ATTRACTIVITE FISCALE DE LA FRANCE EN PEINE

•	INGRID	FEUERSTEIN / JOURNALISTE	/	20/11
	http://www.lesech	nos.fr/journal20151120/lec1_france/021493050309-malgr	re-le-cice-lattractivite-fiscale-de-la	-
	france-sameliore-	-peu-1176795.php		

71

 TIPHAINE THUILLIER / PUBLIE LE 20 / 11 / 2015, L'ENTREPRISE L'EXPRESSE http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/impots-taxes/la-fiscalite-des-entreprises-francaises-s-est-amelioreegrace-au-cice 1737523.html

1.15 CANAL+: V.BOLLORE SUBIT SA PREMIERE DEFAITE

- Alexandre Piquard Football anglais: Altice pique les droits de diffusion à Canal+ Le Monde 26/11/2015. Disponible sur: http://www.lemonde.fr/football/article/2015/11/26/altice-met-la-main-sur-les-droits-de-diffusion-de-la-premier-league_4818137_1616938.html
- 20 Minutes avec AFP (pas d'auteur mentionné) Canal +: La stratégie de Bolloré remise en question après la perte de la Premier League 20 Minutes 27/11/2015. Disponible sur :http://www.20minutes.fr/sport/1739443-20151127-canal-strategie-bollore-remise-question-apres-perte-premier-league
- Alexis Delcambre Droits sportifs: la bévue de Vincent Bolloré Le Monde 28/11/2015

1.16 LE AIRBNB OPEN RELANCE LE DEBAT SUR L'IMPACT ECONOMIQUE D'AIRBNB EN FRANCE

- Airbnb dit être à l'origine de 2,5 milliards d'euros de retombées pour la France, La Tribune, le 12 novembre 2015, disponible sur http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/tourisme-loisirs/airbnb-dit-etre-a-l-origine-de-2-5-milliards-d-euros-de-retombees-pour-la-france-521761.html
- ARNAUD, Jean-François, Airbnb roule (trop) des mécaniques à Paris, Challenges, le 13 novembre 2015, disponible sur http://www.challenges.fr/challenges-soir/20151113.CHA1611/airbnb-roule-trop-des-mecaniques-a-paris.html
- SONKIN, Marie-Christine, Economie participative ce qu'il faudrait déclarer au fisc, Les Echos, le 02 octobre 2015, disponible sur http://www.lesechos.fr/journal20151002/lec2_supplement/021360674121-economie-participative-ce-quil-faudrait-declarer-au-fisc-1161504.php#xtor=CS1-27
- BERGE, Frédéric, Blablacar, Airbnb: le Sénat exonère les revenus inférieurs à 5.000 euros, BFM Business, le 24 novembre 2015, disponible sur http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/blablacar-airbnb-le-senat-exonere-les-revenus-inferieurs-a-5-000-euros-932522.html

1.17 LES BANQUES SUR LE TERRAIN DE L'OPEN INNOVATION

- «Christine Lejoux, « Les banques se convertissent à l'open innovation », La tribune, 25/11/2015, Disponible sur : http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/les-banques-se-convertissent-a-l-open-innovation-524851.html
- Dossier de presse, Groupe société générale, « L'innovation ouverte au cœur de la transformation digitale » 23/11/2015.
 Disponible sur : http://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/DPTankandTouchOpenInnovation.pdf
- Philippe Guerrier, « Open innovation : société générale prône l'échange avec les communautés », iTespresso 24/11/2015, Disponible sur : http://www.itespresso.fr/open-innovation-societe-generale-echange-communautes-114459.html

1.18 MATHIEU FLAMINI: LE FOOTBALLEUR EN PASSE DE REVOLUTIONNER L'ENERGIE?

- Tom Sheen, Mathieu Flamini: Arsenal midfielder reveals he is set to revolutionise £20bn energy industry, Independent, Dimanche 15 Novembre 2015 Disponible sur: http://www.independent.co.uk/sport/football/premier-league/mathieu-flamini-arsenal-midfielder-reveals-he-is-set-to-revolutionise-20bn-energy-industry-a6735316.html
- Olivier Chauvet, *Flamini bientôt le footballeur le plus riche ?*, Sport.fr, 17 novembre 2015 Disponible sur : http://www.sports.fr/football/angleterre/articles/flamini-bientot-le-footballeur-le-plus-riche-1381814/
- https://www.gfschemicals.com/

1.19 APPLE LANCE UNE SOLUTION DE PAIEMENT ENTRE PARTICULIERS

- Lejoux, Christine, « Apple Pay menacerait moins les banques que les pure players du paiement mobile», La Tribune, 11/09/2014. Disponible sur : < http://www.latribune.fr/entreprises-finance/20140911tribfabacc4ed/apple-pay-et-si-ses-futures-victimes-n-etaient-pas-les-banques-mais-les-pure-players-du-paiement-mobile.html> (consulté le: 30/11/2015)
- Conesa, Élsa, « Le buzz des Etats-Unis : Apple s'attaque au marché des paiements entre particuliers
- En savoir plus sur http://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/021469976653-le-buzz-des-etats-unis-apple-sattaque-au-marche-des-paiements-entre-particuliers-1174440.php?FtshqcHA5XeRlh5P.99», Les Echos, 11/12/2015 . Disponible sur : http://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/021469976653-le-buzz-des-etats-unis-apple-sattaque-au-marche-des-paiements-entre-particuliers-1174440.php (consulté le: 30/11/2015)
- « Apple Pay. Bientôt un nouveau service de paiement entre particuliers ?», Ouest France, 12/11/2015. Disponible sur : http://www.ouest-france.fr/high-tech/apple-pay-bientot-un-nouveau-service-de-paiement-entre-particuliers-3835027 (consulté le: 30/11/2105)
- AOF, «APPLE négocie avec les banques à propos d'un service de paiement de particulier à particulier », « nom du journal », 12/11/2015 . Disponible sur : http://www.capital.fr/bourse/actualites/apple-negocie-avec-les-banques-a-propos-d-un-service-de-paiement-de-particulier-a-particulier-1085095> (consulté le: 30/11/2015)
- Y.D. avec AFP, « Apple veut mettre en place un nouveau service de paiement», BFM Business, 12/11/2015.
 Disponible sur : http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/apple-veut-mettre-en-place-un-nouveau-service-de-paiement-929400.html (consulté le: 30/11/2015)
- Chaperon Isabelle, et Fournier Audrey, « Apple Pay séduit et inquiète la profession bancaire », « nom du journal », 20/10/2014. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/10/20/apple-pay-seduit-et-inquiete-la-profession-bancaire_4508985_3234.html (consulté le: 30/11/2015)

1,20 UNE COULEE DE BOUE MEURTRIERE AU BRESIL

- Gatinois, Claire, « Catastrophe écologique au brésil à la suite de la coulée de boue toxique », LE MONDE, le 17 novembre 2015. Disponible sur http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/11/17/catastrophe-ecologique-au-bresil-apres-la-coulee-de-boue-toxique_4811803_3244.html
- « L'ONU appelle le brésil et les entreprises concernées à agir contre la coulée de boue toxique », LE MONDE, le 26 novembre 2015. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/11/26/l-onu-appelle-le-bresil-et-les-entreprises-concernées-a-agir-contre-la-coulée-de-boue-toxique_4818378_3244.html
- BFM, « Catastrophe écologique au brésil BHP Biliton promet toute son aide », le 30 novembre 2015. Disponible sur http://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/catastrophe-ecologique-au-bresil-bhp-billiton-promet-toute-son-aide-932812.html
- Vigna, Anne, « Catastrophe environnementale au brésil les compagnies minières en accusation », France info, le 29 novembre 2015 Disponible sur http://www.franceinfo.fr/actu/monde/article/catastrophe-environnementale-au-bresil-les-compagnies-minieres-en-accusation-748549>
- Métronews, « Le brésil frappé par une catastrophe écologique sans précédent », le 28 novembre 2015. Disponible sur http://www.metronews.fr/info/le-bresil-frappe-par-une-catastrophe-ecologique-sans-precedent/mokB!E0KHTmOVGxc6A/
- Jacque Muryel et Ogier Thierry, «Rupture tragique de barrages au Brésil met BHP et Vale sous pression », les Echos, 13 novembre 2015. Disponible sur http://www.lesechos.fr/journal20151113/lec2_industrie_et_services/021472135595-la-rupture-tragique-de-barrages-au-bresil-met-bhp-et-vale-sous-pression-1174655.php

 73	

SECTION 2: ECONOMIE & FINANCE DE LA PRESSE INTERNATIONALE

2.3 LAST PART OF THE EURO ZONE UNION BANKING PROJECT: EUROPEAN DEPOSIT INSURANCE SCHEME (EDIS)

- Strupczewski, Jan, "European Commission unveils scheme for EU deposit guarantees?" Reuters, le 24 novembre 2015. Disponible sur http://www.reuters.com/article/2015/11/24/eu-banks-deposits-guarantee-idUSL8N13J2DC20151124
- Commission Européenne, Communiqué de presse, le 24 novembre 2015. Disponible sur http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6152_en.htm
- Groendahl, Boris, "EU seeks decade to build deposit insurance under euro road map", Bloomberg le 24 novembre 2015. Disponible sur: http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-11-24/eu-seeks-decade-to-build-deposit-insurance-under-euro-road-map
- Bloomberg, Boris Groendahl et Birgit Jennen, « Germany defies EU as lawmakers spurn deposit insurance plan », le 05 novembre 2015. Disponible sur http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-11-05/juncker-soft-pedals-eu-deposit-insurance-plan-before-german-vote
- « Brussels wants EU-Wide deposit insurance », DW, le 24 novembre 2015. Disponible sur
 http://www.dw.com/en/brussels-wants-eu-wide-deposit-insurance/a-18873748

2.4 PFIZER AND ALLERGAN MERGER, FINANCIAL STRATEGY OR TAX EVASION?

- Pfizer seals \$160bn Allergan deal to create drugs giant, BBC news, le 23 novembre 2015, disponible sur http://www.bbc.com/news/business-34900344
- Le comité éditorial du New York Times, Pfizer's Big Breakthrough: Global Tax Avoidance, New York Times, le 24 novembre 2015, disponible sur http://www.nytimes.com/2015/11/24/opinion/pfizers-big-breakthrough-global-tax-avoidance.html? r=0>
- Fusion Pfizer-Allergan: les politiques américains crient au scandale fiscal, La Tribune, le 24 novembre 2015, disponible sur http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/mariage-pfizer-allergan-les-politiques-americains-crient-au-scandale-fiscal-525073.html
- CONESA, Elsa, Pfizer-Allergan: fusion record pour la naissance du numéro un mondial de la pharmacie, Les Echos, le 23 novembre 2015, disponible sur http://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/021500757955-pfizer-et-allergan-donnent-naissance-au-numero-un-mondial-de-la-pharmacie-1177642.php

SECTION 3: GESTION DE PATRIMOINE

3.6 PROJET DE LOI DE FINANCES ET BUDGET 2016

- http://www.economie.gouv.fr/vous-orienter/entreprises/projet-loi-finances-2016-mesures-entreprises
- http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/021367505751-budget-2016-ce-quil-faut-retenir-1160852.php?XPWzzUDmk2WIBFd3.99
- http://www.economie.gouv.fr/
- http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/

3.7 EPARGNE: LES FRANÇAIS PREFERENT JOUER LA SECURITE

- Frédéric Cazenave, « Épargne : les Français définitivement allergiques au risque », Le Monde.fr , 05/11/2015.
 Disponible sur : http://mobile.lemonde.fr/argent/article/2015/11/05/epargne-les-francais-definitivement-allergiques-au-risque_4803858_1657007.html
- Dossier INSEE. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=20

74	

3.8 RETRAITE : QUEL EST L'AVENIR POUR LES REGIMES DE RETRAITES COMPLEMENTAIRES DES SALARIES DU PRIVE ?

- Simon, Jean-Charles, « Retraites complémentaires : la vérité sur l'accord Agirc-Arrco », « La Tribune », 03/11/2015.
 Disponible sur http://www.latribune.fr/opinions/blogs/le-blog-du-contrarian/retraites-complementaires-la-verite-sur-l-accord-agirc-arrco-519112.html

3.9 FISCALITE DU PARTICULIER ET LES PLUS VALUES MOBILIERES

- « Bercy fixe les modalités de restitution des prélèvements sociaux indus sur revenus du capital », « Editions Francis Lefebvre - La Quotidienne », Le 23/10/2015. Disponible sur :http://www.efl.fr/actualites/fiscal/taxes-et-prelevements-divers/details.html?ref=Ul-bcdace09-ad23-418c-a705-c3b24420d70a
- « La Direction générale des Finances publiques (DGFiP) informe les particuliers résidents et non résidents concernés par la restitution des prélèvements sociaux », Communiqué de presse du MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS, le 20 octobre 2015. Disponible sur :http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/19906.pdf
- Laurent Isal, « Le calcul de l'impôt sur les plus-values totalement bouleversé par une décision du conseil d'état », le 20/11/2015, isal.org. Disponible sur : http://isal.org/le-calcul-de-limpot-sur-les-plus-values-totalement-bouleverse-par-une-decision-du-conseil-detat/
- Marie-christine SONKIN « Le calcul de l'impôt sur les plus-values revu et corrigé », LE 20/11/2015, les echos patrimoine. Disponible sur : http://patrimoine.lesechos.fr/patrimoine/impots/index.php?rU4ET0M8GI6B40Y4.99

3.10 IMMOBILIER - LE MARCHE DU NEUF REPREND DE SON ENVOL

- Hélène Dupuy, « Immobilier : les prix devraient encore baisser en 2015 » Les échos patrimoine, Disponible sur : http://patrimoine.lesechos.fr/patrimoine/immobilier/0204076958476-immobilier-les-prix-devraient-encore-baisser-en-2015-1082860.php?p5zwCTcvBqYVq9yJ.99
- P.Chevillard, « Immobilier : neuf infos à connaître sur la reprise du marché du neuf », 15/11/2015, Pap.fr,
 Disponible sur : http://www.pap.fr/actualites/immobilier-neuf-infos-a-connaître-sur-la-reprise-du-marche-du-neuf/a18253
- Alexandra François-Cuxac, « Les ventes dans le secteur de l'immobilier neuf progressent », 12/11/2015, BFM Business., Disponible sur : http://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/les-ventes-dans-le-secteur-de-l-immobilier-neuf-progressent-1211-692819.html
- Jérôme Porier, « Le marché du logement donne enfin des signes de reprise », 12/11/2015, Le monde –
 économie. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/11/12/le-marche-du-logement-donneenfin-des-signes-de-reprise_4808234_3234.html

SECTION 4: GESTION DES RISQUES

4.5 REDUIRE LES DELAIS DE PAIEMENT AFIN D'AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

- Le Centre de documentation Économie Finances, « *Quels sont les délais de paiement applicables entre entreprises* ?», Portail des ministères économiques et financiers, 26/11/2015. Disponible sur : http://www.economie.gouv.fr/cedef/delais-de-paiement-entre-ent
- « Emmanuel Macron annonce de nouvelles mesures pour réduire les délais de paiement », Portail des ministères économiques et financiers, 24/11/2015. Disponible sur : http://www.economie.gouv.fr/delais-paiement-entreprises-mesures > (30/11/2015)
- Ministère de l'économie de l'industrie et du numérique, « Réduire les délais de paiement», Conférence de presse, 23/11/2015. Disponible sur : http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20089.pdf (consulté le: 30/11/2015)
- Le Centre de documentation Économie Finances, « *Dossier documentaire La réduction des délais de paiement 13/09/2013*», Portail des ministères économiques et financiers, 13/09/2015 . Disponible sur : < http://www.economie.gouv.fr/cedef/dossier-documentaire-reduction-des-delais-paiement > (consulté le: 30/11/2015)
- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, « Délais de paiement», Portail des ministères économiques et financiers, 21/09/2015. Disponible sur : http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/fiches-pratiques/Delais-de-paiement (consulté le: 30/11/2015)
- Bellan, Marie, «Délais de paiement : Macron durcit les sanctions», Les Échos, 23/11/2015 . Disponible sur : http://www.lesechos.fr/economie-france/social/021502572872-delais-de-paiement-macron-durcit-les-sanctions-1177757.php (consulté le: 30/11/205)
- Thuillier, Tiphaine, «*Délais de paiement: les solutions d'Emmanuel Macron pour protéger les PME*», L'Express, 26/03/2015. Disponible sur : http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/droit-des-affaires/delais-de-paiement-les-solutions-d-emmanuel-macron-pour-proteger-les-pme">http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/droit-des-affaires/delais-de-paiement-les-solutions-d-emmanuel-macron-pour-proteger-les-pme">http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/droit-des-affaires/delais-de-paiement-les-solutions-d-emmanuel-macron-pour-proteger-les-pme">http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/droit-des-affaires/delais-de-paiement-les-solutions-d-emmanuel-macron-pour-proteger-les-pme 1665374.html > (consulté le: 30/11/2015)
- D. L. avec AFP, «Les délais de paiement entre entreprises explosent», « BFM Business», 03/11/2015. Disponible sur : http://bfmbusiness.bfmtv.com/emploi/explosion-des-delais-de-paiements-927258.html (consulté le: 30/11/2015)
- Altares, « Comportements de paiement des entreprises en France et en Europe : 2ème trimestre 2015».
 Disponible sur : http://www.altares.com/fr/actualites/autres-actualites/article/comportements-de-paiement-des-entreprises-en-france-et-en-europe-1er-trimestre-2015> (consulté le: 30/112015)

4.6 <u>LE FINANCEMENT DE L'ETAT ISLAMIQUE : ORGANISATION ET ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE DAECH</u>

- Marine Rabreau Comment Daech organise son lucratif marché pétrolier Le Figaro 26/11/2015. Disponible sur : http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2015/11/26/29002-20151126ARTFIG00009-comment-daech-organise-son-lucratif-marche-petrolier.php
- Dominique Seux *Financement contre le terrorisme : le G20 s'engage* France inter 16/11/2015. Disponible sur : http://www.franceinter.fr/emission-ledito-eco-financement-contre-le-terrorisme-le-g20-sengage
- Francesca Fattori *Syrie: les ennemis de mes ennemis...* Le Monde 19/10/2015. Disponible sur : http://abonnes.lemonde.fr/international/visuel/2015/10/19/syrie-les-ennemis-de-mes-ennemis 4792293 3210.html
- Claude Fouquet Attentats: comment se finance l'Etat islamique Les Echos 17/11/2015. Disponible sur: http://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/021484782326-attentats-comment-se-finance-letat-islamique-1175954.php
- Francesca Fattori Comprendre la montée en puissance de l'Etat islamique en cinq minutes Le Monde 27/06/2015.
 Disponible sur : http://abonnes.lemonde.fr/proche-orient/video/2014/06/27/comprendre-la-montee-en-puissance-de-l-eiil-en-cinq-minutes_4446907_3218.html

4.7 L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES ATTENTATS SUR LES ENTREPRISES FRANCAISES

- Audrey Tonnelier Attentats: un impact sans doute limité sur la croissance Le Monde 16/11/2015. Disponible sur : http://abonnes.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/16/attentats-un-impact-sans-doute-limite-sur-la-croissance 4811087 4809495.html
- Nicole Vulser Attentats du 13 novembre : à Paris, les clients du luxe se font de plus de plus rares Le Monde 28/11/2015. Disponible sur : http://abonnes.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/28/attentats-du-13-novembre-a-paris-les-clients-du-luxe-se-font-plus-rares_4819596_4809495.html
- Jean-Baptiste Duval Faut-il se fier aux chiffres alarmants sur l'impact économique des attentats? Le Huffington Post 25/11/2015. Disponible sur: http://www.huffingtonpost.fr/2015/11/25/impact-economie-attentat-chiffrecroissance-pib-tourisme-restauration_n_8646950.html
- Guy Dutheil A Paris, les acteurs du tourisme craignent une baisse durable Le Monde 25/11/2015. Disponible sur : http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2015/11/25/les-effets-des-attentats-seront-durables-sur-le-tourisme 4817144 3234.html
- Isabelle Chaillou Le tourisme, premier secteur économique touché par les attentats France info 21/11/2015.
 Disponible sur: http://www.franceinfo.fr/emission/le-mot-de-l-eco/2015-2016/le-mot-de-l-eco-2015-2016-du-21-11-2015-21-11-2015-06-57
- Denis Fainsilber Les entreprises, choquées, s'adaptent après les attentats Les Echos 16/11/2015. Disponible sur : http://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/021482916440-les-entreprises-choquees-sadaptent-apresles-attentats-1175676.php#xtor=CS1-25
- Manuel Jardinaud et Emmanuelle Souffi Attentats: conséquences en entreprise Les Echos 19/11/2015.
 Disponible sur: http://business.lesechos.fr/directions-ressources-humaines/management/gerer-et-motiver-son-equipe/attentats-comment-l-aborder-en-entreprise-204781.php

4.8 21ÈME CONFÉRENCE DES PARTIES : AGIR POUR LE CLIMAT

- Claire Gatinois, Julien Bouissou et Simon Roger, Avant la COP21, la France cherche l'appui des pays émergents, Le Monde, le 23 novembre 2015, Disponible sur : http://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/11/23/climat-la-france-cherche-l-appui-des-emergents_4815552_4527432.html
- Charlotte Peyronnet, *COP21 : que se passera-t-il si le réchauffement climatique dépasse* 2°*C ?,* Europe 1, le 30 novembre 2015, Disponible sur : http://www.europe1.fr/societe/cop21-que-se-passera-t-il-si-le-rechauffement-climatique-depasse-2c-2628409
- Le Protocole de Kyoto, un résumé, CCNUCC, Disponible sur : http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/feeling_the_heat/items/3294.php
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Comprendre la COP 21, 23 novembre 2015,
 Disponible sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-enjeux-de-la-COP-21.html
- Le "Fonds vert" de l'ONU finance ses 8 premiers projets d'aide aux pays du Sud, La Tribune, le 6 novembre 2015, Disponible sur : http://www.latribune.fr/economie/international/le-fonds-vert-de-l-onu-finance-ses-8-premiers-projets-d-aide-aux-pays-du-sud-520364.html
- http://www.cop21.gouv.fr/

 77	

SECTION 5: ETHIQUE ET DEONTOLOGIE : L'UTILISATION ET LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

- Henno, J. « Données personnelles : quelle vie après la mort ? », Les échos, le 03 novembre 2015, p.10
- Cahen, Murielle, « Identité numérique après le décès » Avocat online. Disponible sur : http://www.murielle-cahen.com/publications/p_deces-identite.asp
- « Mort numérique ou éternité virtuelle que deviennent vos données après la mort » La CNIL, Le 31 octobre 2014. Disponible sur http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/mort-numerique-ou-eternite-virtuelle-que-deviennent-vos-données-après-la-mort/
- « La mort numérique bientôt encadrée par la loi » FranceInfo, le 1 novembre 2015. Disponible sur http://www.franceinfo.fr/vie-quotidienne/high-tech/article/la-mort-numerique-bientot-encadree-par-la-loi-742403
- Rolland, Sylvain, « Données personnelles : les citoyens sont désarmés face aux géants du net », le 29 octobre 2015. Disponible sur http://www.latribune.fr/technos-medias/internet/donnees-personnelles-les-citoyens-sont-desarmes-face-aux-geants-du-net-516884.html
- « CAPGEMINI crée un poste de responsable de la protection des données personnelles » Capital, le 23 novembre 2015. Disponible sur http://www.capital.fr/bourse/actualites/capgemini-cree-un-poste-de-responsable-de-la-protection-des-données-personnelles-1087386>

SECTION 6: RISQUE: DIGITALISATION DE LA BANQUE: UNE MUTATION NECESSAIRE?

- Remerciements à M. Jérôme MOISAN, directeur du développement BDD Caisse d'Epargne Bretagne Pays-de-Loire, pour les conseils avisés dont nous avons bénéficiés
- Anne DRIF, Lesgrandesbanquesaméricaines adoptentlesarmesdesgéantsduWeb, Les Echos, mercredi 11 novembre 2015
- Véronique Chocron, Sharon Wajsbrot, *Plus solides,lesbanques françaises doivent relever le défi digital,* Les Echos, vendredi 6, samedi 7 novembre 2015

SECTION 7: MARCHE DE L'ART:

- Aurélien Alvarez, « BERNAR VENET, DE L'ART ET DES MATHÉMATIQUES », 20 juillet 2012. Disponible sur : http://images.math.cnrs.fr/Bernar-Venet-de-l-art-et-des.html
- Site web artactuel, disponible sur: http://www.artactuel.com/artiste-contemporain-confirme/venet-25.html
- Site officiel : http://www.bernarvenet.com
- Artmarketinsight, ARTPRICE: BILAN MONDIAL DU MARCHÉ DE L'ART 1ER SEMESTRE 2015 LES USA REPRENNENT LA PREMIÈRE PLACE À LA CHINE, ArtMarket.com, Le 2 août 2015, disponible sur https://artmarketinsight.wordpress.com/2015/08/02/artprice-bilan-mondial-du-marche-fine-art-aux-encheres-publiques-premier-semestre-2015/
- SPAENJERS, Christophe, *Marché de l'art: Comprendre l'évolution des prix*, HEC.fr, 15 octobre 2011, disponible sur http://www.hec.fr/Knowledge/Strategie-et-Management/Microeconomie/Marche-de-l-art-Comprendre-levolution-des-prix

SECTION 10: ACTUALITES CULTURELLES

10.10 LE SAVOIR-FAIRE ARTISANAL EST MIS A L'HONNEUR AU SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Site du Salon International du Patrimoine Culturel. Disponible sur : http://www.patrimoineculturel.com/

10.11 RESISTE, LA NOUVELLE COMEDIE MUSICALE DE FRANCE GALL

- Site de la comédie musicale « Résiste ». Disponible sur : < http://resistelacomediemusicale.fr/> (consulté le: 30/11/2015)
- Beuve-Méry, Alain, « « Résiste », dernier exemple du succès des comédies musicales à Paris», Le Monde, 05/11/2015. Disponible sur : < http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/11/04/joue-la-comme-broadway_4802607_3234.html#EBd3qWfHtM3RsMpG.99> (consulté le: 30/11/2015)

10.12 SPECTRE 007, LE 24EME JAMES BONDS

 Informations sur le film « 007 Spectre » sur le site d'Allocine. Disponible sur http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=206892.html (consulté le: 30/11/2015)

10.13 LE SALON DE LA PHOTO 2015 ATTIRE DE PLUS EN PLUS LA JEUNESSE

• Site du Salon de la Photo, Disponible sur : < www.lesalondelaphoto.com/> (consulté le: 30/11/2015)

10.14 LA REMISE DES PRIX LITTERAIRES : PRESTIGE ET ENJEU ECONOMIQUE

- Aissaoui, Mohammed, Goncourt, Renaudot, pourquoi les prix littéraires sont si précieux ?, Le Figaro, le 3 novembre 2015, disponible sur http://www.lefigaro.fr/livres/2015/10/28/03005-20151028ARTFIG00164-goncourt-renaudot-pourquoi-les-prix-litteraires-sont-si-precieux.php
- HEURÉ Gilles, CROM Nathalie, Goncourt, Renaudot, Médicis, Fémina on récapitule la saison 2015 des prix littéraires, Télérama, le 12 novembre 2015, disponible sur http://www.telerama.fr/livre/goncourt-renaudot-medicis-femina-on-recapitule-la-saison-2015-des-prix-litteraires,134103.php

10.15 LA 17EME EDITION DU SALON DES VINS ET DE LA GASTRONOMIE

- « Beaujolais nouveau », « La reveue du vin de France » http://www.larvf.com/,vins-beaujolais-nouveau-evenement-populaire-troisieme-jeudi-de-novembre,2001115,4249353.asp
- « Wikipédia », <https://fr.wikipedia.org/wiki/Beaujolais_nouveau>

10.16 LE BEAUJOLAIS NOUVEAU EST ARRIVE

- « Beaujolais nouveau », « La reveue du vin de France » http://www.larvf.com/,vins-beaujolais-nouveau-evenement-populaire-troisieme-jeudi-de-novembre,2001115,4249353.asp
- « Wikipédia », <https://fr.wikipedia.org/wiki/Beaujolais_nouveau>

10.17 SALON DES ENTREPRENEURS DE NANTES ET DU GRAND OUEST

- Les échos évènement, [En ligne] Disponible sur http://www.salondesentrepreneurs.com/nantes/
- « Dossier de presse du salon des entrepreneurs Nantes grand-ouest » [En ligne] Disponible sur : http://www.salondesentrepreneurs.com/v2/files/documents/flipbook/fb_741_dossier_de_presse_-gde_nantes_2015.pdf

10.18 FORUM DES SENIORS

Site officiel du forum des séniors : http://forumdesseniorsatlantique.fr/